

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 15 mars 2016**

**Bureau d'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public
-Aucune demande.

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public
-Aucune demande.

10.04 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 15 mars 2016

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701002

Période de questions du public

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701019

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2016

10.09 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701016

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 février 2016

10.10 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701020

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 février 2016

10.11 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701021

Prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 mars 2016 relatif au projet particulier autorisant l'agrandissement et la transformation du bâtiment situé au 2285, avenue Papineau

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1161440001

Aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec(OPEQ)

15.02 Déclaration

CA Direction d'arrondissement - 1160894001

Confirmer la participation de l'arrondissement à l'événement « une heure pour la Terre 2016 » qui aura lieu le samedi 19 mars 2016, de 20 h 30 à 21 h 30

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1156937002

Renouveler, pour l'année 2016-2017, le contrat avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 – 3 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1125382012

Autoriser un dépassement de coûts de 12 022,10 \$ au contrat de Lange Patenaude pour l'ajout d'un traceur de piste

20.03 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1166890012

Accorder un contrat de 65 225,32 \$, pour les années 2016 et 2017, à Lavage de vitres de l'Est Itée pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 65 225,32 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15054 - 4 soumissionnaires)

20.04 Entente

CA Direction des travaux publics - 1165382005

Autoriser une dépense maximale de 776 825,35 \$ pour la location de deux balais avec entretien pour une période 5 ans, à raison de 8 mois par année (40 mois), du 1^{er} avril 2016 au 30 novembre 2020 avec Accessoires Outillage Itée conformément à l'entente-cadre 925596 (appels d'offre public 13-13050 – 3 soumissionnaires)

20.05 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1165382004

Accorder un contrat de 343 952,31 \$ à Hewitt Équipement Itée pour la location d'une rétrocaveuse sans opérateur avec entretien et accessoires pour une période de 5 ans (60 mois) pour les travaux d'entretien et réparation des conduites d'égout ou d'aqueduc et autoriser une dépense maximale de 343 952,31 \$ (appel d'offres public 15-14452 - 3 soumissionnaires)

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1162840003

Approuver la convention, pour les années 2016 - 2017, avec la TOHU, la Cité des arts du cirque pour l'animation du Quartier latin et de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE et accorder une contribution totale de 17 000 \$

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255003

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour la réalisation de son Plan d'action 2016-2017, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 165 000 \$, pour l'année 2016 et pour l'année 2017, pour un total de 330 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455003

Approuver la convention avec La Virée des ateliers dans le cadre de l'évènement « La Virée des ateliers » et accorder une contribution de 20 000 \$

District(s) : Sainte-Marie

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1162840004

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec le Festival Montréal en Lumière pour l'animation du domaine public et la promotion des événements se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 200 000 \$

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1153405001

Prolonger la convention avec Cactus jusqu'au 30 mai 2016 sans contribution financière supplémentaire

20.11 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1165382007

Autoriser une affectation de surplus de 82 050,18 \$, accorder un contrat de 64 034,18 \$ à Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes et autoriser une dépense de 18 000 \$ pour la fourniture de deux modules avec pattes par le Service du matériel roulant et des ateliers (appel d'offres public 16-14990 - 1 soumissionnaire)

20.12 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1165382006

Accorder un contrat de 115 665,62 \$ à Les équipements Colpron inc. pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices et d'une cabine ROPS, pour l'entretien des Grands Parcs en saison estivale et des patinoires en saison hivernale et autoriser une dépense maximale de 115 665,62 \$ (appel d'offres publique 16-14984 - 4 soumissionnaires)

20.13 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1166890013

Accorder un contrat de 102 241,52 \$, pour l'année 2016 à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 117 577,75 \$ (appel d'offres publique 16-15040 – 4 soumissionnaires)

District(s) : Sainte-Marie

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1160141002

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2016 et accorder une contribution de 48 678 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.15 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1166890011

Approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 82 892 \$

20.16 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1160890002

Dans le cadre de l'appel d'offres VMP-16-013, approuver les critères d'évaluation, leur pondération et la composition du comité de sélection pour retenir les services d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2

District(s) : Saint-Jacques

20.17 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1166890016

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 4 500 \$

20.18 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1166890014

Approuver la convention avec Spectre de rue - TAPAJ afin d'assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016 et accorder une contribution de 144 496 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.19 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163105003

Approuver la convention pour une durée de deux ans, avec Espace Cercle Carré, pour la réalisation de sa programmation 2016-2017 et 2017-2018 et accorder une contribution totale de 30 000 \$

20.20 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163105002

Approuver la convention pour une durée d'un an avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation de son plan d'action culturel 2016-2017 et accorder une contribution de 35 000 \$

20.21 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163105004

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention pour une durée de 3 ans, avec Convention internationale sur la culture urbaine (CICU), pour la réalisation de sa programmation 2016, 2017 et 2018 et accorder une contribution totale de 75 000 \$

20.22 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1167203001

Autoriser une affectation de surplus de 118 065,68 \$, accorder un contrat de 113 853,68 \$, taxes incluses, à Équipement Twin inc. pour la fourniture et l'installation de deux épanduses d'abrasif et autoriser une dépense supplémentaire de 18 000 \$ non taxable pour la fourniture de deux sous-châssis par le Service du matériel roulant et des ateliers

20.23 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1166140001

Accorder un contrat de 3 518 136,12 \$ à Demix Construction inc. pour les travaux de réfection routière sur différentes rues du Vieux-Montréal et autoriser une dépense maximale de 3 663 136,12 \$ (appel d'offres public VMP-16-006 - 11 soumissionnaires)

District(s) : Saint-Jacques

20.24 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1166486001

Modifier l'affectation de surplus afin de financer la dépense par le PTI dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises C. Dubois inc. pour les travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage pour le réaménagement du terrain April dans l'arrondissement de Ville-Marie

District(s) : Sainte-Marie

20.25 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1166890015

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016, et accorder une contribution de 36 500 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.26 Appel d'offres sur invitation

CA Direction d'arrondissement - 1165119002

Accorder un contrat de 68 503,17 \$ à Payette & Simms inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 et autoriser une dépense maximale de 75 353,17 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15076 - 2 soumissionnaires)

20.27 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1152593002

Augmenter de 24 995,57 \$, pour une dépense totale de 128 070,66 \$, la valeur du contrat de services professionnels accordé à Atelier Ville Architecture Paysage pour l'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier et des espaces publics l'environnants

District(s) : Saint-Jacques

20.28 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455004

Autoriser une affectation de surplus de 933 870 \$, approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 avec la Société de développement commercial du Village pour la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est pour les années 2016 et 2017, et accorder des contributions de 358 000 \$ en 2016 et de 320 000 \$ en 2017 pour un montant total de 678 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.29 Affaires contractuelles - Entente

CA Direction des travaux publics - 1166890010

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016, et accorder une contribution de 36 500 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

20.30 Affaires contractuelles - Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160619002

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 20 169 \$

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1166441001

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de réfection de chaussée et trottoirs de la rue Du havre entre la rue Hochelaga et la rue De Rouen

District(s) : Sainte-Marie

30.02 Reddition de comptes

CE Direction des services administratifs et du greffe - 1164870001

Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal

District(s) : Peter-McGill

30.03 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701015

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1154206005

Réduire de 150 000 \$ par année, pour les années 2016, 2017 et 2018, le montant prévu pour les dépenses reliées à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine - Village

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347056

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1225-45, rue Saint-Dominique, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Centre culturel musulman de Montréal - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.02 Règlement - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1164612001

Adopter un règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en histoire d'occuper gratuitement le domaine public, avec divers installations, sur diverses rues du Vieux-Montréal - Adoption

40.03 Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607001

Adopter une résolution autorisant l'ajout de certains usages spécifiques aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1152, boulevard Saint-Laurent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347071

Adopter une résolution autorisant la démolition d'une dépendance et la construction ainsi que l'occupation d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être située sur le lot 1 424 420, actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est (Chalet du parc Olivier-Robert et Poste de ventilation Fullum), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

District(s) : Sainte-Marie

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199004

Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 1 064 628 actuellement au 1423, rue Towers, et en tréfonds du lot 1 066 460, correspondant à l'emprise de la rue Towers (Poste de ventilation Saint-Mathieu), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

District(s) : Peter-McGill

40.06 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163332001

Édicter une ordonnance autorisant des bannières à des fins philanthropiques de l'École de technologie supérieure

District(s) : Peter-McGill

40.07 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162931001

Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

District(s) : Peter-McGill

40.08 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160858003

Édicter une ordonnance pour un service de valet dans le Vieux-Montréal

40.09 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347115

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1869, rue Fullum, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement

District(s) : Sainte-Marie

40.10 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1166370001

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 2^e partie C)

40.11 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199005

Adopter une résolution autorisant l'occupation d'une toiture aux fins d'un café-terrace accessoire à un débit de boissons alcooliques complémentaire extérieur d'un hôtel situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth) - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Peter-McGill

40.12 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162931002

Adopter une résolution autorisant la transformation, l'agrandissement et l'occupation des bâtiments portant les numéros 1564 à 1596, rue Saint-Denis en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - (Théâtre St-Denis) - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.13 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1165289001

Abroger l'ordonnance 5984, o. 97 exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur le lot 1 180 950 du cadastre du Québec (31, rue Saint-Jacques) de fournir un total de 8 unités de stationnement, tel que l'exige le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et rembourser le montant de 40 000 \$ déboursé au fonds de compensation

40.14 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167176002

Rendre une décision, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), sur la délivrance du permis de travaux extérieurs pour l'immeuble situé au 1446, rue Crescent

District(s) : Peter-McGill

40.15 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199006

Adopter une résolution autorisant la modification de la résolution CA12 240355 pour permettre l'ajout de marquises surplombant les cafés-terrasses de 2 bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Vitrines habitées) - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.16 Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166493001

Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau pour l'année 2016

District(s) : Sainte-Marie

40.17 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163105005

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 2^e partie, A) et édicter les ordonnances

40.18 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166442002

Édicter une ordonnance autorisant Montréal en Histoires à installer sur le mobilier urbain et le domaine public du Vieux-Montréal des équipements de communications, d'éclairage et de signalisation permettant l'accès aux applications mobiles d'un parcours historique, « Montréal en Histoires », et des projections de l'oeuvre médiatique « Cité Mémoire »

District(s) : Saint-Jacques

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CG Direction des services administratifs et du greffe - 1160858001

Désigner monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional

District(s) : Ensemble du territoire - Agglomération

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



Dossier # : 1162701002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-05 15:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

CONTENU**CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-05

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1162701019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-24 14:45

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 février 2016

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 février 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 février 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 février 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 février 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 février 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 14:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 février 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 février 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-03

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 mars 2016 relatif au projet particulier autorisant l'agrandissement et la transformation du bâtiment situé au 2285, avenue Papineau

De prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 mars 2016 relatif au projet particulier autorisant l'agrandissement et la transformation du bâtiment situé au 2285, avenue Papineau.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-10 15:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 mars 2016 relatif au projet particulier autorisant l'agrandissement et la transformation du bâtiment situé au 2285, avenue Papineau

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 mars 2016 relatif au projet particulier autorisant l'agrandissement et la transformation du bâtiment situé au 2285, avenue Papineau

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-09

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1161440001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec(OPEQ)

D'aliéner, à titre gratuit, les équipements décrits à la pièce jointe à Ordinateurs pour les écoles du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-15 15:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161440001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec(OPEQ)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement doit se départir de postes informatiques désuets (ordinateurs, écrans, claviers, souris, imprimantes) qui sont entreposés au 800 de Maisonneuve (la liste descriptive est jointe au présent sommaire décisionnel) .

Cette action suit les recommandations du plan d'action d'aliénation des actifs, provenant du rapport de vérification du bureau du vérificateur général.

Une entente approuvée par le conseil d'agglomération avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec permet à toutes les unités administratives de l'agglomération de Montréal de disposer de leurs actifs informatiques de façon sécuritaire et de favoriser une réutilisation des appareils qui sont encore bons. L'arrondissement souhaite profiter de cette entente (832034) tout le long de sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG13 0019 du conseil d'agglomération du 16 janvier 2013, (GDD 1120695002) Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) afin de disposer de façon sécuritaire et de valoriser les actifs informatiques de l'agglomération de Montréal - entente s'étalant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Résolution: CA14 240479 du 9 septembre 2014, (no de GDD 1141440002) : aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

Résolution: CA14 240682 du 09 décembre 2014 (GDD 1140141004) : aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

Résolution: CA15 240426 du 10 septembre 2015(GDD 1151440001) : aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

Résolution: CA15 240564 du 10 novembre 2015(GDD 1151440002) : aliéner à titre gratuit

des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

DESCRIPTION

L'arrondissement disposera à titre gratuit du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour écoles du Québec (OPEQ). Cet organisme se spécialise dans la récupération et la remise à neuf du matériel informatique pour ensuite le redistribuer aux écoles, centres de la petite enfance (CPE), organismes à but non lucratif à vocation éducative et bibliothèques publiques du Québec. Préalablement à l'envoi, les disques durs seront retirés de tous les ordinateurs .

JUSTIFICATION

Les équipements seront remis à l'organisme OPEQ qui se chargera de les redistribuer ou d'en disposer de façon écologique. Toutes les données contenues sur les disques durs ont été effacées et l'OPEQ s'engage à effectuer un second effacement de manière préventive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline SIROIS
Chef de section - Soutien général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-12

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



(2)

Dossier # : 1160894001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « une heure pour la Terre 2016 » qui aura lieu le samedi 19 mars 2016, de 20 h 30 à 21 h 30

Attendu l'événement « Une heure pour la Terre 2016 », aura lieu le samedi 19 mars 2016 de 20 h 30 à 21 h 30;

Attendu que cet événement, créé en Australie en 2007 et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation), vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en mise sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure;

Attendu que plus de 7 000 villes et cités, réparties dans plus de 170 pays, s'associent déjà à ce mouvement planétaire et y impliquent, par le fait même, des millions de personnes à travers le monde.

De confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « Une heure pour la Terre 2016 », qui aura lieu le samedi 19 mars 2016, de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les citoyens de Ville-Marie à prendre part aussi à cet événement, en éteignant leurs lumières pendant une heure, ce soir-là.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-01 14:39

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160894001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « une heure pour la Terre 2016 » qui aura lieu le samedi 19 mars 2016, de 20 h 30 à 21 h 30

CONTENU

CONTEXTE

Encore une fois, cette année, l'arrondissement de Ville-Marie, tout comme la Ville de Montréal et ses autres arrondissements, a été invité à participer à l'événement « Une heure pour la Terre 2016 », qui aura lieu le samedi 19 mars 2016 de 20 h 30 à 21 h 30.

Créé en 2007 à Sydney en Australie et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (le World Wildlife Foundation), l'événement « Une heure pour la Terre » vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure.

Selon les dernières données disponibles, ce sont plus de 7 000 villes et cités, réparties dans plus de 170 pays, qui se joignent actuellement à ce mouvement planétaire et qui y impliquent, par le fait même, des millions de personnes dans le monde. Des sites naturels et bâtis du patrimoine mondial de l'UNESCO y prennent part aussi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240197 du 14 avril 2015 (1156926001 : Une heure pour la Terre 2015 - Confirmer la participation de l'Arrondissement de Ville-Marie à l'événement « Une heure pour la Terre 2015 », qui aura lieu le 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30.

CA13 240079 du 12 mars 2013 (1130894002): Une heure pour la Terre 2013 - Confirmer la participation de l'Arrondissement de Ville-Marie à l'événement « Une heure pour la Terre 2013 » qui aura lieu le 23 mars 2013 de 20 h 30 à 21 h 30.

CA10 240072 du 8 février 2010 (1100228001) : Une heure pour la Terre 2010 - Confirmer la participation de l'Arrondissement à l'événement « Une heure pour la Terre 2010 » qui aura lieu le 27 mars de 20 h 30 à 21 h 30.

CA09 240089 du 3 mars 2009 (1090141004) : Une heure pour la Terre 2009 - Participation de l'Arrondissement

CA08 240166 du 4 mars 2008 (1082701025) : Une heure pour la Terre 2008 : Participation de l'Arrondissement

DESCRIPTION

En s'associant une fois de plus à l'événement Une heure pour la Terre, en 2016, l'arrondissement de Ville-Marie invitera ses citoyens à éteindre les lumières, dans leur lieu de résidence, le samedi 19 mars 2016, entre 20 h 30 et 21 h 30, pour économiser l'énergie et prendre part à la lutte contre les changements climatiques.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement de Ville-Marie espère que sa participation à l'événement « Une heure pour la Terre 2016 » de concert avec d'autres grandes villes du monde, renforcera le leadership de la Ville de Montréal en matière de développement durable et inciter encore plus les citoyens à adopter des habitudes quotidiennes de conservation d'énergie pour lutter contre les changements climatiques, comme le fait d'éteindre les lumières pendant une heure à l'occasion de cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie SAVOIE
Secrétaire de direction - Premier niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-26

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1156937002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour l'année 2016-2017, le contrat avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 – 3 soumissionnaires)

De prolonger le contrat de services avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement Ville-Marie pour une deuxième année, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017;
D'autoriser, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une dépense maximale de 237 423,38 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-22 15:14

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1156937002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour l'année 2016-2017, le contrat avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Contexte	
-----------------	--

La direction des travaux publics utilise régulièrement des équipements de nettoyage pour les conduites d'égouts. Le nettoyage de ces conduites sont nécessaire pour prévenir les blocages et les refoulements d'égouts. Le service de nettoyage est également utilisé lorsqu'une problématique est découverte dans un tronçon, pour identifier la problématique, un nettoyage est effectué et par la suite une inspection télévisée par caméra est effectué pour identifier la problématique.

Suite à l'excellent service que l'entrepreneur (Kelly Sani-Vac inc.) nous a offert en 2015-2016, l'arrondissement a décidé de se prévaloir de l'option de renouvellement de l'entente.

Selon la section III, Clauses administratives particulières, point 5. Renouvellement de l'entente:

Au besoin de l'arrondissement, sur avis écrit donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours calendrier avant la date présumée du début du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être renouvelé d'un (1) an, pour un maximum de deux (2) renouvellements (années 2016-2017 et 2017-2018). Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

Décision(s) antérieure(s)	
----------------------------------	--

CA15 240215 - Accorder un contrat de 237 423,38 \$, pour l'année 2015-2016, à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 - 3

soumissionnaires) (GDD 1156937002)

Description	
--------------------	--

Mettre à la disposition de l'arrondissement Ville-Marie un service de nettoyage d'utilités avec un camion combiné:

De manière planifié:

- nettoyage de 7 000 mètres linéaires de conduites d'égouts
- 40 heures pour alésage de conduites d'égouts incluant inspection télévisée par caméra suite aux travaux d'alésage
- inspection télévisée par caméra suite aux nettoyage d'égouts (vérification ponctuelle de la qualité du nettoyage)

En situation d'urgence

- 400 heures de camion combiné pour le nettoyage des différents utilités
- 200 heures d'inspection télévisée par caméra suite aux nettoyages d'égouts

Justification	
----------------------	--

Sur un nombre de sept (7) preneurs de cahier des charges, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission.

L'analyse des prix soumis relève qu'un est inférieur à notre estimation et que les deux autres sont supérieurs à notre estimation.

Le soumissionnaire le plus bas est inférieur à notre estimation de 59 914,12\$, soit 17,40%. La raison est qu'il a effectué un erreur dans son bordereau de soumission dans un des items. Erreur qui représente environ 40 000\$, le soumissionnaire à quand même décidé d'honorer sa soumission.

Notre estimation était basé sur des taux horaire pour 2014, le taux au mètre linéaire était cependant plus difficile à évaluer, ce qui a probablement conduit à l'écart entre notre estimation et les soumissions.

L'importante différence entre le premier et les deux autres soumissionnaires est principalement causé par le prix unitaire au mètre linéaire pour le nettoyage planifié
Kelly Sani-Vac inc. : 9,75\$/m.lin. * 7000m. lin. = 68 250,00\$
Moyenne des 2 autres: 23,29\$/m.lin. * 7000m. lin. = 163 030,00\$

Donc seulement pour cet item, il y a une différence moyenne de 94 780,00\$ avant les taxes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Kelly Sani-Vac inc.	206 500,00 \$	30 923,38\$	237 423,38\$
2. ABC Environnement inc.	357 925,00 \$	55 599,27\$	411 524,27\$
3. Véolia ES Canada Services Industriels inc.	406 466,00 \$	60 868,28\$	467 334,28\$
Dernière estimation réalisée	250 000,00 \$	37 437,50\$	287 437,50\$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	372 093,98\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	56,72%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	229 910,90\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	96,84%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	50 014,12\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	17,40%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	174 100,89\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	73,33%

Aspect(s) financier(s)

Pour l'année 2016-2017, l'arrondissement Ville-Marie prévoit le nettoyage d'environ 7 000 mètres de conduites et l'utilisation de 400 heures de camion combiné pour le nettoyage des utilités.

Un montant 237 423,38\$ taxes incluses est alloué pour réaliser ce nettoyage en 2016-2017.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Développement durable

Un des objectifs du nettoyage planifié est de réduire le nombre de refoulement d'égout causé par un blocage. Lors de ces refoulements, il y a de très forte chance qu'il se produise une contamination des sols environnant.

Impact(s) majeur(s)

En même temps que nous procédons au nettoyage des conduites d'égout, le responsable du nettoyage peut détecter des anomalies dans les conduites. Les adresser (anomalies) aux responsables avant que celle-ci causent des effondrements d'égout et pouvant même causer un effondrement de la chaussée.

Les anomalies détectées au bon moment peuvent même être réparées par l'intérieur. Aucun inconvénient sur les usager, personne ne se rend compte des travaux effectués, comparativement aux travaux que nécessite un excavation, ce qui engendre des problèmes de circulation et qui sont beaucoup plus néfaste pour l'environnement

Opération(s) de communication

Aucune

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Début des travaux de nettoyage planifié: 1 juin 2016
Fin des travaux de nettoyage planifié: 15 septembre 2016
Nettoyage en urgence: 1 juin 2016 au 31 mai 2017

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs	
---	--

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahier des charges de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1156937002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 237 423,38 \$, pour l'année 2015-2016, à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 – 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics utilise régulièrement des équipements de nettoyage pour les conduites d'égouts ainsi que pour les puisards, chambres de vannes et les regards d'égouts. Le nettoyage de ces utilités sont nécessaire pour prévenir des blocages et refoulements d'égouts. Le service de nettoyage est également utilisé lorsqu'une problématique est découverte dans un tronçon, pour identifier la problématique, un nettoyage est effectué et par la suite une inspection télévisée par caméra est effectué pour identifier la problématique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'appel d'offre public numéro 15-14128

A pour objectif de mettre à la disposition de l'arrondissement Ville-Marie un service de nettoyage d'utilités avec un camion combiné:

De manière planifié:

- nettoyage de 7 000 mètres linéaires de conduites d'égouts
- 40 heures pour alésage de conduites d'égouts incluant inspection télévisée par caméra suite aux travaux d'alésage
- inspection télévisée par caméra suite aux nettoyage d'égouts (vérification ponctuelle de la qualité du nettoyage)

En situation d'urgence

- 400 heures de camion combiné pour le nettoyage des différents utilités
- 200 heures d'inspection télévisée par caméra suite aux nettoyages d'égouts

JUSTIFICATION

Sur un nombre de sept (7) preneurs de cahier des charges, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission.

L'analyse des prix soumis relève qu'un est inférieur à notre estimation et que les deux autres sont supérieurs à notre estimation.

Le soumissionnaire le plus bas est inférieur à notre estimation de 59 914,12\$, soit 17,40%. La raison est qu'il a effectué un erreur dans son bordereau de soumission dans un des items. Erreur qui représente environ 40 000\$, le soumissionnaire à quand même décidé d'honorer sa soumission.

Notre estimation était basé sur des taux horaire pour 2014, le taux au mètre linéaire était cependant plus difficile à évaluer, ce qui a probablement conduit à l'écart entre notre estimation et les soumissions.

L'importante différence entre le premier et les deux autres soumissionnaires est principalement causé par le prix unitaire au mètre linéaire pour le nettoyage planifié Kelly Sani-Vac inc. : 9,75\$/m.lin. * 7000m. lin. = 68 250,00\$
Moyenne des 2 autres: 23,29\$/m.lin. * 7000m. lin. = 163 030,00\$

Donc seulement pour cet item, il y a une différence moyenne de 94 780,00\$ avant les taxes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Kelly Sani-Vac inc.	206 500,00\$	30 923,38\$	237 423,38\$
2. ABC Environnement inc.	357 925,00\$	55 599,27\$	411 524,27\$
3. Véolia ES Canada Services Industriels inc.	406 466,00\$	60 868,28\$	467 334,28\$
Dernière estimation réalisée	250 000,00\$	37 437,50\$	287 437,50\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			372 093,98\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			56,72%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			229 910,90\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			96,84%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			50 014,12\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			17,40%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			174 100,89\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			73,33%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2015, l'arrondissement Ville-Marie prévoit le nettoyage d'environ 7 000 mètres de conduites et l'utilisation de 400 heures de camion combiné pour le nettoyage des utilités. Un montant 237 423,38\$ taxes incluses est alloué pour réaliser ce nettoyage en 2015.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du nettoyage planifié est de réduire le nombre de refoulement d'égout causé par un blocage. Lors de ces refoulements, il y a de très forte chance qu'il se produise une contamination des sols environnant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En même temps que nous procédons au nettoyage des conduites d'égout, le responsable du nettoyage peut détecter des anomalies dans les conduites. Les adresser (anomalies) aux responsables avant que celle-ci causent des effondrements d'égout et pouvant même causer un effondrement de la chaussée.

Les anomalies détectées au bon moment peuvent même être réparées par l'intérieur. Aucun inconfort sur les usager, personne ne se rend compte des travaux effectués, comparativement aux travaux que nécessite une excavation, ce qui engendre des problèmes de circulation et qui sont beaucoup plus néfaste pour l'environnement

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux de nettoyage planifié: 1 juin 2015

Fin des travaux de nettoyage planifié: 15 septembre 2015

Nettoyage en urgence: 1 juin 2015 au 31 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahier des charges de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-14

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1125382012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un dépassement de coûts de 12 022,10 \$ au contrat de Lange Patenaude pour l'ajout d'un traceur de piste

D'autoriser une dépense supplémentaire de 12 022.10 \$ au contrat de Lange Patenaude Équipement Ltée pour l'ajout d'un traceur de pistes pour ainsi fixer le contrat à 156 831.77 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 15:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1125382012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un dépassement de coûts de 12 022,10 \$ au contrat de Lange Patenaude pour l'ajout d'un traceur de piste

CONTENU**CONTEXTE**

Autoriser un dépassement de coûts de 12 022.10 \$ au contrat de Lange Patenaude pour l'ajout d'un traceur de piste.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_- arr.

IDENTIFICATION

Dossier # :1125382012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 144 809,67 \$ à Lange Patenaude Équipement Ltée pour la fourniture d'un tracteur à chenilles d'une puissance minimale de 55HP avec chargeur, chasse-neige, accessoires de damage de piste de ski (appel d'offre public 12-12341 – 1 seul soumissionnaire) et autoriser une dépense de 3 338,68 \$ pour l'entretien d'une durée de 3 ans

CONTENU

CONTEXTE

L'appareil utilisable quatre saisons est préconisé afin de répondre non seulement aux problèmes d'entretien des pistes de ski de fond mais à l'entretien de l'ensemble des chemins en toute saison et permettra de mieux contrer les effets du ruissellement de la montagne. De plus, l'acquisition de ce tracteur et de ces accessoires, rendra le personnel du parc du Mont-Royal plus autonome, minimisera les frais de location d'appareils et permettra de réagir plus adéquatement aux urgences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'adjudicataire Lange Patenaude Équipement Ltée a été sélectionné en vertu de l'appel d'offre public 12-12341 (1 soumissionnaire).

L'appel d'offre public a été publié le 25 juillet 2012. LA séance publique d'ouverture de soumissions a été tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le lundi 13 août 2012 à 14h.

La résolution du conseil CE11 1369, en date du 31 août 2012, du dossier décisionnel # 1111577003, autorise un virement bancaire de la Direction des grands parcs vers l'arrondissement Ville-Marie. (Voir pièce jointe)

DESCRIPTION

La Division de la voirie souhaite acquérir ce tracteur à chenilles d'une puissance minimale de 55 PH avec chargeur, chasse-neige, accessoires de damage de piste de ski de randonnée, auprès de l'adjudicataire Lange Patenaude Équipement Ltée, pour l'entretien du Parc du Mont-Royal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de l'acquisition du tracteur et accessoire, au montant de 144 809, 67 \$, provient de la Direction des Grands Parcs, représentée par Patricia Di Genova, mandataire. (Voir pièce jointe "tracteur-financement.pdf")

Le virement de la Direction des Grands Parcs a été autorisé par la résolution du conseil CE11 1369 (Voir pièce jointe).

Le financement pour l'entretien sur 3 ans, au montant de 3 338,68\$, provient de l'arrondissement Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

Avis favorable avec commentaires :

Culture_patrimoine_sports et vie communautaire , Direction des grands parcs et du verdissement (Patricia DI GENOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Marie-Laine FORCIER
Préposé au contrôle des dossiers

Alain DUFRESNE
C/d voirie <<arr.>60000>>



Dossier # : 1166890012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 65 225,32 \$, pour les années 2016 et 2017, à Lavage de vitres de l'Est Itée pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 65 225,32 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15054 - 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 65 225,32 \$, pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2016 et 2017 (appel d'offres sur invitation 16-15054 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Lavage de vitres de l'Est Itée., soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 65 225,32 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'affecter un montant de 65 225,32 \$ provenant du budget de fonctionnement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 12:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166890012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 65 225,32 \$, pour les années 2016 et 2017, à Lavage de vitres de l'Est Ltée pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 65 225,32 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15054 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de neuf entrepreneurs afin d'obtenir les services de main d'oeuvre, le matériel, la supervision et l'équipement nécessaires pour exécuter les travaux de nettoyage des vitres dans certains édifices municipaux dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

114 538 2011 - CA14 240236 - Autoriser une dépense maximale de 36 004,42 \$ taxes incluses pour le lavage des vitres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder à cette fin, un contrat à Lavage de vitres de l'Est Ltée. (appel d'offres sur invitation - 14-13541 - 1 seul soumissionnaire).
112006204003 - CA12 240240 - Accorder un contrat de 26 438,50 \$ à Lavage de vitres de l'est Ltée afin de faire le nettoyage des fenêtres des différents édifices municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 12-12058 - 1 seul soumissionnaire).

DESCRIPTION

La section de l'entretien des bâtiments et des graffitis de l'arrondissement n'a pas les effectifs et l'équipement nécessaires pour faire le nettoyage des vitres dans différents édifices municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'appel d'offres sur invitation 16-15054 a été lancé le 3 février 2016 et l'ouverture des soumission a eu lieu le 17 février 2016.

JUSTIFICATION

Le tableau d'analyse des soumissions se trouve en pièce jointe dans l'intervention du service de l'approvisionnement - Validation du processus de l'approvisionnement.

La compagnie Lavage de vitres de l'Est Itée est le soumissionnaire conforme au devis présenté dans l'appel d'offres présentant le montant le plus bas. Nous recommandons donc cette compagnie comme adjudicataire.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Lavage de vitres de l'Est Itée recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 8 février 2016 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que Lavage de vitres de l'Est Itée ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 22 février 2016 à 9h31.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 22 février 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la liste des édifices municipaux pour laquelle nous avons fait un appel d'offres sur invitatic

Numéro d'article	Description et adresse	Prix forfaitaire-printemps 2016 (A)	Prix forfaitaire-printemps 2017	Mont (A)
Hôtel de Ville: 275, rue Notre-Dame Est (environ 259 fenêtres)				
Article 1	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages intérieurs	2 100,00 \$	2 100,00 \$	
Article 2	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages extérieurs	8 500,00 \$	8 500,00 \$	1
Article 3	Lavage et nettoyage des entre-fenêtres	725,00 \$	725,00 \$	
Édifice Lucien Saulnier: 155, rue Notre-Dame Est (environ 226 fenêtres)				
Article 4	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages intérieurs	1 375,00 \$	1 375,00 \$	
Article 5	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages extérieurs	4 700,00 \$	4 700,00 \$	
Article 6	Lavage et nettoyage des entre-fenêtres	725,00 \$	725,00 \$	
Édifice Lucien Saulnier: 85, rue Notre-Dame Est (environ 122 fenêtres)				
Article 7	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages intérieurs	1 225,00 \$	1 225,00 \$	
Article 8	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages extérieurs	3 700,00 \$	3 700,00 \$	
Cour municipale: 775, rue Gosford (environ 416 fenêtres)				
Article 9	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages intérieurs	1 225,00 \$	1 225,00 \$	
Article 10	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages extérieurs	3 000,00 \$	3 000,00 \$	
Clos des parcs: 1800, chemin Remembrance (environ 31 fenêtres)				
Article 11	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages intérieurs	200,00 \$	200,00 \$	
Article 12	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages extérieurs	300,00 \$	300,00 \$	
Clos de la Voirie (1): 880, Brennan (environ 66 fenêtres)				
Article 13	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages intérieurs	100,00 \$	100,00 \$	
Article 14	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages extérieurs	250,00 \$	250,00 \$	
Clos de la Voirie (2): 4180, chemin côte-des-Neiges (environ 9 fenêtres)				
Article 15	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages intérieurs	90,00 \$	90,00 \$	
Article 16	Lavage des fenêtres et nettoyage des cadrages extérieurs	150,00 \$	150,00 \$	

MONTANT TOTAL AVANT TAXES:		5
		T.P.S.:
		T.V.Q.:
MONTANT TOTAL AVEC TAXES		65 2

Les montants seront pris sous l'imputation suivante: 2438-0010000-306119-01101-55401

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Anna BEZEAU)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Anna BEZEAU, 23 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-22

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165382005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 776 825,35 \$ pour la location de deux balais avec entretien pour une période 5 ans, à raison de 8 mois par année (40 mois), du 1er avril 2016 au 30 novembre 2020 avec Accessoires Outillage Itée conformément à l'entente-cadre 925596 (appels d'offre public 13-13050 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 776 825,37 \$ taxes incluses pour la location de deux balais avec entretien pour une période de 5 ans à raison de 8 mois par année (40 mois) du 1er avril 2016 au 30 novembre 2020 avec Accessoires Outillage Itée conformément à l'entente-cadre 925596 intervenue entre la Ville et Accessoires Outillage Itée,(appel d'offres public 13-13050 (3 soumissionnaires))
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:49

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165382005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 776 825,35 \$ pour la location de deux balais avec entretien pour une période 5 ans, à raison de 8 mois par année (40 mois), du 1er avril 2016 au 30 novembre 2020 avec Accessoires Outillage ltée conformément à l'entente-cadre 925596 (appels d'offre public 13-13050 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie désire utiliser ces balais de rue de type aspirateur pour nettoyer les rues sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire 11234 47006 résolution CG13 0474: Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Accessoires Outillage limitée pour l'achat ou la location de balais de rue de type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar - Appel d'offres public 13-13050 (3 soum.)

DESCRIPTION

Location de deux balais de marque Bucher, modèle Cityfant 6000.
L'option d'un prix saisonnier pour location supplémentaire de deux semaines avant ou après la période a été ajoutée aux calculs. La décision a été prise en regard des deux dernières saisons.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 53913A11

Description: Location avec entretien de balai de rue de type aspirateur.

Durée location: 5 ans à raison de 8 mois par année (40 mensualités), du 1er avril 2016 au 30 novembre 20

Marque / Modèle : Bucher, Cityfant 6000

Appel d'offres public: 13-13050 (3 soum.)

Adjudicataire: Accessoires Outillage

Entente: 925596

Résolution : CG13 (

Client : Arrondissement Ville-Marie

Ventilation de le mensualité

Location - portion capitalisation	4 883,4
Location - volet entretien	3 220,2
Total	8 103,6

	Coût unitaire	Qté	Location/mois	Location/an	Location/5 a
Balai de type aspirateur de marque et modèle Bucher Cityfant 6000	8 103,68 \$	2	16 207,36 \$	129 658,88 \$	648 294,4
Suspension pneumatique	10,30 \$	2	20,60 \$	164,80 \$	824,0
Caméra de recul	51,52 \$	2	103,04 \$	824,32 \$	4 121,6
Brosse rétractable côté droit	26,85 \$	2	53,70 \$	429,60 \$	2 148,0

Option(s)

Prix saisonnier pour location supplémentaire de deux semaines avant ou après la période de location	2 025,92 \$	2		4 051,84 \$	20 259,2
---	-------------	---	--	-------------	----------

	Total :	135 129,44 \$	675 647,2
5,000%	TPS :	6 756,47 \$	33 782,3
9,975%	TVQ :	13 479,16 \$	67 395,8
	Total + Taxes :	155 365,07 \$	776 825,3
	Ristourne TPS (100 %) :	(6 756,47) \$	(33 782,3
	Ristourne TVQ (50 %) :	(6 739,58) \$	(33 697,9
	Total moins ristourne TPS et TVQ :	141 869,02 \$	709 345,1

Bris facturables

Taux horaire pour bris facturables : 86,56 \$ / hre (Indexable annuellement)

Des frais de service de 5 % seront appliqués ultérieurement par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 9 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2016-02-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165382004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 343 952,31 \$ à Hewitt Équipement Itée pour la location d'une rétrocaveuse sans opérateur avec entretien et accessoires pour une période de 5 ans (60 mois) pour les travaux d'entretien et réparation des conduites d'égout ou d'aqueduc et autoriser une dépense maximale de 343 952,31 \$ (appel d'offres public 15-14452 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 343 952.31 \$ pour la location d'une rétrocaveuse sans opérateur avec entretien et accessoires pour une période de 5 ans (appel d'offres public 15-14452 – 3 soumissionnaires).

D'accorder, à cette fin, un contrat à Hewitt Équipement Itée., au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 343 952.31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-01 10:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1165382004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 343 952,31 \$ à Hewitt Équipement Itée pour la location d'une rétrocaveuse sans opérateur avec entretien et accessoires pour une période de 5 ans (60 mois) pour les travaux d'entretien et réparation des conduites d'égout ou d'aqueduc et autoriser une dépense maximale de 343 952,31 \$ (appel d'offres public 15-14452 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics requiert une rétrocaveuse avec accessoires pour les travaux d'entretien et réparation des conduites d'égout ou d'aqueduc.

Dernièrement, ces équipements avec opérateur étaient loués par les services corporatifs de la Ville via des billets d'outillage. Ce service n'étant plus garanti et notre dernier contrat avec Nortrax étant terminé, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite conclure une entente afin de s'assurer d'avoir les équipements requis au moment opportun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offre public, 15-14452, pour la location d'une rétrocaveuse de marque Caterpillar, 430F2, 2015 par le CSP-MRA.

L'arrondissement de Ville-Marie peut se prévaloir de l'appel d'offre conformément aux clauses du cahier des charges.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 45115A11

Description: Location d'un rétrocaveuse sans opérateur avec entretien et accessoires pour une période de ans (60 mois).

Marque / Modèle : Caterpillar, 430F2, 2015

Appel d'offres public: 15-14452 (3 soum.)

Adjudicataire: Hewitt Equipement Limit

Unité d'affaires : Arrondissement Ville-Marie

Ventilation de la mensualité

Capitalisation	4 133,37 \$
Entretien	852,53 \$
Total	4 985,90 \$

	Coût unitaire	Qté	Location/mois	Location/an	Location/5 ans
Rétrocaveuse et accessoires	4 985,90 \$	1	4 985,90 \$	59 830,80 \$	299 154,00 \$
	- \$		- \$	- \$	- \$
	4 985,90 \$	Total :	4 985,90 \$	59 830,80 \$	299 154,00 \$
	5,000%	TPS :	249,30 \$	2 991,54 \$	14 957,70 \$
	9,975%	TVQ :	497,34 \$	5 968,12 \$	29 840,61 \$
		Total + Taxes :	5 732,54 \$	68 790,46 \$	343 952,31 \$
		Ristourne TPS (100%) :	(249,30) \$	(2 991,54) \$	(14 957,70) \$
		Ristourne TVQ (50%) :	(248,67) \$	(2 984,06) \$	(14 920,31) \$
		Total moins ristourne TPS et TVQ :	5 234,57 \$	62 814,86 \$	314 074,30 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 8 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_- arr.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-08

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1162840003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour les années 2016 - 2017, avec la TOHU, la Cité des arts du cirque pour l'animation du Quartier latin et de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE et accorder une contribution totale de 17 000 \$

D'approuver la convention pour les années 2016 et 2017 avec la TOHU, Cité des arts du cirque, pour l'animation du Quartier latin et de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement une contribution de 17 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:06

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162840003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour les années 2016 - 2017, avec la TOHU, la Cité des arts du cirque pour l'animation du Quartier latin et de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE et accorder une contribution totale de 17 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. L'arrondissement souhaite soutenir la TOHU, Cité des arts du cirque, pour la réalisation des activités se déroulant dans le quartier latin et à la place Émilie-Gamelin lors des 7^e et 8^e éditions du festival MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1153105014 / CA15 240676 (8 décembre 2015) : Affecter une somme de 800 000 \$ des surplus de l'arrondissement pour la culture, les sports, les loisirs et le développement social pour les années 2016 et 2017;
1132840009 / CA13 240162 (9 avril 2013) : Approuver la convention, pour les années 2013, 2014 et 2015, avec la TOHU, la Cité des arts du cirque pour l'animation de la place Émilie-Gamelin avec les éditions de l'événement MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE et accorder une contribution totale de 30 000 \$.

DESCRIPTION

L'organisme la TOHU, la Cité des arts du cirque, tiendra cette année la 7^e et 8^e éditions du festival MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE dans le cadre de l'animation de la place Émilie-Gamelin et du Quartier latin programmée par le Partenariat du Quartier des spectacles. L'organisme offrira une programmation gratuite à la place Émilie-Gamelin, en juillet 2016 et 2017.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite appuyer cette institution culturelle majeure qui met de l'avant des artistes locaux émergents dans une ambiance festive. Reconnue sur la scène nationale, elle participe au rayonnement de Montréal en matière culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Renée LAMY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2016-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1166255003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour la réalisation de son Plan d'action 2016-2017, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 165 000 \$, pour l'année 2016 et pour l'année 2017, pour un total de 330 000 \$

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la réalisation de son plan d'action 2016 - 2017, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

165 000 \$ - Pour la réalisation de son Plan d'action 2016;
165 000 \$ - Pour la réalisation de son Plan d'action 2017.

D'imputer cette dépense totale de 330 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:38

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour la réalisation de son Plan d'action 2016-2017, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 165 000 \$, pour l'année 2016 et pour l'année 2017, pour un total de 330 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie constitue un levier économique majeur pour la grande région métropolitaine de Montréal. Soucieux de poursuivre la mise en place des conditions de réussite et de succès des différents acteurs économiques et commerciaux, l'arrondissement de Ville-Marie a adopté en 2013 le Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017. Ce programme permet aux Sociétés de développement commercial de conclure des ententes partenariales avec l'arrondissement sur une période de deux ans pour la réalisation de leur plan d'action. La SDC du Quartier latin a soumis un plan d'action 2016 - 2017 détaillé, renfermant plusieurs actions et projets admissibles au programme.

Ce type de partenariat spécifie qu'un organisme qui soumet à l'arrondissement un plan d'action détaillé renfermant tous les projets ou actions admissibles au programme n'a pas à soumettre de demandes spécifiques pour chacun des projets. Ceux-ci sont traités comme un seul projet. C'est la convention qui en détermine le mode de gestion.

Les Sociétés de développement commercial jouent un rôle crucial dans le développement commercial et économique de leur secteur. La Société de développement du Quartier latin s'implique de façon importante dans sa communauté, notamment en matière d'animation du quartier et de propreté, favorisant ainsi le dynamisme commercial du secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240145 - 8 avril 2014 - Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour la réalisation de son Plan d'action 2014-2015 dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 150 000 \$ pour les années 2014 et 2015 pour un total de 300 000 \$;
 CA13 240670 - 10 décembre 2013 - Approuver le Programme de soutien financier au développement économique et commercial pour 2014-2017.

DESCRIPTION

Ce dossier couvre les subventions qui seront versées à la Société de développement commercial du Quartier latin, soit :

Réalisation du Plan d'action 2016-2017 : 165 000 \$ en 2016 et 165 000 \$ en 2017 détaillé comme suit :

Événement OUMF: 50 000 \$

Fêtes de quartier: 35 000 \$

Autres événements : 12 000 \$

Recrutement et promotion commerciale: 5 000 \$

Plan marketing et communications: 25 000 \$

Image et identité: 30 000 \$

Occupation libre: 8 000 \$

Le détail des initiatives soutenues est présenté à l'annexe A de la convention.

JUSTIFICATION

Par l'octroi du soutien financier, l'arrondissement de Ville-Marie contribue à la vitalité commerciale du Quartier latin par l'entremise de sa SDC. L'aide financière servira à réaliser des projets ou initiatives ayant un impact significatif sur le développement commercial de ce secteur.

L'augmentation de la subvention par rapport au plan d'action 2014-2015 de la SDC Quartier latin se justifie par la bonification des événements sur le domaine public et de la stratégie de communication dans le contexte de travaux majeurs à prévoir dans le secteur, soit sur Émery et Savoie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de total de 330 000 \$, soit 165 000 \$ en 2016 et 165 000 \$ en 2017, provenant du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier appuiera la mise en oeuvre de projets structurants pour le développement commercial de l'arrondissement, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention fait mention de la visibilité que la SDC du Quartier latin devra donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités du programme et de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie

Lecture :

Isabelle ROUGIER, 24 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



Dossier # : 1161455003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec La Virée des ateliers dans le cadre de l'évènement « La Virée des ateliers » et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver la convention avec La Virée des Ateliers pour le projet La Virée des Ateliers 2016 ;

D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec La Virée des ateliers dans le cadre de l'évènement « La Virée des ateliers » et accorder une contribution de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a reçu une demande de soutien financier de l'organisme à but non lucratif La Virée des Ateliers pour l'évènement portant le même nom, implanté dans le quartier Sainte-Marie, ciblé par un programme particulier d'urbanisme.

Cette demande ne cadre pas tout à fait dans le *Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017*, puisque le montant demandé excède le 35 % du total des coûts admissibles. Cependant, compte tenu de sa valeur ajoutée en termes de soutien au développement du Pôle culturel des Faubourgs et du contexte de transition pour l'organisme organisateur, la Division de l'urbanisme et du développement économique recommande un soutien financier particulier à cet évènement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240092 - 10 mars 2015 - Approuver la convention avec La virée des ateliers dans le cadre d'un soutien financier hors programme et a accordé une contribution de 15 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

La 9e édition de l'évènement " la Virée des Ateliers " se tiendra sur la rue Parthenais du 5 au 8 mai 2016. Durant quatre jours, une centaine d'artistes, artisans et designers de mode ouvrent leurs ateliers afin d'accueillir le public montréalais à découvrir leurs œuvres. Depuis sa création, l'évènement connaît un engouement particulier d'une édition à l'autre grâce entre autres à la nouveauté des créations proposées au public.

Il s'agit donc pour cette nouvelle édition d'aller encore plus loin dans la promotion des artistes et de leur travail, dans la qualité de l'accueil du public dans les trois édifices et de poursuivre la fidélisation d'une clientèle régulière à ce rendez-vous.

L'évènement d'une durée de quatre jours est une opportunité unique d'ouvrir au public et aux professionnels les portes des édifices de la Grover, du Chat des artistes et la coopérative Lézarts (la Chaufferie) leur permettant de magasiner, de découvrir et d'échanger directement avec les artistes et entrepreneurs de la rue Parthenais. Par sa

concentration des travailleurs culturels, ce secteur est reconnu dans le programme particulier d'urbanisme de Sainte-Marie comme étant un pôle d'emplois. Rassemblant les secteurs en arts visuels, des métiers d'art et de la mode, en 2014 ce sont 118 créateurs qui ont accueilli près de 10 000 visiteurs. Un plan de communication et marketing complet assurera la visibilité de l'événement et le maintien de son achalandage.

JUSTIFICATION

L'aide financière de l'arrondissement servira à la réalisation et la promotion de l'événement La Virée des Ateliers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de 20 000 \$, provenant du budget de fonctionnement. La contribution financière de l'arrondissement portera sur le remboursement d'une partie des coûts admissibles alloués à la visibilité de l'événement, la signalétique et le pavoisement, ainsi qu'à l'animation, tel que prévu dans la convention avec l'organisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier de l'arrondissement aidera l'événement dans cette année de transition, et vient en appui au développement du secteur ciblé par le PPU du quartier Sainte-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une entente de visibilité, de communication et de promotion du projet est prévue dans la convention avec l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



Dossier # : 1162840004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec le Festival Montréal en Lumière pour l'animation du domaine public et la promotion des événements se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 200 000 \$

D'approuver la convention avec le Festival MONTRÉAL EN LUMIÈRE pour l'animation du domaine public et la promotion des événements se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution non récurrente de 200 000 \$;

D'affecter un montant de 200 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162840004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec le Festival Montréal en Lumière pour l'animation du domaine public et la promotion des événements se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 200 000 \$

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement.
L'arrondissement souhaite soutenir le Festival MONTRÉAL EN LUMIÈRE pour la réalisation des activités se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La présente contribution financière vise à soutenir le projet "Illuminart" du Festival MONTRÉAL EN LUMIÈRE qui sera lancé en 2016 à l'ouverture du festival et qui culminera en 2017 dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite soutenir cette initiative culturelle d'envergure qui s'adresse au grand public et jouit de l'appui de divers partenaires locaux et internationaux et contribuera au rayonnement de Montréal, métropole culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Renée LAMY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-29

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1153405001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger la convention avec Cactus, jusqu'au 30 mai 2016, sans contribution financière supplémentaire

D'approuver la convention modifiant la convention avec Cactus Montréal, pour la réalisation d'ateliers de cirque dans le cadre du projet Hors-Piste, adoptée par la résolution CA15 240206.

D'approuver le prolongement de la convention et la réalisation des activités jusqu'au 30 mai 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-22 14:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1153405001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger la convention avec Cactus, jusqu'au 30 mai 2016, sans contribution financière supplémentaire

CONTENU**CONTEXTE**

En mai 2015, le conseil d'arrondissement, par la résolution CA15 240206, a approuvé la convention se terminant le 31 octobre 2015 avec Cactus Montréal, pour la réalisation du projet Hors-Piste (ateliers et spectacle de cirque) dans l'arrondissement de Ville-Marie (principalement sur la rue Ste-Catherine) et a autorisé une contribution de 33 165 \$.

Une petite partie du projet, soit l'organisation de deux repas communautaires en plein air avec la clientèle d'Hors-Piste et la population environnante, n'a pas pu être réalisée dans le délai prescrit.

L'organisme s'engage donc à réaliser des ateliers de cirque avec sa clientèle d'ici le 30 mai 2016 et utilisera à cet effet le budget de 2 000\$, qui devait servir à l'organisation des repas communautaires.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseiller(ere) en développement communautaire

IDENTIFICATION **Dossier # :1153405001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, pour l'année 2015, avec divers organismes pour la réalisation de trois projets en sécurité urbaine et accorder une contribution totale de 78 165 \$

CONTENU

CONTEXTE

La cohabitation dans l'espace public de même que la prévention de la criminalité et de la victimisation auprès des populations vulnérables sont des enjeux prioritaires en sécurité urbaine, particulièrement dans l'arrondissement de Ville-Marie, où tous les types de population se côtoient et y consomment des services. Les projets présentés dans ce sommaire sont en lien direct avec ces enjeux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Cactus : en plus de réaliser sur la rue Sainte-Catherine la cinquième édition de l'événement de cirque Hors-Piste produit par les usagers de la ressource, l'organisme se chargera de former des commerçants sur le ramassage de seringues et organisera des événements d'échange, tels que des soupers de quartier.

Groupe communautaire l'Itinéraire : l'organisme gèrera un café dans la vespasienne du square Cabot dès sa réouverture en juillet 2015. Ce projet d'économie sociale permettra la réinsertion de personnes marginalisées, en plus de revitaliser le secteur et favoriser la cohabitation entre les différentes clientèles du square.

Exeko : depuis l'automne 2014, l'organisme anime à toutes les semaines des ateliers auprès de la population inuit du Module du Nord québécois. Ces ateliers permettent aux participants d'être mieux outillés pour briser leur isolement et mieux connaître les ressources du milieu. Par le biais de cette contribution, Exeko pourra continuer à intervenir auprès de cette population vulnérable jusqu'à la fin de l'année 2015.

JUSTIFICATION

Cette subvention en trois volets permettra de soutenir financièrement des projets en sécurité urbaine répondant aux enjeux de l'arrondissement. Ces projets ne pourraient être réalisés sans la contribution financière accordée par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. Cette contribution provient du budget de fonctionnement de la Division des sports, des loisirs et du développement social.

Cactus : 33 165 \$

Groupe communautaire l'Itinéraire : 25 000 \$

Exeko : 20 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets permettront une meilleure cohabitation dans l'espace public entre les populations marginales et les riverains. Ils revitaliseront certaines portions de la rue Sainte-Catherine et du square Cabot et préviendront la victimisation de clientèles plus vulnérables, tels les Inuits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les projets de Cactus et de l'Itinéraire auront lieu pendant la saison estivale de 2015, tandis que le projet d'Exeko se prolongera jusqu'au 31 décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2015-04-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



(2)

Dossier # : 1165382007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 82 050,18 \$, accorder un contrat de 64 034,18 \$ à Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes et autoriser une dépense de 18 000 \$ pour la fourniture de deux modules avec pattes par le Service du matériel roulant et des ateliers (appel d'offres public 16-14990 – 1 soumissionnaire)

D'autoriser une dépense de 64 034.18 \$ pour la fourniture et l'installation de deux (2) bennes basculant ('appel d'offres public numéro 16-14990; -1 soumissionnaire)

D'accorder, à cette fin, un contrat à Équipement Twin inc., au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 64 034.18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'autoriser une dépense de 18 000 \$, non taxable , pour la fourniture de deux (2) modules avec pattes rétractables auprès du Service du matériel roulant et des ateliers;

D'affecter un montant de 76 471.74 \$ (net de ristournes) provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-01 10:34**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1165382007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 82 050,18 \$, accorder un contrat de 64 034,18 \$ à Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes et autoriser une dépense de 18 000 \$ pour la fourniture de deux modules avec pattes par le Service du matériel roulant et des ateliers (appel d'offres public 16-14990 – 1 soumissionnaire)

CONTENU**CONTEXTE**

La Division de la voirie désire faire l'acquisition de deux bennes basculantes de 12 pieds sur un châssis de camion 4X2 multimode, de marque Michel Gohier, Modèle MGBB1201830 auprès de l'adjudicataire Équipements Twin inc afin d'optimiser les opérations du service des Parcs.

Dans un second temps, afin d'adapter les bennes basculantes aux opérations des Parcs, nous devons faire affaire avec le Service du matériel roulant et des ateliers pour la fourniture et l'installation de deux (2) module avec pattes rétractables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Devis: 98315A11

Description: Fourniture et installation d'une benne basculante de 12 pieds sur un châssis de camion 4X2 multimode.

Marque / Modèle / Année: Michel Gohier, MGBB1201830

Appel d'offres public : 16-14990 (1 soum.)

Délai de livraison: 90 à 135 ours suite à l'émission du bon de commande

Adjudicataire : Équipements Twin inc.

Contact: Rolland D'Amour

Courriel: rdamour@mgohier.com

Unité d'affaires : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Benne basculante de 12 pieds	27 847,00 \$	2	55 694,00 \$	55 694,00 \$
			Total :	55 694,00 \$
		5,000%	TPS :	2 784,70 \$
		9,975%	TVQ :	5 555,48 \$
			Total + Taxes :	64 034,18 \$
			Ristourne TPS (100%):	(2 784,70) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(2 777,74) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	58 471,74 \$

COMMANDE INTERNE

SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

Pour officialiser cette commande, votre unité d'affaires doit produire un dossier décisionnel (décision des instances ou décision déléguée) dans lequel vous préciserez l'imputation budgétaire à utiliser pour la facturation.

Pour les dossiers aux instances, vous devez faire parvenir une demande d'information comme partie prenante à Lucie Mc Cutcheon

Pour les dossiers en décision déléguée, vous devez faire parvenir une demande d'intervention à Lucie Mc Cutcheon.

Fournisseur: Service du matériel roulant et des ateliers

Unité d'affaires : Arrondissement Ville-Marie

Description	Prix unitaire	Qté		Total soum.
Module avec pattes rétractables	9 000,00 \$	2	Non taxable	18 000,00 \$
			TOTAL :	18 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_- arr.

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2016-02-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

**Dossier # : 1165382006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 115 665,62 \$ à Les équipements Colpron inc. pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices et d'une cabine ROPS, pour l'entretien des Grands Parcs en saison estivale et des patinoires en saison hivernale et autoriser une dépense maximale de 115 665,62 \$ (appel d'offres publique 16-14984 – 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 115 665,62 \$, pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices et d'une cabine ROPS pour l'entretien des Grands Parcs en saison estivale et pour l'entretien des patinoires en saison hivernale (appel d'offres publique 16-14984 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les équipements Colpron inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix de 115 665,62 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-01 10:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165382006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 115 665,62 \$ à Les équipements Colpron inc. pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices et d'une cabine ROPS, pour l'entretien des Grands Parcs en saison estivale et des patinoires en saison hivernale et autoriser une dépense maximale de 115 665,62 \$ (appel d'offres publique 16-14984 – 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a amorcé un virage en 2010 en procédant à un virement budgétaire pour investir massivement dans l'acquisition de nouveaux équipements dans le but de contrer le vieillissement du matériel roulant. La situation était devenue très préoccupante puisqu'elle affectaient la qualité et l'offre de services.

Le Service des grands parcs a préparé, conjointement avec les arrondissements concernés, les listes d'achats pour des équipements nécessaires dans un souci d'amélioration de la sécurité ou de changement des pratiques. Ainsi, un montant de 446 000\$ a été attribué à l'arrondissement de Ville-Marie pour 2015-2016 et 2017. Le montant est net (ristourne TPS 100% et ristourne TVQ à 50%).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA154352001 - Autoriser un virement budgétaire total de 2 414 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Ville-Marie et de Lachine pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs. – Approuver la répartition du virement sur trois années, soit 1 162 000 \$ pour l'année courante, 538 000 \$ pour l'année 2016 et 714 000 \$ pour l'année 2017.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la mise à niveau de la flotte de véhicules du service des Grands Parcs, l'arrondissement de Ville-Marie désire faire l'acquisition d'un tracteur utilitaire de 59.7 KW (80HP), quatre (4) roues motrices et d'une cabine ROPS de marque Massey Ferguson, modèle MF4609M, 2016.

Ce tracteur sera utilisé pour l'entretien des Grands Parcs en saison estivale et pour l'entretien des patinoires en saison hivernale.

JUSTIFICATION

De façon plus précise, l'arrondissement de Ville-Marie fera l'achat de plusieurs véhicules optimisant les opérations du Mont-Royal:

- Remorque
- 2 canons à neige
- Génératrice pour les canons à neige
- Tracteur chargeur 135 HP
- 2 surfaceuses pour patinoire
- Déchiqueteuse avec support à outils
- Camionnette avec benne basculante
- Fardier à grumes (billot)
- Tondeuse avec les accessoires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 41515C11

Description: Fourniture d'un tracteur utilitaire de 59,7 KW (80 HP), quatre (4) roues motrices et d'une cabine

Marque / Modèle / Année: Massey Ferguson, MF4609M, 2016

Appel d'offres public : 16-14984 (4 soum.)

Adjudicataire : Les équipements (

Délai de livraison: 180 jours suite à l'émission du bon de commande

Unité d'affaires : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté		Total
<u>Article 1</u> Fourniture d'un tracteur utilitaire de 80 HP, quatre (4) roues motrices et d'une cabine ROPS	78 103,00 \$	1	Non taxable	78 103,00
<u>Article 1.1</u> Droits spécifique sur les pneus	3,00 \$	2	Non taxable	6,00
<u>Article 2</u> Prise de force (PDF) avant (art. 6.1)	7 905,00 \$	1	Non taxable	7 905,00
<u>Article 3</u> Attelage trois (3) points avant et sorties hydrauliques (art. 6.2)	7 065,00 \$	1	Non taxable	7 065,00
<u>Article 4</u> Chargeur avec godet à usage général (art.6.3)	9 783,00 \$	1	Non taxable	9 783,00
Sous total (non taxable)				102 862,00

	Prix unitaire	Qté		Total
<u>Article 5</u> Système de fourches à palettes (art 6.4)	911,00 \$	1	Taxable	911,00
<u>Article 6</u> Ensemble de contre poids compatible sur l'attelage trois points arrière et avant (art. 6.5)	1 030,00 \$	1	Taxable	1 030,00
<u>Article 8</u> Souffleuse à neige frontale (art 6.7)	9 195,00 \$	1	Taxable	9 195,00
Sous total (taxable)				11 136,00

Sous total (non taxable)	102 862,00
Sous total (taxable)	11 136,00
5,00% TPS:	
9,975% TVQ:	
Total + Taxes:	115 133,00
Ristourne TPS (100%):	
Ristourne TVQ (50,0%):	
Total moins ristourne TPS et TVQ	114 133,00

* Tracteur dont la prise de force est de 60 HP et + est un bien détaxé

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Renée VEILLETTE, Service de l'approvisionnement
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Monique CHARTRAND, Service des finances

Lecture :

Renée VEILLETTE, 24 février 2016
Patricia DI GENOVA, 17 février 2016
Lucie MC CUTCHEON, 11 février 2016
Monique CHARTRAND, 11 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE

Le : 2016-02-11

C/s trav.& deneigement_- arr.

Chef de division Voirie



Dossier # : 1166890013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 102 241,52 \$, pour l'année 2016 à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 117 577,75 \$ (appel d'offres publique 16-15040 – 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 117 577,75 \$ pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour le district de Sainte-Marie (appel d'offres publique 16-15040 - 4 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin, un contrat, pour l'année 2016, à 9291-6287 Québec Inc (Groupe RNET), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 102 241.52 \$ taxes incluses, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 15:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166890013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 102 241,52 \$, pour l'année 2016 à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 117 577,75 \$ (appel d'offres publique 16-15040 – 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Ville-Marie investit dans son programme de propreté et dont, entre autres, dans la lutte aux graffitis.

Depuis le 1er janvier 2014, la direction des travaux publics à pris en charge la totalité du mandat de l'enlèvement des graffitis qui était assumé par le passé par la CDU Faubourg Saint-Laurent. En 2014, la direction des travaux publics a réalisé l'enlèvement de 40 939 m2 et en 2015, 35 464,5 m2. Nous avons réalisé 5427 interventions de toutes natures sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie en 2015.

Étant donné que la direction des travaux publics a su réaliser des économies substantielles en soumettant l'enlèvement des graffitis à un appel d'offres pour les années 2014 et 2015, nous procédons à nouveau pour l'année 2016 à un appel d'offres public nous permettant de poursuivre nos activités. Le 10 février 2016, la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal inscrivait l'appel d'offres public sur le site SEAO- Appel d'offres 16-15040 pour le district de Sainte-Marie qui a été octroyé à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240302 - 1154206004 - Réserver une somme de 1 500 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement qui sera répartie sur les années 2016, 2017 et 2018 pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé

CA15 240012 -1154206003 - Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire de 75 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat de services avec la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour une seconde année, soit du 10 février au 31 décembre 2015, pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 75 000 \$.

CA14 240569 -1144206006 - Modifier la résolution CA14 240137 afin d'augmenter de 20 000 \$ la valeur du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour le district de

Sainte-Marie et augmenter la dépense maximale de 20 000 \$.

CA14 240137- 144206006 - Accorder un contrat de services, pour l'année 2014, de 50 703,98 \$ à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 50 703,98 \$ (appel d'offres sur invitation 14-13386 - 5 soumissionnaires).

CA14 - Accorder un contrat de services, pour l'année 2014, de 223 166,48 \$ à la firme 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 223 166,48 \$ (appel d'offres public 13-13302 - 5 soumissionnaires)

CA13 240171 - Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de services (OBNL), pour l'année 2013, de 350 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public et autoriser une dépense maximale de 350 000 \$

CA12 240087 - Autoriser une affectation de surplus de 700 000 \$, approuver la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public de l'arrondissement et accorder une contribution de 400 000 \$ pour l'année 2012 et 400 000 \$ pour l'année 2013 pour un montant total de 800 000 \$.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'appel d'offres publique pour le district de Saint-Marie, la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) a déposé une offre de service basée sur un tarif de 5.10 \$ le m² - (par application de peinture) établie à partir d'un estimé d'enlèvement de 4 000 m²; de 6.10 \$ /m² (avec produits nettoyants) établie sur un estimé de 5 000 m²; de 15.35 \$/m² par procédé d'Hydro-sablage situés à une hauteur inférieure à 5mètres du sol, établie sur un estimé de 1 500m²; de 15 \$ par nettoyage de lampadaires qui sont protégés par un enduit anti-graffitis établie à partir d'un estimé de 500 lampadaires et de 15 \$ pour le nettoyage d'une boîte électrique qui sont protégées par un enduit anti-graffitis établie à partir d'un estimé de 500 boîtes électriques .

L'arrondissement procédera lui-même au démarchage - le repérage: localisation, photographies numériques, identification du procédé d'enlèvement des graffitis et mesurage.

L'arrondissement procédera aux paiements sur présentation de factures et pièces justificatives.

Le présent contrat couvre le district de Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie.

La firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) a fait un offre de 102 241, 52 \$ mais nous ajoutons des contingences de 15%, soit un montant de 15 336,23 \$, et qui donne un total de 117 577,75 \$.

Afin d'optimiser le contrôle des données, le citoyen bénéficiera de deux possibilités pour signaler la présence de graffitis:

- site internet de l'arrondissement de Ville-Marie
(graffitis_villemarie@ville.montreal.qc.ca)
- 311.

JUSTIFICATION

Nombre de soumissionnaire invité : quatre (4).
 Preneur de cahier des charges : dix (10)

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont résumés dans le tableau ci-après (montants t

Service de l'approvisionnement

Sommaire

Appel d'offres 16-15040 Titre: A52 - Enlèvement de graffitis pour l'arrondissement de Ville-Marie district de Sainte-Marie			Groupe Rnet (9291-6287 Québec Inc.)	Solution Graffiti 9 5084 Québec Inc.
Art	Description	Superficie prévisionnelle en M ² (12 mois)	Prix unitaire	Prix unitaire
Art.1	Prix unitaire au mètre carré pour l'enlèvement des graffitis avec produits nettoyants pour des graffitis situés à une hauteur inférieure à cinq (5) mètres	5000	6,10 \$	8
Art.2	Prix unitaire au mètre carré pour l'enlèvement des graffitis par application de peinture pour des graffitis situés à une hauteur inférieure à cinq (5) mètres	4000	5,10 \$	8
Art.3	Prix unitaire au mètre carré pour l'enlèvement des graffitis par procédé d'Hydro-sablage situés à une hauteur inférieur à cinq (5) mètres du sol	1500	15,35 \$	8
Art.4	Prix unitaire pour le nettoyage des lampadaires qui sont protégés par un enduit anti-graffitis	500	15,00 \$	8
Art.5	Prix unitaire pour le nettoyage des boîtes électriques qui sont protégées par un enduit anti-graffitis	500	15,00 \$	8

Sous total	88 925,00 \$	102 120
TPS	4 446,25 \$	5 106
TVQ	8 870,27 \$	10 186
TTC	102 241,52 \$	117 412
Estimé	125 000,00 \$	
Economie	-18,21%	

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise Financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent contrat représente incluant les taxes une dépense maximale de 117 577,75 \$ \$ et sera imputé conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 19 février 2016 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le 1 mars 2016 à 8h41.

G

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enlèvement des graffitis souscrit au programme de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme contribue à l'amélioration globale de la qualité du milieu de vie et de la propreté dans l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement réalisera une campagne de sensibilisation invitant les citoyens à nous appuyer dans les efforts à dénoncer ces actes d'incivilité et faciliter la rapidité de nos actions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: Fin:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-26

Manon OUELLET
Contremaître
Section de l'entretien des bâtiments
et de l'enlèvement des graffitis

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1160141002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2016 et accorder une contribution de 48 678 \$

D'approuver la convention avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet «les jardins Gamelin » édition 2016 e;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 48 678 \$;

D'affecter un montant de 48 678 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-09 15:39

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160141002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2016 et accorder une contribution de 48 678 \$

CONTENU

CONTEXTE

Initié en 2015, le projet **Les Jardins Gamelin** mené par le Partenariat du Quartier des spectacles en collaboration de nombreux partenaires et le soutien de l'arrondissement de Ville-Marie a permis de créer un grand espace citadin accueillant et verdoyant propice à la tenue d'événements de différentes envergures .
 Dans le cadre de ce projet , des ateliers d'agriculture ont été organisé avec , entre autres , Sentier urbain .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière à sentier urbain pour soutenir les activités qui seront réalisées cette année sur la place Emilie Gamelim

JUSTIFICATION

Pour 2016, il a été convenu que les contributions à des organismes partenaires impliqués dans le projet serait versé directement par l'arrondissement et ne transiteraient donc plus par le PQDS

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document en pièce jointe

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie WAGNER
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Le : 2016-03-03



Dossier # : 1166890011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 82 892 \$

D'approuver la convention avec Sac à dos pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016 dans le Faubourg Saint-Laurent;

D' accorder, à cette fin, une contribution de 82 892 \$ dans le cadre du budget Montréal.net;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-10 15:21

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1166890011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 82 892 \$

CONTENU

CONTEXTE

Suite au succès du programme propreté dans le secteur de la rue St-Laurent piloté par l'organisme Sac à Dos, l'arrondissement souhaite poursuivre ce partenariat. Soucieux de mettre en place des actions concrètes pour l'entretien du secteur de la rue Saint-Laurent, l'arrondissement de Ville-Marie a décidé de renouveler la contribution à l'organisme de réinsertion sociale.

Depuis plusieurs années, cet organisme contribue grandement au maintien de la propreté sur le territoire de l'arrondissement et est un acteur important dans la réintégration des personnes marginalisées.

L'accroissement de la propreté dans le secteur aura un impact significatif sur la propreté de ce secteur touristique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1156890014 - CA240026 du 10 février 2015, approuver la convention, pour l'année 2015, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 80 892 \$

1134173005 - CA13 240693 du 10 décembre 2013, approuver la convention, pour l'année 2014, avec Sac à dos pour la réalisation du programme « propreté » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder, à même le budget de Montréal.net au volet « accroissement des activités de propreté », une contribution de 71 984 \$

DESCRIPTION

Accorder une contribution pour le financement des activités de propreté sur le territoire du Faubourg Saint-Laurent avec l'ajout de deux ressources supplémentaires.

Le territoire sous la responsabilité de Sac à Dos jusqu'au 11 avril 2016 couvre l'ancien territoire. Cependant, à compter du 11 avril, le territoire couvrira le quadrilatère Saint-

Laurent et Saint-Hubert entre René-Lévesque et Sherbrooke :

- La rue Sainte-Catherine entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, ainsi que la portion de la rue Saint-Hubert entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve;
- Le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque
- Les rues De Bullion, Hôtel-de-Ville et le côté ouest de la rue Sanguinet entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine;
- Les rues Saint-Norbert, Ontario et le boulevard De Maisonneuve entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Sanguinet ainsi que la rue De Boisbriand.

JUSTIFICATION

À la demande de l'arrondissement, l'organisme Sac à dos propose d'accroître les efforts concernant la propreté sur le territoire Faubourg Saint-Laurent en ayant des équipes sur le terrain 7 jours par semaine.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que Sac-à-dos recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 19 février 2016 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que Sac-à-dos ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le 3 mars 2016 à 11h39.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses seront imputées directement dans un compte corporatif identifié par le service de la concertation des arrondissements .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-03

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1160890002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de l'appel d'offres VMP-16-013, approuver les critères d'évaluation, leur pondération et la composition du comité de sélection pour retenir les services d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2

D'approuver, pour l'analyse des soumissions relatives la réalisation des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2, les règles suivantes :

- la composition du comité de sélection formé de 3 membres, dont 1 cadre et 2 professionnels;
- la grille d'évaluation et sa pondération telles que présentées en pièce jointe.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 11:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160890002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de l'appel d'offres VMP-16-013, approuver les critères d'évaluation, leur pondération et la composition du comité de sélection pour retenir les services d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'approbation des critères de sélection des soumissionnaires et de la composition du comité de sélection pour un appel d'offres public concernant l'aménagement de surface de la rue De La Gauchetière phase 2 entre les rues Saint-Dominique et Sanguinet.
 L'utilisation des critères de sélection et de la grille pondérée s'appliquera uniquement au présent appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1967 1 - 4 novembre 2015 : Autoriser une dépense de 310 421,78 \$, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'appel d'offres public VMP-16-013, les soumissions seront présentées en 2 enveloppes, tout comme un appel d'offres pour services professionnels.
 Un comité de sélection évaluera les offres selon un processus de sélection en deux étapes.

L'étape #1 – Évaluation de la proposition technique identifiera un pointage intérimaire selon la grille d'évaluation (voir pièce ci-jointe). Seuls les soumissionnaires ayant obtenu un pointage intérimaire égal ou supérieur à 70% pourront passer à l'étape #2 – Évaluation de la proposition de prix.

Le pointage final sera établi selon le calcul suivant :

$$((\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000) / \text{Prix soumis avant taxes} = \text{Pointage final}$$

La grille d'évaluation avec sa pondération a pour but d'évaluer le plus objectivement possible des propositions pouvant être très variées. L'utilisation de cette grille pondérée s'appliquera uniquement à l'appel d'offres public spécifié. Elle est conçue en fonction des

exigences particulières de réalisation des travaux d'aménagement de surface de la rue De La Gauchetière phase 2.

Le comité de sélection sera constitué de trois personnes:

- 1 cadre
- 2 professionnels

JUSTIFICATION

Le sixième alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que « *Le conseil peut, dans le cas de l'adjudication d'un contrat qui n'est pas visé au premier alinéa, choisir d'utiliser un système dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues à cet alinéa. Dans un tel cas, les deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas s'appliquent .* ».

En raison de la complexité et de l'unicité des travaux visés par l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de surface de la rue De La Gauchetière phase 2, le Bureau de projets du centre-ville souhaite se prévaloir d'une grille de critères pour sélectionner l'entrepreneur général. L'octroi du contrat ne prenant en compte que le plus bas prix n'est pas souhaitable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au moment de l'octroi du contrat, la provenance et l'imputation du budget et des crédits seront précisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'usage d'un processus de sélection à deux enveloppes permettra de sélectionner l'entrepreneur offrant le meilleur rapport qualité/prix pour la réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres 5 avril 2016
Dépôt des offres 20 avril 2016
Comité de sélection 25 avril 2016
Octroi du contrat au CA 10 mai 2016
Début des travaux juin 2016
Fin des travaux novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* et au *Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques* (Direction de l'approvisionnement).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Ingénieur préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-01

Louis-François MONET
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166890016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 4 500 \$

D'approuver la convention pour l'année 2016, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 4 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 14:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166890016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 4 500 \$

CONTENU

CONTEXTE

Comme pour les années 2014 et 2015, l'arrondissement a reçu une demande de contribution financière pour l'édition 2016 de la patrouille verte. La copie de la lettre du Regroupement des éco-quartiers est disponible sous la rubrique «pièce jointe».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240135 - 1156890016 - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 3 750 \$

Résolution: CA14 240240 Approuver la convention, pour l'année 2014, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 3 750 \$

Résolution: CA13 240225 Approuver la convention, pour l'année 2013, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 3 750 \$

Résolution: CA12 240330 :modifier la résolution CA12 240219 afin de diminuer à 1 250 \$ la contribution accordée au Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de sensibilisation environnementale

Résolution CA12 240219 :autoriser une affectation de surplus de 3 750 \$, approuver la convention, pour l'année 2012, avec le Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale et accorder une contribution de 3 750\$

DESCRIPTION

Pour une douzième année consécutive, le projet de Patrouille de sensibilisation environnementale se poursuivra. Cette patrouille verte a donné lieu à un important travail de sensibilisation environnementale sur tout le territoire de Montréal et vise à sensibiliser les citoyens de la Ville de Montréal sur des gestes simples et concrets à poser dans les

domaines de la gestion des matières résiduelles, du jardinage écologique, de l'éco-civisme, de la propreté, du verdissement, de la gestion de l'eau et de la sensibilisation à l'herbe à poux.

En participant à ce projet, l'arrondissement de Ville-Marie pourra bénéficier des actions menées par des étudiants et étudiantes pour sensibiliser la population à quelques grands enjeux environnementaux qui caractérisent notre vie urbaine. Les patrouilles, sous la supervision du Regroupement des éco-quartiers, seront constituées de trois étudiants inscrits à plein temps dans des programmes d'études collégiales ou universitaires liées au domaine de l'environnement.

Cette année encore, les patrouilles travailleront 50% du temps dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, sur les trois thèmes suivants: la promotion de forêt urbaine (Plan d'action canopée et lutte contre l'argile du frêne), la gestion de l'eau et la gestion des matières résiduelles. Pour la deuxième moitié du temps de travail, l'arrondissement pourra choisir, en collaboration avec ses organismes partenaires, d'autres mandats en lien avec les enjeux environnementaux locaux.

La patrouille verte bénéficiera, encore cette année, d'une couverture médiatique et fera à nouveau l'objet d'un lancement officiel médiatisé en présence des étudiants patrouilleurs, d'élus ainsi que des partenaires locaux du projet.

JUSTIFICATION

En participant au projet, l'arrondissement pourra bénéficier des actions menées par un étudiant pour sensibiliser la population à quelques grands enjeux environnementaux qui caractérisent notre vie urbaine.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que Regroupement des éco-quartiers recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 19 février 2016 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que Regroupement des éco-quartiers ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le 26 février 2016 à 07 h 54.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-26

Manon OUELLET
Contremaître
Section de l'entretien des bâtiments
et de l'enlèvement des graffitis

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166890014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Spectre de rue - TAPAJ afin d'assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016 et accorder une contribution de 144 496 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

D'approuver la convention, pour l'année 2016, avec Spectre de rue, pour le programme TAPAJ, pour la réalisation du programme « propreté » pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016.

D'accorder, à cette fin, une contribution de 144 496 \$ dans le cadre du budget Montréal.net;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 10:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1166890014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Spectre de rue - TAPAJ afin d'assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016 et accorder une contribution de 144 496 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2000, le programme TAPAJ intervient auprès de jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, en leurs offrant divers plateaux de travail payés à la journée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240024 - 1156890012 - Approuver la convention avec TAPAJ - Spectre de rue, pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net.

DESCRIPTION

Pour une deuxième année, le programme TAPAJ a comme projet de procéder à l'entretien des trottoirs et des bordures des rues suivantes:

Centre-Sud:

La rue Ontario est, entre la rue **Berri (côté est)** l'avenue de Lorimier; **rue Amherst, entre les rues Ontario et Robin; rue Saint-Hubert, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine; rue Berri, entre les rues Ontario et Maisonneuve; rue Maisonneuve, entre les rues Berri et de Lorimier; rue Visitation, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine.**

Village gai:

Pour une troisième année d'affilié, le programme TAPAJ propose de maintenir la propreté d'un pôle récréotouristique montréalais important, soit l'axe à fort achalandage suivant:

La rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Saint-Hubert et de Lorimier; ainsi que la rue Amherst, entre les rues Robin et René-Lévesque.

L'objectif du programme est de permettre à ces jeunes de se remettre en action et de favoriser une future insertion sociale. Il sera proposé à quatre participants des semaines de travail de 3 ou 4 jours, afin d'assurer un entretien durant toute l'année 7 jours sur 7.

JUSTIFICATION

En plus d'aider certains jeunes à la réinsertion sociale, l'aide financière servira à réaliser un projet ayant un impacts significatif sur la propreté et permettra d'accroître la propreté dans ce secteur.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validation requises, à l'effet que Spectre de rue recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 19 février 2016 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que Spectre de rue ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics de RENA ont été faites le 26 février 2016 à 07 h 24.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

«La provenance identifiée au présent dossier est un financement temporaire et une écriture visant la régularisation sera enregistrée lorsque les crédits corporatifs pour le programme de propreté (Montréal.Net) 2016 auront été transférés à l'arrondissement»

Provenance:

Imputation:

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration des conditions de vie des jeunes de la rue et des personnes itinérantes et facilitation de la cohabitation entre les personnes marginalisées et les citoyens

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1163105003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention pour une durée de deux ans, avec Espace Cercle Carré, pour la réalisation de sa programmation 2016-2017 et 2017-2018 et accorder une contribution totale de 30 000 \$

D'approuver la convention avec l'Espace Cercle Carré pour la réalisation de sa programmation 2016-2017 et 2017-2018;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 30 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 14:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1163105003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention pour une durée de deux ans, avec Espace Cercle Carré, pour la réalisation de sa programmation 2016-2017 et 2017-2018 et accorder une contribution totale de 30 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. L'arrondissement souhaite s'associer à la réalisation de la programmation de l'Espace Cercle Carré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1152840018 / CA15 240354 (8 juillet 2015) : Approuver les conventions avec Espace Cercle Carré et la Société pour promouvoir les arts gigantesques dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2015, Volet 2 - soutien à des projets structurants, et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 15 000 \$

DESCRIPTION

La présente contribution financière vise à soutenir la programmation pluridisciplinaire de l'organisme Espace Cercle Carré pour 2016-2017 et 2017-2018.

JUSTIFICATION

Cette programmation soutient la relève, l'émergence et l'hybridation des genres dans un secteur de l'arrondissement où l'offre culturelle de proximité est inexistante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1163105002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention pour une durée d'un an avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation de son plan d'action culturel 2016-2017 et accorder une contribution de 35 000 \$

D'approuver la convention avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation de son plan d'action culturel 2016-2017 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 10:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163105002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention pour une durée d'un an avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation de son plan d'action culturel 2016-2017 et accorder une contribution de 35 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. L'arrondissement souhaite s'associer à la réalisation du plan d'action des Voies culturelles des Faubourgs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1152840002 / CA15 240014 (12 février 2015) : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention pour une durée d'un an, avec les Voies culturelles des Faubourgs, pour la réalisation de son plan d'action culturel 2015-2016 et accorder une contribution de 35 000 \$

DESCRIPTION

Fondé en 2001, Voies culturelles des Faubourgs est un regroupement multisectoriel montréalais qui rassemble sous un même toit une diversité d'organismes culturels, économiques et communautaires ainsi que bon nombre d'artistes. Voies culturelles des Faubourgs est un lieu de réflexion, de sensibilisation, de concertation, de coordination et d'intervention dont l'action est orientée vers le développement de la culture sous toutes ses formes dans l'arrondissement de Ville-Marie dans Les Faubourgs : un pôle de création à l'est du Quartier des spectacles à Montréal.

JUSTIFICATION

L'aide octroyée permettra à Voies culturelles des Faubourgs de réaliser, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, son plan d'action 2016-2017, d'assurer la concertation du milieu et de jouer un rôle fédérateur auprès de l'ensemble des acteurs culturels du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2016-03-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1163105004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention pour une durée de 3 ans, avec Convention internationale sur la culture urbaine (CICU), pour la réalisation de sa programmation 2016, 2017 et 2018 et accorder une contribution totale de 75 000 \$

D'approuver la convention pour une durée de 3 ans avec Convention internationale sur la culture urbaine (CICU), pour la réalisation de sa programmation 2016, 2017 et 2018;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 75 000 \$;

D'affecter un montant de 75 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 14:59

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163105004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention pour une durée de 3 ans, avec Convention internationale sur la culture urbaine (CICU), pour la réalisation de sa programmation 2016, 2017 et 2018 et accorder une contribution totale de 75 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. L'arrondissement souhaite soutenir la réalisation de la programmation du Festival Under Pressure et de la galerie Fresh Paint.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1156890022 / CA15 240328 (8 juin 2015) : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Under Pressure pour l'événement qui se tiendra les 8 et 9 août prochain, accorder une contribution de 15 000 \$ et édicter une ordonnance

DESCRIPTION

La présente contribution financière vise à soutenir les activités de la galerie d'art urbain Fresh Paint, située au 250, rue Sainte-Catherine Est, et le Festival Under Pressure qui se déroule pendant 2 jours au mois d'août de chaque année. La contribution est octroyée pour trois ans, soit 2016, 2017 et 2018.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite apporter son soutien à la Galerie Fresh Paint et au Festival Under Pressure qui contribue à la valorisation de l'art urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

La valeur du soutien technique accordé par la ville centre au Festival est de 13 000 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-02

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



(2)

Dossier # : 1167203001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 118 065,68 \$, accorder un contrat de 113 853,68 \$, taxes incluses, à Équipement Twin inc. pour la fourniture et l'installation de deux épanduses d'abrasif et autoriser une dépense supplémentaire de 18 000 \$ non taxable pour la fourniture de deux sous-châssis par le Service du matériel roulant et des ateliers

D'autoriser une dépense de 113 853,68 \$ pour la fourniture et l'installation de deux (2) épanduses d'abrasif (appel d'offres public numéro 15-14404 - 1 soumissionnaire);
D'accorder à cette fin, un contrat à Équipement Twin inc., au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 113 853,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;
D'autoriser une dépense de 18 000 \$, non taxable , pour la fourniture de deux (2) sous-châssis auprès du Service du matériel roulant et des ateliers;

D'affecter un montant de 118 065,68 \$ (net de ristournes) provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-04 14:08**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1167203001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 118 065,68 \$, accorder un contrat de 113 853,68 \$, taxes incluses, à Équipement Twin inc. pour la fourniture et l'installation de deux épanduses d'abrasif et autoriser une dépense supplémentaire de 18 000 \$ non taxable pour la fourniture de deux sous-châssis par le Service du matériel roulant et des ateliers

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du renouveau de la gestion stratégique du parc des équipements de l'arrondissement et en vue d'améliorer les processus et la performance, les prévisions d'acquisition/remplacement des équipements s'échelonnent sur une base triennale, selon une liste des véhicules cibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Étendeurs détachables de 7 Verges cube installés sur un module multimode, tel décrit dans le devis 92415A11

JUSTIFICATION

Ces équipements remplaceront deux unités épanduses de type détachable actuellement désuètes . L'achat des épanduses se fera dans le but de compléter l'aménagement des camions châssis lourds acquis par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prix valide jusqu'au 11 mai 201

Devis: 92415A11

Description: Fourniture et installation d'un épandeur détachable de 7 VC installé sur un module épandeur multimode.

Marque / Modèle : Michel Gohier, EA07MM

Appel d'offres public : 15-14404 (1 soum)

Adjudicataire : Equipements Twin in

Délai de livraison: 180 jours

Unité d'affaires : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Épandeur 7 VC	47 656,00 \$	2	95 312,00 \$	95 312,00
			TOTAL :	95 312,00
	5,00%		TPS :	4 765,60
	9,975%		TVQ :	9 507,37
			TOTAL + TAXES :	109 584,97
			Ristourne TPS (100%) :	(4 765,60)
			Ristourne TVQ (50,0%) :	(4 753,69)
			Total moins ristourne TPS et TVQ	100 065,68

COMMANDE INTERNE SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

Pour officialiser cette commande interne, votre unité d'affaires doit produire un dossier décisionnel dans lequel vous préciserez l'imputation budgétaire à utiliser pour la facturation. Un engagement de gestion est fortement conseillé.

Une demande d'intervention (décision déléguée) ou une demande d'information comme partie prenante (décision aux instances) doit être acheminée à Lucie Mc Cutcheon du SMRA.

Fournisseur: Service du matériel roulant et des ateliers

Unité d'affaires : Arrondissement Ville-Marie

Description	Prix unitaire	Qté		Total soum.
Module avec pattes rétractables	9 000,00 \$	2	Non tax able	18 000,00
			TOTAL :	18 000,00

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2016-02-24



Dossier # : 1166140001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de 3 518 136,12 \$ à Demix Construction inc. pour les travaux de réfection routière sur différentes rues du Vieux-Montréal et autoriser une dépense maximale de 3 663 136,12 \$ (appel d'offres public VMP-16-006 - 11 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 3 663 136,12 \$ pour les travaux de réfection routière sur différentes rues du Vieux-Montréal (appel d'offres public VMP-16-006 -11 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Demix Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 518 136,12 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-04 11:54

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1166140001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de 3 518 136,12 \$ à Demix Construction inc. pour les travaux de réfection routière sur différentes rues du Vieux-Montréal et autoriser une dépense maximale de 3 663 136,12 \$ (appel d'offres public VMP-16-006 - 11 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux du présent dossier font partie du programme de réfection routière pour l'année 2016 de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie et du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)- Direction des Transports - Division de la gestion des actifs, dans le cadre de la célébration du 375ème anniversaire de de la création de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15-240585 du 10 novembre 2015- Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection routière sur le réseau artériel des rues du Vieux-Montréal.

DESCRIPTION

Le projet consiste en la réalisation des travaux réfection routière à savoir les travaux de planage de chaussée, de pose de nouveaux revêtements bitumineux et de reconstruction des trottoirs endommagés sur des tronçons de rues dans le Vieux-Montréal. Ces réalisations permettront d'améliorer l'état du réseau des rues de l'arrondissement historique et d'assurer son maintien à un niveau acceptable pour les années ultérieures, notamment pendant la saison touristique.

La liste des rues concernées par cet appel d'offres est jointe au dossier.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public, VMP-16-006, pour ces travaux a été lancé le 9 février 2016 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres), l'ouverture a eu lieu le 24 février

2016.

Sur quatorze (14) preneurs de cahier des charges , onze (11) entrepreneurs ont déposé des soumissions.

La liste ainsi que les montants des soumissions reçues taxes et contingences comprises, est jointe au présent dossier.

Le tableau suivant indique l'analyse des soumissions:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Demix Construction	3 198 305,56 \$	319 830,56 \$	3 518 136,12 \$
Sintra inc.	3 309 089,26 \$	330 908,93 \$	3 639 998,19 \$
Construction Soter inc.	3 534 682,18 \$	353 468,22 \$	3 888 150,40 \$
Eurovia Québec Construction inc.	3 579 774,56 \$	357 977,46 \$	3 937 752,02 \$
Groupe TNT inc.	3 599 467,72 \$	359 946,77 \$	3 959 414,49 \$
Construction Bucaro inc.	3 817 298,77 \$	381 729,88 \$	4 199 028,65 \$
Pavages Métropolitain inc.	3 896 984,44 \$	389 698,44 \$	4 286 682,88 \$
Pavage Jeskar inc.	3 993 630,07 \$	399 363,01 \$	4 392 993,08 \$
Construction Bau-val inc.	3 993 683,07 \$	399 368,31 \$	4 393 051,38 \$
Les entreprises Ventec inc.	4 035 743,23 \$	403 574,32 \$	4 439 317,55 \$
Les entreprises Michaudville inc	4 074 545,45 \$	407 454,55 \$	4 482 000,00 \$
Estimation des professionnels à l'interne	3 733 410,71 \$	373 341,07 \$	4 106 751,78 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			4 103 320,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			963 863,88 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			27%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(588 615,66 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			121 862,07 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3%
--	----

Suite à l'analyse des documents des soumissionnaires , le plus bas soumissionnaire est l'entrepreneur Demix Construction inc. avec un montant de 3 518 136,12 \$, voir le procès verbal de l'ouverture joint au présent dossier.

Toutes les soumissions reçues sont conformes aux documents d'appels d'offres.

L'estimation faite à l'interne par les professionnels de la Division Bureau de projets du centre-ville a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché actuel.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est de moins 14%.

À la lumière de ce qui précède, nous recommandons l'octroi de contrat à l'entrepreneur Demix Construction inc, au montant de sa soumission.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Demix Construction inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 19 février 2016. Les validations requises à l'effet que Demix Construction inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle , ont été faites le 25 février 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 518 136,12 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 319 830,56\$ (taxes incluses) pour les travaux contingents et donc la dépense maximale est de 3 663 136,12 \$ incluant les incidences pour le contrôle qualitatif des travaux, les travaux des utilités publiques ainsi que le marquage, d'une valeur estimée à 145 000 \$ (taxes incluses).

Le coût du contrat avant taxes incluant les contingences est de 3 059 914,00 \$ soit 3 518 136,12 \$ taxes incluses, se divise comme suit:

66% du montant: 2 012 604,00 \$ soit 2 313 991,45 \$ taxes incluses pour les travaux de trottoirs et

34% du montant: 1 047 310,00 \$ soit 1 204 144.67 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage.

La dépense totale de 3 663 136,12 \$ taxes, contingences et incidences inclus soit un coût net de 3 344 931,54 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, sera financés par le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé pour le CA du mois de mars une partie des travaux risque ne pas être complétée en 2016 et le financement provenant du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports risque de ne plus être disponible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier préliminaire est le suivant :

Début travaux du contrat mai 2016
Fin des travaux du contrat octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Philippe LEMIRE, Ville-Marie

Lecture :

Philippe LEMIRE, 3 mars 2016
Jean CARRIER, 29 février 2016
Driss EZZAHER, 29 février 2016
Alain DUFRESNE, 26 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yasmina ABDELHAK
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Louis-François MONET
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166486001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier l'affectation de surplus afin de financer la dépense par le PTI dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises C. Dubois inc. pour les travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage pour le réaménagement du terrain April dans l'arrondissement de Ville-Marie

De modifier l'affectation de surplus afin de financer la dépense par le PTI dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises C. Dubois inc. pour les travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage pour le réaménagement du terrain April dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-04 14:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1166486001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier l'affectation de surplus afin de financer la dépense par le PTI dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises C. Dubois inc. pour les travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage pour le réaménagement du terrain April dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU**CONTEXTE**

Cette addenda vient apporter une modification au mode de financement de l'arrondissement de Ville-Marie au contrat à Les Entreprises C. Dubois Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage dans le cadre du projet d'agrandissement du parc Walter-Stewart.

La dépense qui devait provenir des surplus libres de l'arrondissement de Ville-Marie sera en fait financée par le budget PTI 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie conformément à l'aspect financier se trouvant en pièce jointe.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée POIRIER, Ville-Marie
Danielle LUSSIER, Direction générale

Lecture :

Danielle LUSSIER, 28 janvier 2016

Josée POIRIER, 28 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick CHALOUHI

conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166486001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 1 250 596,53 \$ à Les Entreprises C.Dubois inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage dans le cadre du projet de réaménagement du terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 304 970,23 \$ (appel d'offres public n°. VMP-15-024 – 13 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En plus de son usine de production localisée au 2455 rue Ontario Est, la JTI-Macdonald Corp. est aussi propriétaire d'un bâtiment commercial de deux étages construit en 1946 (bâtiment April) situé au 2215-17 rue Dufresne, adjacent au parc Walter-Stewart entre les rues d'Iberville et Dufresne. Des travaux majeurs étant requis pour conserver l'intégrité du bâtiment (toiture, revêtement de briques et désamiantage), la JTI-Macdonald Corp. souhaite se départir du bâtiment. Pour l'arrondissement de Ville-Marie, il s'agit d'une opportunité de réaménager le terrain *April* d'une superficie 778,99 m² pour accueillir une serre et y relocaliser un jardin communautaire.

En effet, le jardin communautaire Saint-Eusèbe (34 jardinets) est présentement situé sur le terrain de l'église Saint-Eusèbe-de-Verceil (lot 1 424 093). À la suite d'une demande de la Coopérative de solidarité du quartier Sainte-Marie, ce terrain a été identifié pour la construction du Complexe familial Saint-Eusèbe, un projet de logements communautaires. L'arrondissement de Ville-Marie prévoit relocaliser le jardin communautaire Saint-Eusèbe dans le terrain formé du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, subdivision 002, appartenant à JTI-Macdonald Corp. L'utilisation et la gestion du jardin communautaire sera assurée par le regroupement de jardiniers *Jardin communautaire Saint-Eusèbe* .

En plus du jardin communautaire, le terrain April accueillera une serre communautaire dont les activités de gestion et d'entretien seront prises en charge par Coordination Carrefour alimentaire Centre-Sud, composé de Marché Solidaire Frontenac et Rencontres-Cuisines, un plateau de travail d'insertion coordonné par l'organisme Sentier Urbain. Ce projet de serre communautaire a été identifié comme projet structurant prioritaire pour la sécurité alimentaire dans le quartier Sainte-Marie par le biais de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) pilotée par la table de quartier, la Corporation de développement communautaire Centre-Sud.

Une décision a été prise par l'arrondissement de Ville-Marie afin de réaménager le terrain de balle du parc Walter-Stewart en raison de la problématique des plaintes récurrentes liées à l'orientation du terrain ainsi qu'aux balles envoyées dans le quartier résidentiel avoisinant.

De plus, cette décision vise à éviter tout conflit entre l'utilisation du terrain de balle et les aménagements prévus dans le cadre du projet, soit le jardin et la serre communautaire St-Eusèbe ainsi que le tracé cyclable dans le parc Walter-Stewart.

Les interventions impliquent également l'aménagement de la première phase du projet de lien cyclable de l'axe Larivière / de Rouen.

Le projet de réaménagement du terrain *April* constitue une occasion d'effectuer un arrimage exemplaire des interventions communautaires dans le secteur en combinant les programmes Qi et RUi dans le cadre d'un projet commun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0828 du 16 juin 2015 - Résolu d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Les Entreprises C.Dubois Inc., au montant total de 1 250 596,53 \$ taxes incluses, afin de réaliser des travaux de réaménagement du terrain *April* impliquant l'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et des travaux d'éclairage, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

En plus de permettre la réhabilitation environnementale de la portion agrandie du parc, ces travaux permettront au terrain localisé au 2215-17 rue Dufresne d'accueillir le jardin et la serre communautaire St-Eusèbe, dont la gestion et l'entretien seront assurés grâce à un partenariat avec des organismes locaux, soit Coordination Carrefour alimentaire Centre-Sud (Marché Solidaire Frontenac et Rencontres-Cuisines), plateau de travail d'insertion coordonné par Sentier Urbain.

Dans le parc actuel, le projet prévoit l'aménagement d'un nouveau tracé cyclable ainsi que le réaménagement du terrain de balle. Ce nouveau tracé cyclable de l'axe de Rouen / Larivière effectuera à terme la jonction entre le prolongement prévu de l'axe Maisonneuve Est à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve via le tracé existant de la rue Fullum. Le terrain de balle du parc Walter-Stewart sera réaménagé de manière sécuritaire en vue d'éviter un conflit d'usage avec la nouvelle vocation communautaire du terrain *April*.

Une contingence de 15 % du montant total a été prévue au bordereau de la soumission en raison des travaux de réhabilitation requis. Des travaux incidents pourraient être requis dans le cadre du projet, ces derniers sont évalués à 5 % du montant total au bordereau de la soumission.

Le 20 octobre 2015, l'appel d'offres public du projet a été annoncé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien *Le Devoir*, avec une date d'ouverture des soumissions prévue le 4 novembre 2015. Un second avis publié le 30 octobre 2015 annonçait le prolongement de la période de soumission avec une date d'ouverture des soumissions prévue le 16 novembre 2015. Durant la période d'appel d'offres, vingt-sept (27) entreprises se sont procuré le cahier des charges, treize (13) ont déposé des soumissions, la liste des commandes est jointe au dossier. Cela correspond à un taux de réponse de 48 %. L'ouverture des offres a eu lieu le 16 novembre 2015. Parmi les treize (13) soumissions déposées, neuf (9) sont conformes et quatre (4) sont non conformes en raison de documents manquants, la liste de vérification des documents de soumission est jointe au dossier.

Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 23 octobre, le 27 octobre, le 30 octobre et le 11 novembre 2015. Les addenda présentés ont pour objet *la clarification concernant l'échéancier du projet ainsi que des réponses et clarifications aux questions techniques soulevées par les soumissionnaires*. Tel que mentionné, l'émission des trois (3) premiers addenda a obligé un report de la date de dépôt des soumissions, initialement prévue le 4 novembre 2015.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, ce qui porte la validité au 15 mars 2016.

JUSTIFICATION

Les soumissions déposées par les entreprises LV Construction, Construction Morival Limitée, 2633-2312 Québec Inc. (Pavatech) et Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. sont non conformes en raison de documents manquants.

Les soumissions déposées par Les Entreprises C.Dubois Inc., 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) et Aménagement Côté Jardin Inc. comprennent des erreurs de calculs mineurs.

Le tableau suivant présente l'analyse des soumissions:

Soumissionnaires	Conformité	Prix (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Les Entreprises C.Dubois inc.	Conforme	1 087 478,62 \$	163 121,79 \$	1 250 600,42 \$
Construction Urbex inc.	Conforme	1 125 488,55 \$	168 823,26 \$	1 294 311,83 \$
9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	Conforme	1 142 169,18 \$	171 325,38 \$	1 313 494,56 \$
LV Construction	Non conforme	1 186 639,61 \$	177 995,94 \$	1 364 635,56 \$
Construction Morival Limitée	Non conforme	1 206 347,59 \$	180 952,14 \$	1 387 299,73 \$
Salvex inc.	Conforme	1 208 044,62 \$	181 206,69 \$	1 389 251,32 \$
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	Non conforme	1 262 891,15 \$	189 433,67 \$	1 452 324,82 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	Non conforme	1 272 561,73 \$	190 884,26 \$	1 463 554,99 \$
Les Entreprises de Construction Ventec Inc.	Conforme	1 298 025,78 \$	194 703,87 \$	1 492 729,65 \$
Aménagement Côté Jardin inc.	Conforme	1 354 532,96 \$	203 179,94 \$	1 557 712,90 \$
Ramcor construction inc.	Conforme	1 397 565,51 \$	209 634,83 \$	1 607 200,33 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	Conforme	1 596 843,75 \$	239 526,56 \$	1 836 370,31 \$
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	Conforme	1 698 123,61 \$	254 718,54 \$	1 952 842,15 \$
Dernière estimation réalisée - 2015/11/11	n/a	1 080 766,44 \$	162 114,96 \$	1 242 881,40 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions conformes)	1 521 612,61 \$ 21,67 %
Écart entre la moyenne des soumissions conformes et la plus basse soumission conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission conforme) / la plus basse soumission conforme) x 100	
Écart entre la plus haute soumission conforme et la plus basse soumission conforme (\$) (la plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)	702 241,73 \$ 56,15 %
Écart entre la plus haute soumission conforme et la plus basse soumission conforme (%) (((la plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme) / la plus basse soumission conforme) x 100	
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse soumission conforme - estimation)	7 719,02 \$ 0,62 %
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse soumission conforme - estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme (\$) (la deuxième plus basse soumission conforme - la plus basse soumission conforme)	43 711,41 \$ 3,49 %
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme (%) (((la deuxième plus basse soumission conforme - la plus basse soumission conforme) / la plus basse soumission conforme) x 100	

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par la firme *Les Entreprises C.Dubois inc.* est 0,62 % (7 719,02 \$) plus élevée que l'estimation des professionnels.

Le faible écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels mandatés par la Ville confirme les prix du marché.

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme *Les Entreprises C.Dubois inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 1 250 600, 42 \$.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que la firme *Les Entreprises C.Dubois inc.* ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 28 janvier 2016.

Les validations requises à l'effet que *Les Entreprises C.Dubois inc.* ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ont été faites le 28 janvier 2016.

Le plus bas soumissionnaire, *Les Entreprises C.Dubois inc.*, a joint avec sa soumission

l'attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) autorisant l'entrepreneur à conclure un contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 304 970,23 \$. Ce montant comprend la valeur des travaux de l'entrepreneur Les Entreprises C.Dubois inc., de 1 087 475,24 \$, des contingences (15%) de 163 121,29 \$, ainsi que des dépenses incidentes (5%) de 54 373,70 \$, taxes incluses.

Le coût total maximal de ce contrat de 1 304 970,23 \$, taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 510 266,69 \$ (net de ristournes fédérale et provinciale) sera financé par la ville centre par les règlements d'emprunts de compétence locale, soit 502 603,68\$ en provenance du règlement d'emprunt # 15-061 - "*Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi)*" et 7 663,01 \$ en provenance du règlement d'emprunt # 06-062 - "*Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate*". La portion financée par l'arrondissement de Ville-Marie sera donc de 681 341,07\$ (net de ristournes fédérale et provinciale) en provenance des surplus libres de l'arrondissement de Ville-Marie.

La dépense totale de 1 304 970,23 \$ taxes, contingences et incidences incluses soit un coût net de 1 191 611,76 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, sera assumée à 42,82 % par la ville centre et à 57,18 % par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet prévoit la réhabilitation environnementale des terrains situés au 2215-17 rue Dufresne en vue de réaménager le terrain *April* et y aménager la serre ainsi que le jardin communautaire Saint-Eusèbe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé avant le mois de février 2016, les travaux de démolition de l'actuel édifice localisé au 2215-17 rue Dufresne seront retardés et risquent de repousser la livraison du projet, initialement prévue pour la fin de l'été 2016.

Certaines activités prévues dans le parc devront être reportées pendant la durée des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux année 2016 de mars à août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée POIRIER, Ville-Marie
Danielle LUSSIER, Direction générale

Lecture :

Danielle LUSSIER, 28 janvier 2016
Josée POIRIER, 28 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick CHALOUHI
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Louis-François MONET
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166890015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016, et accorder une contribution de 36 500 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial (SDC) du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 36 500 \$ dans le cadre du budget Montréal.net;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-10 15:22

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166890015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2016, et accorder une contribution de 36 500 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur déléguant aux conseil d'arrondissement les compétences du conseil en matière de Sociétés de développement commercial (CM03-0623). Le 7e alinéa de l'article 1 de ce règlement indique que le conseil délègue entre autres aux conseils d'arrondissement le pouvoir suivant:

- les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de la Loi des Cités et Villes en vue d'accorder des subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie a inscrit à son budget les montants nécessaires à l'application du nouveau règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240027 - 1156890015 - Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier Latin pour assurer la coordination et mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2015, et accorder une contribution de 75 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net.

CA14 240251 du 7 mai 2014 - 1144173003 Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour assurer la mise en oeuvre du plan de propreté et embellissement 2014, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

A sa séance du 21 décembre 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement économique pour les années 2011 et 2012 (Résolution CA10240637).

DESCRIPTION

Ce dossier couvre la subvention qui sera versée à la Société de développement commercial du Quartier Latin pour la réalisation de son plan d'action propreté 2016.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie contribue ainsi à la vitalité du secteur commercial important qu'est le Quarter Latin via sa SDC qui veut mettre l'emphase sur le fait que le Quartier latin est un milieu d'affaire dynamique, une destination touristique de premier plan, un milieu gastronomique d'exception et un lieu recherché pour la qualité de ses commerces offrant un service à la clientèle personnalisé et ce 12 mois par année.

L'aide financière servira à réaliser un projets ayant un impact significatif sur la propreté de ce secteur.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que la SDC du Quartier Latin recommandé ne fait pas partier de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du Bâtiment du Québec, ont été faites le 19 février 2016 à 15h.

De plus, les validations requises à l'effet que la SDC du Quartier Latin ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le lundi 7 mars 2016 à 06 h 43 min.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses seront imputées directement dans un compte corporatif identifié par le service de la concertation des arrondissements .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-07

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165119002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 68 503,17 \$ à Payette & Simms inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 et autoriser une dépense maximale de 75 353,17 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15076 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 75 353,17 \$ pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 (appel d'offres sur invitation 16-15076 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Payette et Simms inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 68 503,17 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-10 17:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165119002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 68 503,17 \$ à Payette & Simms inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 et autoriser une dépense maximale de 75 353,17 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15076 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Quatre fois par année, le bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie est distribué en 68 000 exemplaires par Postes Canada à toutes les adresses postales de l'arrondissement. Il est également distribué dans plusieurs points de service de l'arrondissement (aréna, bibliothèques, centres de loisirs, etc.) ainsi qu'à des organismes partenaires. Le bulletin fait état des projets et des réalisations de l'arrondissement et présente les activités liées à la culture, au sport, aux loisirs et au développement social. Il renseigne également les résidants et les commerçants sur les moyens d'accéder facilement à l'administration municipale. En août, il inclut le répertoire des activités de sports et de loisirs offertes par les partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 1155119001 / CA15 - 240086 (10 mars 2015) : Accorder un contrat de 78 102,60 \$ à Lithographie G. Monette inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2015 et autoriser une dépense maximale de 85 912,60 \$ (appel d'offres sur invitation 15-14236 - 3 soumissionnaires);
- 1141701001 / CA14 - 240085 (11 mars 2014) : Accorder un contrat de 74 507,25 \$ à Lithographie Monette Inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2014 et autoriser une dépense maximale de 81 957,25 \$ (appel d'offres sur invitation 14-13347 - 3 soumissionnaires);
- 1131701001 / CA13 - 240097 (12 mars 2013) : Accorder un contrat de 70 447,47 \$ à Lithographie Monette Inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2015 (appel d'offres sur invitation 13-12621 - 3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

On prévoit que le bulletin sera imprimé à quatre reprises en 2016, soit en avril, en juin, en août et en décembre. L'arrondissement de Ville-Marie a demandé des propositions pour l'impression sur papier Somerset satin #3 / 120M (soie) ou l'équivalent.

JUSTIFICATION

En collaboration avec la Direction de l'approvisionnement, la Division des communications et des relations avec les citoyens a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'impression des 4 numéros de l'année 2016 de façon à obtenir le meilleur coût possible. Deux des quatre entreprises invitées à soumissionner ont déposé une offre conforme:

Payette & Simms : 68 503,17 \$

Imprimerie Norecob : 84 320,36 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire est Payette & Simms au montant de 68 503,17 \$, taxes incluses.

Il faut également prévoir, à titre de contingences, un montant de 6850 \$, taxes incluses.

Le montant total de la dépense est donc évalué à 75 353,17 \$, taxes incluses.

L'imputation budgétaire est le : 2438.0010000.306156.01801.54590.014460.0.001864

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Anna BEZEAU)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joan LACASSE
Charge(e) de communication

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-08

Isabelle ROUGIER
Chef de division communication arr. ville-
marie



Dossier # : 1152593002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter de 24 995,57 \$, pour une dépense totale de 128 070,66 \$, la valeur du contrat de services professionnels accordé à Atelier Ville Architecture Paysage pour l'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier et des espaces publics l'environnants

D'autoriser l'augmentation du contrat accordé à la firme Atelier Ville Architecture Paysage d'un montant de 24 995,57 \$, taxes incluses, pour l'établir à 128 070,66 \$ taxes incluses; D'affecter 22 824,29 \$ des surplus de l'arrondissement pour financer cette dépense supplémentaire conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-10 16:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152593002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter de 24 995,57 \$, pour une dépense totale de 128 070,66 \$, la valeur du contrat de services professionnels accordé à Atelier Ville Architecture Paysage pour l'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier et des espaces publics l'environnants

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à autoriser l'augmentation du contrat accordé à la firme Atelier Ville Architecture Paysage d'un montant de 24 995,57 \$ taxes incluses pour l'établir à 128 070,66 \$ taxes incluses. La ventilation des honoraires supplémentaires est jointe au dossier.

Le montant total des frais incidents demeure inchangé, la dépense totale autorisée par le dossier sera donc de 137 441,12 \$.

En mai 2015 l'Atelier Ville Architecture Paysage obtenait le mandat de réaliser le Plan d'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier et des espaces publics l'environnant, incluant la confection des plans et devis. Ce mandat fut octroyé à la suite d'un appel d'offres public en avril de la même année (VMP-15-008).

Le devis technique identifiait les différents éléments que devait contenir ce plan ainsi que la procédure d'élaboration compte tenu des nombreuses parties impliquées. Le plan accepté par les autorités de la Ville à la fin du mois de septembre 2015, devait dès lors passer à l'étape des plans et devis considérant l'échéancier de ce legs de l'arrondissement de Ville-Marie. L'obtention de l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications du Québec étant requise, ce dernier, dans un avis préliminaire obtenu le 4 février 2016 seulement, suite au dépôt d'une demande officielle le 16 novembre, a fait part de certaines exigences qui entraînent la revue de certains aspects du design et de l'espacement des café-terrasses.

Certaines interventions dans le plan d'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier sont prévues sur les propriétés du Vieux-Port, dont la limite se situe à peu près au tiers sud de la rue de la Commune. La Société immobilière du Canada, engagé dans une réflexion sur l'aménagement de site du Vieux-Port, a pour sa part signifié en début d'année 2016 qu'elle souhaitait des modifications à la dimension proposé de l'accès au Quai Jacques-Cartier.

Compte tenu de l'état d'avancement des plans et devis, ceux-ci devront être modifiés et diverses vérifications techniques s'en suivent. Ce travail supplémentaire ne peut être couvert par les honoraires rattachés au contrat approuvé. En effet, dans le cadre du

contrat VMP-15-008, le montant voté de 93 704,63 \$, taxes incluses, ainsi que ses contingences de 9 370, 46 \$, approuvés par la résolution du CA15 240219, ont été engagés dans leur totalité, conformément au vote de crédit.

L'Atelier VAP a déposé une demande d'honoraires supplémentaires de 24 995,57 taxes incluses, (jointe au présent sommaire addenda) que nous jugeons acceptable eu égard aux services supplémentaires qui doivent être rendus.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick CHALOUHI
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152593002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus temporaire de 112 445,55 \$, accorder un contrat de services professionnels de 93 704,63 \$ à Atelier Ville Architecture Paysage pour l'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier et des espaces publics l'environnants et autoriser une dépense maximale de 112 445,55 \$ (appel d'offres public VMP-15-008 - 6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'occupation et l'animation de la place Jacques-Cartier sont une source de préoccupation mise en évidence dans le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*. En 2013 ce Plan pose un diagnostic qui fait ressortir le dynamisme retrouvé du secteur ouest du Vieux-Montréal mais une certaine perte de dynamisme dans la partie est du quartier historique : fréquentation commerciale stagnante, voire en déclin, aux abords du Marché Bonsecours, fermeture saisonnière de commerces place Jacques-Cartier, locaux inutilisés aux étages, notamment. Si la place Jacques-Cartier reste très fréquentée en été, on constate que les cafés-terrasses sont devenus des constructions imposantes, aux coloris et aux matériaux brisant l'harmonie visuelle générale, masquant les façades des bâtiments et perturbant l'affichage commercial. D'autre part, l'animation de la place est aujourd'hui presque essentiellement assurée par des artistes, artisans et amuseurs publics (détenteurs de permis de la Ville) qui occupent pratiquement tous les espaces disponibles. Y ajoutant le mobilier de la place, les installations de l'espace musique et les kiosques du marché aux fleurs, il se dégage une certaine impression d'encombrement et de perte de qualité. La place Jacques-Cartier serait, aux yeux de plusieurs, devenue un lieu de passage davantage qu'un lieu de destination.

L'arrondissement de Ville-Marie veut rehausser la qualité de la place Jacques-Cartier. À titre de legs aux Montréalais à l'occasion du 375^e anniversaire, il souhaite offrir un espace public renouvelé où les installations et l'animation permettront de mettre en valeur le riche patrimoine de ce lieu emblématique, de l'animer et de dynamiser l'activité commerciale et culturelle qui s'y déroule. Située au coeur d'un réseau d'espaces publics, la mise en valeur de la place Jacques-Cartier passe d'abord par l'élaboration d'un « **Plan d'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier et des espaces publics l'environnant** » permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Développer une vision nouvelle et intégrée de l'utilisation de l'espace public qui permet de concilier mise en valeur du patrimoine et animation.
- Améliorer la qualité matérielle des diverses occupations (cafés-terrasses, kiosques des caricaturistes, espace musique).

- Définir des espaces pour accueillir une programmation ouverte et équilibrée, qui s'étend sur toute l'année, incluant la période hivernale, sur la PJC et les autres lieux publics.

C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres public a été lancé afin de développer une nouvelle vision et de proposer des aménagements et des installations qui pourront être réalisés à temps pour les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE - CG13 0347 et CM13 0764 : Adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal (1131183002)

CE15 0670 : Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant (1154631003)

DESCRIPTION

Contenu du plan d'aménagement et d'animation

Les éléments qui doivent être traités n'impliquent pas, sauf exception, de travaux de réaménagement de la géométrie des espaces publics ou de remplacement des matériaux de revêtement. Ils concernent uniquement les aménagements requis pour les occupations et les espaces d'animation proposés. Ce sont :

- a) La localisation et le design des cafés-terrasses (voir document d'analyse de la DAUSE Ville-Marie, annexe 3) avec comme hypothèse de travail un modèle unique et un gestionnaire unique des installations.
- b) La localisation des espaces d'animation pour les musiciens et amuseurs publics et, lorsque applicable, le design des installations temporaires servant « d'espace musique ».
- c) Le redéploiement des artistes et artisans sur la PJC, le parvis du Marché Bonsecours, la Promenade de la Commune et les autres lieux publics mentionnés au présent devis; avec comme prémisse d'assurer la viabilité de ces activités saisonnières ambulantes.
- d) Le design d'un kiosque type pour les caricaturistes, les artisans, répondant à leurs besoins particuliers.
- e) L'identification des emplacements désignés et équipés pour recevoir des activités d'animation.
- f) La mise à jour de l'aménagement de la Promenade de la Commune pour y intégrer les kiosques d'artiste appartenant à la Ville ainsi que la relocalisation, si requise, de l'aire d'attente des calèches actuellement au pied de la PJC.
- g) L'aménagement, l'occupation, l'animation de la rue Saint-Amable et de la rue Le Royer afin d'en faire des parcours d'intérêt.
- h) L'occupation proposée de la « place du Marché Bonsecours » projetée dans le plan de réaménagement de la rue Saint-Paul.
- i) L'amélioration de l'aménagement de l'interface entre la place Jacques-Cartier, la rue de la Commune et l'entrée « Quai Jacques-Cartier » du Vieux-Port de Montréal.
- j) L'intégration au plan d'une proposition d'interface réaménagée à la traversée de la rue Notre-Dame en cohérence avec le projet de réaménagement de la place Vauquelin.

Deux comités seront mis en place par l'arrondissement de Ville-Marie. Un **comité d'orientation** et un **comité de projet** auxquels le consultant devra présenter le projet aux étapes clés du mandat. Il devra également prévoir des rencontres en

groupes de travail et en assurer l'animation avec les représentants des artistes, artisans et amuseurs ainsi que les restaurateurs et promoteurs d'événements afin d'identifier les besoins de ces utilisateurs de l'espace public. Une consultation publique sous l'égide de la Table de concertation du Vieux-Montréal est également prévue.

Livrables attendus

Première partie : Élaboration du plan d'aménagement et du design des occupations

Étape 1 – Plan d'aménagement préliminaire

- Principes d'aménagement et de distribution des activités
- Principes et critères de design
- Représentations conceptuelles

Livrables : Rapport d'étape 1 : Texte explicatif, croquis et esquisses, plan de la situation existante et plan général des espaces (concept et options préliminaires); 3 copies papier, une copie numérique, une présentation PowerPoint.

Étape 2 - Options d'aménagement et de design (3 options)

- options d'aménagement
- design des installations
- design ou type de mobilier temporaire proposé

Livrables : Rapport d'étape 2 : Plans, élévations, coupes, perspectives et dessins préliminaires des installations et du mobilier temporaires; 3 copies papier, une copie numérique, une présentation PowerPoint.

Étape 3 - Plan d'aménagement et design des installations et du mobilier – options retenues aux fins de consultation publique :

- plan d'aménagement de l'occupation et des espaces d'animation
- design ou types d'installations et de mobilier proposés
- présentation publique et support professionnel lors d'une journée « porte ouverte » et de la rencontre de consultation

Livrables : Rapport final préliminaire : texte, plans, élévations, coupes, perspectives et dessins des installations et du mobilier temporaire; 3 copies papier, une copie numérique, une présentation PowerPoint, maquette numérique si requise à la bonne compréhension des propositions, 3-4 panneaux d'exposition des propositions.

Deuxième partie : Plans et devis détaillés, estimation (classe B) et échéancier

A) Plans et devis pour les éléments suivants

Place Jacques-Cartier

- plans et détails des installations et du mobilier des cafés-terrasses
- plans et détails des installations de « l'espace musique »
- plans et détails des installations et/ou équipements requis pour les espaces d'animation

Rues Saint-Amable et Le Royer

- plans et détails des installations et des aménagements proposés

Promenade de la Commune et rue de la Commune

- plans et détails de l'aménagement et, si retenu, de l'installation des 20 kiosques servant aux artistes exposants sur la promenade
- plans et détails de l'aménagement de la rue et de la promenade entre la place Jacques-Cartier et l'entrée « Quai Jacques-Cartier » du Vieux-Port

Autres éléments

- plans et détails du kiosque type des caricaturistes-portraitistes et des installations destinées aux artisans
- plans et détails des installations relatives à la fourniture d'une source d'énergie, lorsque requis

B) *Estimation des coûts, échéanciers*

- tableau ventilé des coûts pour chacun des éléments de A), en 3 copies papier et en format numérique
- échéanciers pour chacun des éléments de A), en 3 copies papier et en format numérique

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres public, 15 firmes se sont procurées les documents et 6 soumissions ont été reçues. Deux soumissions ont été rejetées parce qu'elles n'avaient pas obtenu la note intérimaire minimale de 70%. Les 4 firmes retenues sont:

	Note	Prix de base	Contingences 10 %	Total honoraires
Atelier Ville Architecture Paysage	13.87	93 704,63 \$	9 370,46 \$	103 074,09 \$
Atelier Christian Thiffault	13.35	98 749,04 \$	9 874,90 \$	108 623,94 \$
Atelier Civiliti	10.87	117 373,09 \$	11 737,31 \$	129 110,40 \$
Affleck Delariva, architectes	9.20	138 931,19 \$	13 893,12 \$	152 824,31 \$
NIP Paysage			n/a	
Projet Paysage			n/a	
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (\$)				(5 044,41 \$)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%)				-5,38 %
Incidences 10%		Dépense maximale		
9 370.46 \$		112 445,55 \$		

Le montant des incidences de 9 370,46 \$ servira à couvrir les coûts reliés aux communications et à la consultation publique ainsi que, le cas échéant, à la réalisation de prototypes de mobiliers ou d'installations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services professionnels sont financés temporairement à même les surplus. L'estimation du coût de réalisation des installations et aménagements requis a été évalué sommairement à 2 245 000 \$ et l'arrondissement pourra compter dans le cadre des projets d'immobilisation 375^e anniversaire de Montréal sur une sommes de 1 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire est tenu d'appliquer les principes contenu à la Politique de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle : *Montréal, ville universellement accessible - Politique municipale d'accessibilité universelle, 2011*, et à ceux du développement durable adoptés par la Ville de Montréal en ce qui a trait notamment à la provenance des matériaux, l'utilisation responsable de l'énergie, le recyclage et l'emploi de produits recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réaménagement de l'occupation de la place Jacques-Cartier et le redéploiement des artistes et amuseurs publics est de nature à modifier les habitudes et nécessitera, le cas échéant, une ouverture au changement de la part des utilisateurs actuels de la place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est prévu pour accompagner le projet. Une journée « porte ouverte » sera organisée par l'arrondissement avant la tenue d'une consultation publique via la Table de concertation du Vieux-Montréal sur les options développées à ce moment. Le résultat de l'exercice permettra au Conseil d'arrondissement d'arrêter son choix sur l'option à mettre en oeuvre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin - juillet 2015	Plan d'aménagement préliminaire
Juillet - août 2015	Options d'aménagement et de design
Août - septembre 2015	Plan d'aménagement et design des installations et du mobilier
Septembre 2015	Consultation publique (Table de concertation du Vieux-Montréal)
Novembre - décembre 2015	Plans et devis, estimation de coûts et échéancier
Janvier à décembre 2016	Soumissions et mise en œuvre
Printemps 2017	Installation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald DELCOURT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-01

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1161455004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 933 870 \$, approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 avec la Société de développement commercial du Village pour la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est pour les années 2016 et 2017, et accorder des contributions de 358 000 \$ en 2016 et de 320 000 \$ en 2017 pour un montant total de 678 000 \$

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 avec la Société de développement commercial du Village pour l'appuyer dans la réalisation de son projet;
D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- pour 2016 358 000 \$
- pour 2017 320 000 \$

D'affecter un montant de 933 870 \$ pour la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est pour les années 2016 et 2017 provenant des surplus de l'arrondissement au financement de ces dépenses;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-10 16:47

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161455004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 933 870 \$, approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 avec la Société de développement commercial du Village pour la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est pour les années 2016 et 2017, et accorder des contributions de 358 000 \$ en 2016 et de 320 000 \$ en 2017 pour un montant total de 678 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un projet pilote effectué en 2007, l'arrondissement de Ville-Marie a instauré son premier projet de piétonnisation sur la rue Sainte-Catherine Est dans le Village en 2008. L'année dernière, la rue a été fermée du 27 avril au 11 septembre 2015. Cette année, la fermeture se fera du 16 mai au 30 septembre 2016. La durée de fermeture demeure sensiblement la même, soit environ 137 jours, mais est décalée de 18 jours par rapport à l'année dernière.

Toutes les fermetures de rues de la ville ont eu des retombées substantielles sur la qualité de vie, l'attractivité touristique et l'achalandage commercial.

Dans le but de contribuer à la mise en valeur et l'animation de cette rue piétonne, l'arrondissement de Ville-Marie offre un soutien financier à l'organisme qui prend en charge son animation ou son aménagement, soit la Société de développement commercial du Village.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240137 - 14 avril 2015 (1156890017) - Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2015, avec différents organismes pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour l'été 2015 et accorder des contributions totalisant 248 000 \$

CA14 240144 - 8 avril 2014 (1146255003) - Autoriser une affectation de surplus de 241 500 \$ afin de financer les projets de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish, l'avenue du Musée et la place D'Youville.

DESCRIPTION

Les dépenses liées à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est pour les années 2016 et 2017 sont composées d'une contribution à la SDC du Village et des dépenses engagées par la direction des travaux publics de l'arrondissement:

- Contribution financière d'un maximum de **678 000 \$** à la Société de développement commercial du Village dont 358 000 \$ en 2016 et 320 000 \$ en 2017. De ce total, un maximum de **260 000 \$** (130 000 \$ en 2016 et 130 000 \$ en 2017) sera affectée au remplacement de la canopée de 180 000 boules roses suspendues au dessus de la voie publique et **380 000 \$** (190 000 \$ en 2016 et 190 000 \$ en 2017) comme contribution générale au projet de piétonnisation. À ces montants s'ajoutent deux contributions non récurrentes pour 2016 seulement : **20 000 \$** pour le retrait de la SDC au programme de la propreté et **18 000 \$** pour l'achat de bacs à fleurs;
- Dépenses de voirie d'un total de **255 870 \$** assumées par l'arrondissement dont 121 320 \$ en 2016 et 134 550 \$ en 2017 (cadets SPVM, location du terrain St-Christophe, signalisation, équipement pour la sécurité des piétons, mobilier urbain, éléments décoratifs). La convention avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de six cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est est à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement du 15 mars 2016 (dossier 1166890010).

JUSTIFICATION

Il est indéniable que le secteur du Village détient des atouts importants comme destination estivale. La piétonnisation de la rue Sainte-Catherine, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, s'inscrit donc dans la volonté de l'arrondissement de dynamiser ce secteur par des moyens innovateurs et originaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à l'approbation de cette convention et aux autres engagements de l'arrondissement proviennent d'une affectation de surplus de 933 870 \$ (479 320 \$ en 2016 et 454 550 \$ en 2017).

Trois fichiers budgétaires apparaissent en pièces jointes : le budget d'affectation de surplus 2016 et 2017 pour la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine, le budget total du remplacement des boules roses et les budgets totaux de la SDC du Village pour les piétonnisation 2016 et 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est de même que son embellissement par les boules roses suspendues au dessus de la voie publique ont très certainement contribué à en faire une des expériences urbaines de développement durable et de revitalisation de quartier les mieux réussies de Montréal, à tel point que personne n'oserait imaginer aujourd'hui que la Ville de Montréal puisse rouvrir cette artère à la circulation automobile en période estivale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement est chargée de la campagne de promotion de toutes les piétonnisations. La convention signée avec la SDC du Village spécifie que celle-ci devra assurer de la visibilité à l'arrondissement dans le cadre des événements liés à cette piétonnisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manon OUELLET, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 9 mars 2016
Manon OUELLET, 9 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain H CÔTÉ
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2016-03-08



Dossier # : 1166890010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, du 16 mai au 30 septembre 2016, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de six cadets policiers pour une durée de vingt semaines, dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder un versement de 84 882,88 \$

D'autoriser une dépense de 84 882,88 \$ \$, à même les surplus réservés à la piétonnisation pour l'embauche de six cadets de la police en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal;

D'approuver la convention, du 16 mai au 30 septembre 2016, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de six cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est;

D'accorder, à cette fin, un montant de 84 882,88 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-11 13:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1166890010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, du 16 mai au 30 septembre 2016, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de six cadets policiers pour une durée de vingt semaines, dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder un versement de 84 882,88 \$

CONTENU

CONTEXTE

Encore cette année, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite réitérer l'expérience de piétonnisation par la fermeture de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du 16 mai au 30 septembre 2016. L'arrondissement bénéficiera du service de 6 cadets policiers attirés exclusivement à la piétonnisation. Les coûts reliés à l'embauche de six cadets seront assumés par l'arrondissement de Ville-Marie à même les budgets alloués à la SDC du Village dans le cadre de la piétonnisation 2016 dont le dossier décisionnel est 1161455004.

Dans le but de rendre la rue Sainte-Catherine plus sécuritaire et de faire respecter la réglementation, l'arrondissement de Ville-Marie entend renouveler l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal afin d'assurer une présence constante tout au long de la piétonnisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240090 du 10 mars 2015 (1156890007) - Approuver la convention, du 27 avril au 11 septembre 2015, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de six cadets policiers pour une durée de vingt semaines, dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder un versement de 82 732,72 \$

CA14 240222 du 7 mai 2014 (1144206010) - Approuver la convention, du 12 mai au 5 septembre 2014, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de cinq cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et accorder un versement de 75 259 \$

CA13 240104 du 12 mars 2013 (1120894016) - Autoriser une affectation de surplus de 425 000 \$ afin de financer le projet de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, Ottawa, McTavish, l'avenue du Musée et la place D'Youville

CA12 240161 du 3 avril 2012 - autoriser une affectation de surplus de 53 400 \$, approuver la convention, du 17 mai au 3 septembre 2012, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de quatre cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la

rue Sainte-Catherine Est et accorder une contribution de 53 400 \$
CA11 240130 du 13 avril 2011 - autoriser une affectation de surplus de 83 850 \$ pour l'embauche de six cadets policiers en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre de la piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est et Saint-Paul pour l'été 2011.

CA10 240200 du 10 mai 2010 - autoriser une dépense de 25 200 \$ à même les surplus réservés à la piétonnisation pour l'embauche de deux cadets de la police en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les 6 cadets policiers effectueront leur travail en patrouillant à pied la zone piétonne et assureront le contrôle des livraisons sur la rue Sainte-Catherine du lundi au vendredi de 7h à 10h sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. L'horaire sera réparti sur 7 jours semaine, entre 6h30 et minuit. Les plages horaires pourront être modifiées au besoin, après entente écrite entre l'arrondissement et le poste de quartier concerné.

Les tâches des cadets policiers porteront entre autres sur les points suivants :

- Assurer une visibilité afin d'accroître le sentiment de sécurité pour les citoyens et commerçants fréquentant la rue Sainte-Catherine entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau.
- Contrôler les accès pour les livraisons sur Sainte-Catherine aux intersections des rues Amherst et Saint-Hubert entre 7h et 10h du lundi au vendredi.
- Développer l'aspect communautaire dans leurs interventions; effectuer des contacts avec les citoyens, informations et références.
- Aider, le cas échéant, les personnes à mobilité réduite.
- Promouvoir et favoriser la prévention sous diverses formes.
- Sensibiliser toute personne au respect de la réglementation dans les parcs et les espaces publics.
- Toute autre tâche prévue à l'annexe J de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront imputées selon les interventions financières au présent dossier.

Le SPVM nous soumettra la liste des cadets ainsi que les heures travaillées à chaque période de deux semaines permettant un suivi de la dépense. Le SPVM soumettra sa facture totale à la fin de la période de piétonnisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manon OUELLET, Ville-Marie

Lecture :

Manon OUELLET, 9 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-08

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur

**Dossier # : 1160619002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 20 169 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 400 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 1 000 \$ au Festival International Montréal en Arts;
- 150 \$ à Radio-Centre-Ville Saint-Louis;
- 2 000 \$ au Carrefour socioculturel du centre Afrika;
- 2 000 \$ à Sinha Danse Inc.;
- 500 \$ au Centre de gestion des placements;
- 3 000 \$ à l'école Saint-Anselme (CSDM)
- 5 000 \$ à Fondation Émergence Inc.
- 750 \$ au Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal Inc.
- 500 \$ à la Maison du Père;
- 2 500 \$ à l'Association des résidents de Victor Hugo / Lucien-L'Allier;
- 1 169 \$ à l'Association des familles du parc Percy-Walters;
- 1 200 \$ à Innovation Jeunes.

D'imputer cette dépense totale de 20 169 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-11 13:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1160619002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 20 169 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 10 275 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
200 \$ *	<p>Monsieur José Rebelo La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud 2093, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C9 Téléphone : 514-522-2246</p> <p>* Souper spectacle bénéfique annuel qui aura lieu le 17 mai 2016</p>
500 \$ *	<p>Monsieur Paul Haince Festival International Montréal en Arts (Nouveau nom : Montréal en Arts) 211-576, rue Ste-Catherine Est H2L 2Eé Téléphone : 514-777-1787</p> <p>* Événement : Soirée bénéfique pour la 17^e édition de l'exposition en arts visuels qui aura lieu au début de l'été 2016</p>

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 10 275 \$ (suite)

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
---------	-----------------------------------

75 \$ *	<p>Monsieur Marc de Roussan Radio Centre-Ville Saint-Louis 5212, boulevard Saint-Laurent Montréal (QC) H2T 1S1 Téléphone : 514-495-2597</p> <p>* Campagne de financement 2016</p>
1 000 \$ *	<p>Monsieur Martin Grenier Carrefour socioculturel du centre Afrika 1644, rue Saint-Hubert Montréal (QC) H2L 3Z3 Téléphone : 514-843-4019</p> <p>* Événement: 12e édition des Journées africaines qui aura lieu les 28 et 29 mai 2016</p>
2 000 \$	<p>Madame Guilaine Royer Sinha Danse Inc. 4430, rue Parthenais Montréal (QC) H2H 2G5 Téléphone : 514-524-7997</p> <p>* Événement : 25^e anniversaire « Montre(olly)wood / MoW! » diffusé à Montréal à la Place des Arts, à l'automne 2016</p>
1 500 \$ *	<p>Monsieur Stéphane Brunet École Saint-Anselme (CSDM) 2743, rue De Rouen Montréal (QC) H2K 1N2 Téléphone : 514-596-5820</p> <p>* Camps de jour pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme</p>
5 000 \$	<p>Monsieur Claude Leblond Fondation Émergence Inc. CP 55510 Centre Maisonneuve Montréal (QC) H1W 0A1 Téléphone : 438-384-1058</p> <p>* Campagne 2016 de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie</p>

DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 2 450 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 500 \$ *	<p>Monsieur Stéphane Brunet École Saint-Anselme (CSDM) 2743, rue De Rouen Montréal (QC) H2K 1N2</p>

Téléphone : 514-596-5820

*** Camps de jour pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme**

**DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 2 450 \$
(suite)**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
750 \$	<p>Madame Audrey Simard Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal Inc. 2422, boul. de Maisonneuve Est Montréal (QC) H2K 2E9 Téléphone : 514-524-3901</p> <p>* Contribution demandée pour assumer les honoraires de 750\$ de l'artiste en art visuel Sophie Castonguay qui a guidé l'organisme, du 21 janvier au 8 mars 2016 dans le cadre de la Marche aux Flambeaux dans le quartier</p>
200 \$ *	<p>Monsieur José Rebelo La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud 2093, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C9 Téléphone : 514-522-2246</p> <p>* Souper spectacle bénéfique annuel qui aura lieu le 17 mai 2016</p>

DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 2 575 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500 \$	<p>Madame Nadège Gaillard Voyagez FUTÉ Centre de gestion des placements 200-455, rue St-Antoine Montréal (QC) H2Z 1J1 Téléphone : 514-843-9122, poste 225</p> <p>* Événement : Vélo Fête, le 25 mai 2016 au Square Victoria</p>
500 \$ *	<p>Monsieur Paul Haince Festival International Montréal en Arts (Nouveau nom : Montréal en Arts) 211-576, rue Ste-Catherine Est H2L 2Eé Téléphone : 514-777-1787</p> <p>* Événement : Soirée bénéfique pour la 17^e édition de l'exposition en arts visuels qui aura lieu au début de l'été 2016</p>

75 \$ *	<p>Monsieur Marc de Roussan Radio Centre-Ville Saint-Louis 5212, boulevard Saint-Laurent Montréal (QC) H2T 1S1 Téléphone : 514-495-2597</p> <p>* Campagne de financement 2016</p>
----------------	--

**DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 2 575 \$
(suite)**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500 \$	<p>Madame France Desjardins La Maison du Père 550, boulevard René-Lévesque Est Montréal (QC) H2L 2L3 Téléphone : 514-845-0168</p> <p>* Événement : 9^e Édition du Bal décontracté de l'organisme qui aura lieu le 28 avril 2016</p>
1 000 \$ *	<p>Monsieur Martin Grenier Carrefour socioculturel du centre Afrika 1644, rue Saint-Hubert Montréal (QC) H2L 3Z3 Téléphone : 514-843-4019</p> <p>* Événement: 12e édition des Journées africaines qui aura lieu les 28 et 29 mai 2016</p>

DISTRICT DE PETER-MCGILL: 4 869 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
2 500 \$	<p>Monsieur Darrell Helyar Association des résidents de Victor Hugo / Lucien-L'Allier 1551, rue Victor Hugo Montréal (QC) H3C 4P3 Téléphone: 514 883-0093</p> <p>* Organisation des événements et activités de l'organisme pour 2016</p>
1 169 \$	<p>Monsieur André Costopoulos Association des familles du parc Percy-Walters 905-1260, avenue du Docteur Penfield Montréal (QC) H3G 1B6 Téléphone : 514-868-5169</p> <p>* Organisation des événements et activités de l'organisme pour 2016</p>

1 200 \$	<p>Madame Jenna Smith Innovation Jeunes 1410, rue Pierce (bureau 150) Montréal (QC) H3H 2K2 Téléphone : 514-843-3996</p> <p>* Financement du matériel scolaire pour le programme janvier à mai 2016) qui vient en aide aux décrocheurs scolaires</p>
-----------------	---

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions suivantes sont réparties entre le budget du maire et celui des districts de l'arrondissement:

Nom de l'organisme	Budget du maire	Sainte-Marie	Saint-Jacques	Peter Mc-Gill
La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud Total: 400 \$	200 \$	200 \$		
Festival International Montréal en Arts Total: 1 000 \$	500 \$		500 \$	
Radio Centre-Ville Saint-Louis Total: 150 \$	75 \$		75 \$	
Carrefour socioculturel du centre Afrika Total: 2 000 \$	1 000 \$		1 000 \$	
École Saint-Anselme (CSDM) Total: 3 000 \$	1 500 \$	1 500 \$		
TOTAL:	3 275 \$	1 700 \$	1 575 \$	0 \$

Voici la répartition totale du montant de 20 169 \$:

Budget du maire	Sainte-Marie	Saint-Jacques	Peter Mc-Gill
10 275 \$	2 450 \$	2 575 \$	4 869 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUMET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-09

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1166441001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de réfection de chaussée et trottoirs de la rue du Havre entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen

Attendue la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

Attendu l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal:

D'offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et réfection de chaussée et trottoirs de la rue Du Havre entre la rue Hochelaga et la rue De Rouen.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-24 14:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166441001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de réfection de chaussée et trottoirs de la rue du Havre entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Gestion Stratégique Des Réseaux d'Eau (DGSRE) a mandaté en 2015, à l'arrondissement de Ville Marie, de prendre en charge la conception, appels d'offres, octroi de contrat et surveillance de la reconstruction de:

- conduite secondaire d'aqueduc,
- conduite secondaire d'égout
- réfection de chaussée

de la rue Du Havre entre la rue Hochelaga et la rue De Rouen.

Or la rue Du Havre faisait parti du réseau local en 2014. Étant donné que la rue Du Havre fait maintenant partie du réseau artériel, l'arrondissement offre au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en la la conception, appels d'offres , octroi de contrat et surveillance des travaux,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1154073001- CM15 0332 du 23 mars 2015. Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1^{er} janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

DESCRIPTION

Le projet prévoit le remplacement de:

- 250 mètres de conduite d'égout,
- 265 mètres de conduite d'eau potable

- reconstruction de 3000 mètres carrés de chaussée

JUSTIFICATION

La conduite d'eau qui date de 1911 et la conduite d'égout en brique qui date de 1926, ont été identifiées par la DGSRE comme prioritaires pour remplacer étant donné les anomalies qui présentent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement prendra en charge la conception du projet (plans et devis) et la surveillance des travaux.
La Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'eau (DGSRE) sera en charge des dépenses liées aux conduites d'égout, d'eau potable et réfection de chaussée et fournira un surveillant de chantier engagé à l'externe dans le cadre des ententes cadre de surveillance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 23 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fédérico DE MEDINA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-16

Louis-François MONET
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1164870001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1164870001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1762 - 23 septembre 2015 - De prendre acte du dépôt du rapport semestriel 2015 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.

CE15 0355 - 4 mars 2015 - De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Les dépenses réelles au 31 décembre 2015 sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipement, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret

concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport annuel 2015 pour l'entretien du parc du Mont-Royal présente un surplus de 255 517 \$.

En début d'année la Ville de Montréal, dans son plan d'accroissement de la propreté, a

mandaté l'arrondissement de Ville-Marie afin d'améliorer la propreté et de rehausser le niveau de qualité des activités du parc du Mont-Royal.

À cet effet, des montants en provenance des surplus de l'arrondissement ont été votés de manière à répondre avec efficience aux demande de la Direction générale de la Ville de Montréal.

- CA15 240046 autorisant une affectation de surplus d'un montant de 32 364,61 \$ dans le cadre du projet-pilote pour l'amélioration et l'expérience de la pratique du ski de fond dans le parc du Mont-Royal;
- CA15 240459 autorisant une affectation de surplus au montant de 293 058,72 \$ dans le cadre du plan d'entretien du parc du Mont-Royal.

Des écritures de reclassement ont été effectuées pour imputer ces dépenses au centre de responsabilité 306107.

Cependant, une partie de la rémunération incluant maladie et charges sociales au montant de 248 902,64 \$ a été imputée dans une autre activité au bon centre de responsabilité.

Par conséquent, l'entretien du parc du Mont-Royal représente pour 2015 un coût total de 2 053 925 \$ pour un budget modifié de 2 060 540 \$, ce qui génère un surplus de 6 614,36 \$ au 31 décembre 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 janvier 2016

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-24 14:39

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162701015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 janvier 2016

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.
La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-18

Nathalie DERET
Agent(e) de recherche

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1154206005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réduire de 150 000 \$ par année, pour les années 2016, 2017 et 2018, le montant prévu pour les dépenses reliées à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine - Village

Considérant que les dépenses reliées à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine - Village feront l'objet d'un dossier décisionnel distinct, il est demandé de réduire de 150 000 \$ par année le montant prévu au présent sommaire décisionnel;
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-01 10:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1154206005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réduire de 150 000 \$ par année, pour les années 2016, 2017 et 2018, le montant prévu pour les dépenses reliées à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine - Village

CONTENU**CONTEXTE**

Le but du présent dossier vise à corriger le montant prévu initialement pour les piétonnalisations en soustrayant le coût des dépenses reliées à la piétonnisation de Sainte-Catherine dans le Village puisque ces dépenses feront l'objet d'un sommaire distinct .

A cet effet, considérant la nécessité de procéder au renouvellement de l'ensemble du décor de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine - Village, soit, entre autres, le remplacement de tout le câblage ainsi que le remplacement de toutes les boules roses; Considérant que des sommes substantielles doivent y être allouées; La direction des travaux publics recommande qu'un dossier décisionnel distinct soit préparé permettant un meilleur suivi quant aux dépenses qui seront allouées à cet artère.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agent(e) de projets

IDENTIFICATION**Dossier # :1154206005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réserver une somme de 1 500 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement qui sera répartie sur les années 2016, 2017 et 2018 pour la tenue des piétonnalisations

CONTENU**CONTEXTE**

Un montant de 500 000 \$ est affecté annuellement pour la réalisation des piétonnalisations dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette somme est affectée aux dépenses suivantes:

- Contributions financières aux promoteurs pour soutenir leur projet;
- Services professionnels afin d'assurer la sécurité publique;
- Dépenses de voirie (signalisation, équipement pour la sécurité des piétons, mobilier urbain, éléments décoratifs);
- Communication
- Location de terrain;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Véritable expérience urbaine de développement durable et de revitalisation de quartiers en plein centre-ville de Montréal, les projets de piétonnisation ont été réalisés depuis quelques années déjà. Les éditions passées furent de véritable succès dû aux multiples animations qui y sont tenues, pour ces occasions et par le solide partenariat que nous avons avec nos collaborateurs du milieu. Toutes ces fermetures de rues ont eu des retombées substantielles sur la qualité de vie, l'attractivité touristique du centre-ville et l'achalandage commercial.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La présente demande de réserve de fonds est conditionnel à l'approbation du dossier décisionnel portant le numéro 1150141004.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-25

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1156347056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1225-45, rue Saint-Dominique, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Centre culturel musulman de Montréal

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1225-45, rue Saint-Dominique, en dérogation à l'article 671.2^o du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282). D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

1. Respecter substantiellement la hauteur, le volume, la superficie, l'implantation et les usages, conformément aux plans numérotés 1 à 6 inclusivement, révisés le 16 octobre 2015, réalisés par Joao de Medeiros Melo, architecte, et joints à la présente résolution;
2. Soumettre le projet à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)
3. Fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-26 09:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1225-45, rue Saint-Dominique, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Centre culturel musulman de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande afin d'agrandir le bâtiment occupé par le Centre Culturel Musulman de Montréal situé au 1225-1245, rue Saint-Dominique, au sud de la rue Sainte-Catherine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement 96-003 (15 janvier 1996) : autorisation d'occuper le bâtiment du 1245, Saint-Dominique, à des fins de lieux de culte et de centre culturel d'enseignement, par le Centre Culturel Musulman de Montréal.

Règlement 97-156 (22 septembre 1997) : autorisation d'occuper le bâtiment du 1218 et 1220, rue Berger, à des fins religieuses et éducatives, par le Centre Culturel Musulman de Montréal, et de l'intégrer au bâtiment portant le numéro 1245, rue Saint-Dominique, occupé à des fins similaires.

Résolution CA13 240514 (11 septembre 2013) Usage conditionnel autorisant l'usage « activité communautaire ou socio-culturelle » pour le bâtiment situé au 1225, rue Saint-Dominique (partie sud) pour le Centre Culturel Musulman de Montréal à condition que l'usage « lieu de culte » soit confiné au 1245, rue Saint-Dominique (partie nord) et que l'extension vers la rue Berger soit soumise à la procédure de titre VIII. (permis émis le 17 avril 2015).

DESCRIPTION

La demande consiste à agrandir vers l'arrière, de 4m de profondeur, les deux parties de bâtiment avec :

1. au 1245, Saint-Dominique, le prolongement de 66 m²/étage des activités culturelles existantes (salle de prière/hommes au rez-de-chaussée et salle de prière/femmes à l'étage)

2. au 1225, Saint-Dominique, le prolongement de 33 m²/étage des activités communautaires et socioculturelles existantes (salles polyvalentes)

Les deux usages seraient délimités par un mur coupe-feu et le projet porterait le nombre de cases de stationnement de 7 à 9.

Cadre réglementaire

- Le zonage permet l'usage R3, des hauteurs de 11 à 23 m, densité max de 6, taux d'implantation 100%, mode d'implantation contigu, unité de paysage CV (Centre-Ville)
- Le projet déroge à l'article 671.2^o car, pour l'agrandissement d'un usage dérogatoire (ici « lieu de culte »), la limite de superficie, agrandissement compris, est de 200 m². Le bâtiment actuel a une superficie de 3066m² et le projet porterait cette superficie à 3200m². Par ailleurs, l'agrandissement du 1225, rue Saint-Dominique (activités communautaires et socio-culturelles) est conforme.

JUSTIFICATION

Le présent projet devrait recevoir un avis favorable tenant compte des éléments suivants :

- o L'agrandissement dérogatoire demandé est minime : 134 m²;
- o Un mur coupe-feu permet de bien délimiter les deux usages dans le bâtiment;
- o L'agrandissement vient éliminer un endroit clos et dangereux propice aux incivilités;
- o L'alignement à 0 sur la rue Berger répond à l'alignement des bâtiments limitrophes nouvellement construits et permet de compléter le mur du bâtiment adjacent sud présentant une coursive à cet endroit;
- o Le projet facilitera un meilleur accès au stationnement souterrain du bâtiment;
- o Le projet tend vers la conformité : hauteur minimum 11 m et implantation autorisée 100%;
- o Il reprend les matériaux existants (brique) et s'insère de façon harmonieuse dans le secteur;
- o Le projet devra être soumis à la procédure de Titre VIII;
- o L'établissement est implanté depuis 1996 et aucune plainte n'a été relevée;
- o La présence de cet établissement a participé au maintien et à la sécurité des lieux alors que pendant de nombreuses années, ce secteur était à l'abandon et dangereux (prostitution, drogue). L'ouverture de l'établissement tous les jours jusqu'à 23 h permet une animation du secteur et une surveillance spontanée. Des caméras de surveillance sont placées autour du bâtiment. Le requérant travaille en collaboration avec la police de quartier sur la sécurité du secteur;
- o Le requérant respecte les règlements municipaux (aucuns travaux sans permis).

À sa séance du 14 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Investissement 150 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Élimination d'un renforcement dangereux sur la rue Berger, meilleur alignement et arrimage avec les bâtiments adjacents, bonne insertion architecturale au secteur

- Meilleure sécurité publique du secteur, sujet à drogue et prostitution

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assemblée publique de consultation

- Publication d'un avis dans les journaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;

- Affichage sur le site et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- Assemblée publique de consultation et adoption du second projet de résolution;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution finale par le conseil d'arrondissement;
- Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable à l'unanimité

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-29

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1164612001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en histoire d'occuper gratuitement le domaine public, avec divers installations, sur diverses rues du Vieux-Montréal

D'adopter un règlement sur l'occupation du domaine public pour diverses installations sur le domaine public, dans le Vieux-Montréal. Le permis et le loyer relatif à l'occupation ne seront pas facturés, de même que les frais d'étude

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-01 15:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164612001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en histoire d'occuper gratuitement le domaine public, avec divers installations, sur diverses rues du Vieux-Montréal

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald DELCOURT, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1164612001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en Histoire d'occuper gratuitement le domaine public, avec divers installations, sur diverses rues du Vieux-Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Montréal en Histoires désire occuper le domaine public de diverses façons et ce à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie plus précisément dans le Vieux-Montréal. Les occupations seront dans diverses rues, ruelles et places publiques. Les listes des emplacements se trouvent en pièce jointe. Ces installations comprennent sans s'y limiter, des bornes signalétiques, des antennes WIFI, des mâts de projection, et des appareils de projection. Ces divers éléments seront disposés sur du mobilier urbain, sur les trottoirs ou sur un mur de bâtiment privé en surplomb du domaine public.

Montréal en Histoires est un organisme à but non lucratif mis sur pied pour développer et réaliser divers projets permettant aux Montréalais, aux visiteurs et aux touristes de découvrir, d'explorer et de célébrer l'histoire de la métropole. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Ville et l'Arrondissement de Ville-Marie subventionnent le projet dont le financement est complété par des commandites privées.

Ce projet, qui fait appel à des projections numériques et l'utilisation d'appareils intelligents personnels, cadre bien avec la mission de Montréal en Histoires et l'avènement de la ville intelligente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Adopter un règlement visant à accorder la gratuité du loyer et du permis d'occupation du domaine public pour l'installation de divers éléments technologiques permettant de sillonner les rues du Vieux-Montréal et suivre les parcours historiques. Malgré le paragraphe 1^o de l'article 42 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) le dépôt du plan et de la description technique des occupations autorisées, signées et scellées par un arpenteur-géomètre n'est pas exigé.

De plus, malgré le paragraphe 2^o de l'article 42 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) et les dispositions applicables de la réglementation sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie, le permis relatif à l'occupation du domaine public

mentionnée à l'article 2 est délivré gratuitement. Finalement, aucuns frais d'étude relatifs à ces permis et aucun loyer pour l'occupation du domaine public ne sont exigés.

La demande de permis doit être conforme aux exigences du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) et particulièrement aux règles d'occupation permanente du domaine public.

JUSTIFICATION

Ce projet vise à mettre de l'avant des valeurs de plaisir et de découverte. Il constitue également une vitrine de la culture et de la maîtrise technologique des montréalais. Il favorise le partage du savoir, de la culture et de pans de l'histoire de Montréal pour le bénéfice des montréalais et des visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Perte de loyer d'occupation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald DELCOURT, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DI PALMA
INGENIEUR

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-01-27

Louis-François MONET
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



(1)

Dossier # : 1160607001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'ajout de certains usages spécifiques aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1152, boulevard Saint-Laurent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant l'ajout des usages spécifiques suivants aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque et 1152, boulevard Saint-Laurent, en dérogation à l'article 179 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282):

1. Accessoires et appareils électroniques et informatiques;
2. Meubles, accessoires et appareils domestiques;
3. Établissements de jeux récréatifs;
4. Salle de danse;
5. Salle de réception;
6. Salle de réunion;
7. Salle d'exposition;
8. Services personnels et domestiques.

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Dans l'éventualité où les usages « établissements de jeux récréatifs », « salle de danse » et « salle de réception » seraient effectifs, des mesures d'insonorisation devront être prises pour respecter la réglementation sur le bruit.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'ajout de certains usages spécifiques aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1152, boulevard Saint-Laurent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée le 26 janvier 2016 afin d'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, l'ajout de certains usages spécifiques aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque Ouest, au coin du boulevard Saint-Laurent (lot 2 160 684). Celle-ci fait suite à une demande d'avis préliminaire, déposée le 19 octobre 2015, laquelle a donné lieu à un avis favorable de la Direction ainsi que du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 19 janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

- Le bâtiment a front sur deux artères importantes de Montréal et abrite au rez-de-chaussée un magasin d'électronique (vente audio et vidéo);
- Le bâtiment occupe environ la moitié du terrain, l'autre moitié étant occupée par un terrain de stationnement pour les locataires du bâtiment (environ 6 cases);
- Les étages peuvent être occupés de plein droit par des usages résidentiels, commerciaux ou industriels;
- Le requérant propriétaire a reçu des demandes de location pour une école de Kung Fu et une école de français (usage autorisé « école d'enseignement spécialisée ») et pour un centre d'appel (usage autorisé « bureau »), mais actuellement les 3^{ème} et 4^{ème} étages sont vacants; seul le 2^{ème} étage est occupé par un « établissement de jeux récréatifs » non autorisé à l'étage.

Projet :

- Le requérant demande que les usages spécifiques suivants soient permis aux étages :
 1. Accessoires et appareils électroniques et informatiques;
 2. Meubles, accessoires et appareils domestiques;
 3. Établissements de jeux récréatifs;
 4. Salle de danse;
 5. Salle de réception;
 6. Salle de réunion;
 7. Salle d'exposition;
 8. Services personnels et domestiques.
- La superficie d'un étage est d'environ 195 m²;
- Il n'y a aucune modification prévue au bâtiment.

Dérogation :

- Le zonage permet l'usage M7C, des hauteurs de 11 à 23 mètres, une densité max de 6, un taux d'implantation de 100%, un mode d'implantation contigu. L'unité de paysage est BSL (boulevard Saint-Laurent). Il y a une vue protégée K-53; le bâtiment se situe dans l'aire de protection du monument national. L'autorisation du MCC est donc requise;
- Article 179 : « *un usage spécifique ne peut s'implanter aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée d'un bâtiment* ».

Enjeux :

- Pas d'impacts négatifs pressentis.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- On note que le terrain du bâtiment visé n'est pas développé à son plein potentiel (23 mètres ou 7/8 étages, densité de 6, 100% d'implantation). Il est situé juste à l'extérieur du Centre des Affaires qui débute à la rue Clark en allant vers l'Ouest;
- On note également la difficulté du propriétaire pour louer les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étages pour les usages « résidentiel » ou « bureau », compte tenu de l'achalandage et des impacts sonores, du boulevard René-Lévesque notamment;
- Seuls les usages proposés « Accessoires et appareils électroniques et informatiques » et « Meubles, accessoires et appareils domestiques » sont des usages reliés à la vente;
 - o L'usage « Accessoires et appareils électroniques et informatiques » pourrait être en lien avec le magasin d'électroniques (vente audio et vidéo) existant au rez-de-chaussée;
- L'usage « Établissements de jeux récréatifs » exercé actuellement sans permis au 2^{ème} étage, se retrouve cependant de plein droit dans le secteur environnant, avec une limite de superficie de 200m² :
 - o Les bâtiments en face, au sud du boulevard René-Lévesque, peuvent exercer de plein droit l'usage spécifique « Établissements de jeux récréatifs », tout comme dans le quartier chinois (M6) dans son ensemble;
 - o Également, les bâtiments en arrière du boulevard René-Lévesque, donnant sur la rue Clark ou sur le boulevard Saint-Laurent, qui ont front

sur la rue Sainte-Catherine (M8), peuvent exercer cet usage spécifique de plein droit;

- Les usages spécifiques proposés aux étages du bâtiment visé (étages de 195m² chacun) ne devraient pas être susceptibles de causer préjudice aux occupants des bâtiments voisins en terme sonore (pas d'ouvertures directes sur le bâtiment);
- Le terrain de stationnement pourra être utilisé comme stationnement pour les locataires
- À sa séance du 19 janvier 2016, le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à l'unanimité à cette demande, à la condition que les usages « établissement de jeux récréatifs », « salle de danse » et « salle de réception » ne soient accordés que si les lieux visés sont insonorisées, en cas de plaintes des voisins;
- La recommandation s'assortit donc de la condition suivante : « Dans l'éventualité où les usages « établissements de jeux récréatifs », « salle de danse » et « salle de réception » seraient effectifs, des mesures d'insonorisation devront être prises pour respecter la réglementation sur le bruit ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assemblée publique de consultation;

- Publication d'un avis dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;

- Affichage sur le site et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution finale par le conseil d'arrondissement;
- Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / avis favorable à l'unanimité

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1146347071**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la démolition d'une dépendance et la construction ainsi que l'occupation d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être située sur le lot 1 424 420, actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est (Chalet du parc Olivier-Robert et Poste de ventilation Fullum), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder, pour le bâtiment actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 49, 134 et 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :

- de démolir la dépendance actuelle;
- de construire une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro;
- d'occuper une partie de la dépendance et le tréfonds aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Déposer un plan d'aménagement paysager;
- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :
- Aucun taux minimal d'implantation n'est exigé;
- L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
- Un équipement mécanique peut être apparent sur une façade;
- Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée.

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-28 11:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347071

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la démolition d'une dépendance et la construction ainsi que l'occupation d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être située sur le lot 1 424 420, actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est (Chalet du parc Olivier-Robert et Poste de ventilation Fullum), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001115436) a été déposée le 18 janvier 2016 afin d'autoriser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers (CA-24-011), la démolition d'une dépendance (chalet du parc Olivier-Robert) et certaines dérogations nécessaires à la construction ainsi qu'à l'occupation d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal sur le lot 1 424 420 du cadastre du Québec, actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est. Celle-ci fait suite à l'avis préliminaire pour projet particulier ayant fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 7 août 2014, puis à la révision de projet ayant fait l'objet d'un avis favorable avec conditions de ce comité le 19 janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

L'immeuble visé est constitué du lot 1 242 420 du cadastre du Québec :

- Parc public comportant espaces de détente, aires de jeux pour enfants et pataugeoire;
- Comprend un chalet de parc, possiblement des années 1960, d'architecture municipale générique, nécessitant plusieurs travaux d'entretien ou de modernisation, composé d'un volume de 1 étage avec toit à 2 versants, en brique brune;
- Bordant le tunnel de la ligne-1 (verte) du métro, situé sous le boulevard De Maisonneuve, et localisé à proximité du poste de ventilation mécanique Poupart, équipement du réseau initial de 1966, arrivé à l'échéance de sa vie utile.

Projet :

La demande vise à autoriser la démolition de la dépendance actuelle et la construction d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique :

- Bâtiment intégré de 1 étage (environ 350 m² hors sol) implanté à l'intersection du boulevard De Maisonneuve et de la rue Fullum;
- Nouvelle pataugeoire implantée au nord du futur chalet de parc, en bordure des rues Fullum et Olivier-Robert, accessible depuis le cœur du parc;
- Installations sanitaires et vestiaires pour les utilisateurs du parc ou de la pataugeoire, salle multifonctionnelle pour la population, bureau de surveillance et salle mécanique;
- Occupation d'une partie de la dépendance et du tréfonds aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique » (environ 70 m² pour la partie hors sol du poste souterrain rejoignant en sous-sol le tunnel du métro);
- Présences de certains équipements mécaniques en façades, intégrés au bâtiment, pour ses usages;
- Installation de nouveaux modules de jeux à l'emplacement de l'ancienne pataugeoire, bordant le bâtiment adjacent au 2353-2369, boulevard De Maisonneuve Est;
- Réalisation de nouveaux aménagements paysagers dans le parc à la fin des travaux, selon un plan à être élaboré ultérieurement et déposé à l'arrondissement.

Dérogations :

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Taux d'implantation minimal exigé par l'article 49;
- Usages prescrits par l'article 134;
- Équipements mécaniques apparents sur une façade prohibés par l'article 369.1.

Enjeux :

Des mesures particulières visant à concilier l'accès et l'utilisation par la population des installations du parc malgré les travaux de construction ont été convenues entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) :

- Construction de la nouvelle pataugeoire en premier et mise en service;
- Mise en chantier des travaux du poste de ventilation à l'automne après la fermeture de la pataugeoire;
- Suspension des travaux durant les périodes d'exploitation de la pataugeoire;
- Délimitation en tout temps d'un périmètre de chantier sécuritaire pour les utilisateurs du parc.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Demande satisfaisant à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier;
- Nouveaux aménagements structurants, avec signature architecturale contemporaine distinctive, au bénéfice de la population locale du quartier Sainte-Marie qui a fait l'objet d'un plan de revitalisation urbaine intégrée en 2004, puis d'un programme particulier d'urbanisme en 2012;

- Intéressant jumelage des besoins de modernisation des installations municipales du parc Olivier-Robert et de la mise à jour des installations du métro au sein d'un projet intégré;
- Contribution financière de la STM pour l'occupation d'une partie du domaine public permettant le financement d'une partie du coût du futur chalet de parc dont la reconstruction complète n'aurait autrement pu être assurée;
- Occupation compatible avec le milieu d'insertion, puisque le poste sera intégré dans le bâtiment de la dépendance elle-même, évitant la démultiplication des structures, et le système de ventilation respectera les normes applicables du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3);
- Utilisation du parc public, seule superficie de terrain non entièrement construite dans ce secteur près du point kilométrique idéal entre les stations Papineau et Frontenac, permet d'éviter le recours, par la STM, à l'expropriation d'un bâtiment résidentiel ou mixte de ce secteur et la perte de logements et familles en découlant;
- Projet sensible aux réalités de son contexte, présentant un avantage social indéniable pour la collectivité montréalaise;
- Respect des objectifs du Plan d'urbanisme.

Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :

- Déposer un plan d'aménagement paysager;
- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :
 - o Aucun taux minimal d'implantation n'est exigé;
 - o L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
 - o Un équipement mécanique peut être apparent sur une façade;
 - o Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 7 août 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et affichage sur le site;
Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
Affichage sur l'emplacement;
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation;
Assemblée publique de consultation;
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;

Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire;
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
Dépôt éventuel de demandes de certificat d'autorisation de démolition et de permis de construction;
Comité consultatif d'urbanisme - Révision de projet (déjà effectuée);
Émission éventuelle du certificat de démolition et du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-25

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1167199004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 1 064 628 actuellement au 1423, rue Towers, et en tréfonds du lot 1 066 460, correspondant à l'emprise de la rue Towers (Poste de ventilation Saint-Mathieu), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder, pour le bâtiment actuellement au 1423, rue Towers et en tréfonds de la rue Towers, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9 et 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :

- de démolir le bâtiment vacant actuel en conservant sa façade;
- de construire un nouveau bâtiment de 1 étage abritant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro et intégrant ainsi que restaurant la façade conservée;
- d'occuper le bâtiment et le tréfonds du lot ainsi que de la rue Towers aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Conserver in situ la façade avant du bâtiment ou démanteler, numéroté, entreposer à l'abri des intempéries et réassembler les éléments architecturaux recyclables de la façade originale (maçonnerie de pierre calcaire et vitrail de l'imposte de la porte d'entrée) du bâtiment portant le numéro municipal 1423, rue Towers à l'intérieur d'une reconstitution fidèle de celle-ci; restaurer ces éléments, remplacer ou reconstituer ceux manquants ou abimés (perron, garde-corps, porte d'entrée, fenêtres, toiture de tôle de la fenêtre en baie, corniche, corbeaux, carreaux d'ardoise, couronnements, boiserie extérieures, tôleries architecturales) selon la forme et l'apparence d'origine, le tout à être réintégré en façade du bâtiment projeté, et fournir un devis descriptif détaillé complet de ces travaux;
- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et

d'occupation :

- Aucun taux minimal d'implantation n'est exigé;
- L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
- Un équipement mécanique peut être apparent sur une façade;
- Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée.
- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
- Prévoir l'utilisation d'un langage architectural contemporain, mais sobre, mettant en valeur la façade conservée du bâtiment d'origine ainsi que le bâti environnant;
- Préconiser des aménagements paysagers mettant en valeur la cour avant.

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-28 11:50

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 1 064 628 actuellement au 1423, rue Towers, et en tréfonds du lot 1 066 460, correspondant à l'emprise de la rue Towers (Poste de ventilation Saint-Mathieu), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001116179) a été déposée le 22 janvier 2016 afin d'autoriser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers (CA-24-011), la démolition d'un bâtiment résidentiel vacant de 2 étages et certaines dérogations nécessaires à la construction ainsi qu'à l'occupation d'un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal sur le lot 1 064 628 du cadastre du Québec, actuellement au 1423, rue Towers et en tréfonds du lot 1 066 460, correspondant à l'emprise de la rue Towers. Celle-ci fait suite à l'avis préliminaire pour projet particulier ayant fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme le 12 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0416 - 1146213003 - 2014-09-18 - Approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04)

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

Les immeubles visés sont constitués des lots 1 064 628 et 1 066 460 du cadastre du Québec :

- Bâtiment victorien de 2 étages, construit vers 1900 à des fins résidentielles;
- Actuellement entièrement vacant, et ce, depuis au moins 2008;
- Situé au sud du tunnel de la ligne-1 (verte) du métro, situé sous le boulevard De Maisonneuve, et localisé à proximité du poste de ventilation mécanique Saint-Mathieu,

équipement du réseau initial de 1966, arrivé à l'échéance de sa vie utile;
· Tréfonds de l'emprise de la rue Towers.

Projet :

La demande vise à autoriser la démolition du bâtiment actuel et la construction d'un nouveau bâtiment abritant un poste de ventilation mécanique :

- Bâtiment de 1 étage pour environ 9,5 m de hauteur (environ 115 m² hors sol) implanté selon le même alignement de construction que le bâtiment existant;
- Maintien in situ de la façade durant les travaux ou démantèlement, numérotage des pierres et réassemblage au sein du nouveau bâtiment, puis restauration des caractéristiques architecturales selon la forme et l'apparence d'origine;
- Occupation de l'ensemble du bâtiment et du tréfonds du lot ainsi que de la rue Towers aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique » (poste souterrain rejoignant en sous-sol le tunnel du métro).

Dérogations :

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Hauteur minimale en étages prescrite par l'article 9;
- Usages prescrits par l'article 134.

Enjeux :

- Préservation de la façade du bâtiment malgré l'absence de statut patrimonial particulier.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Demande satisfaisant à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier;
- Intéressant jumelage de la conservation du patrimoine urbain, par l'intégration et la restauration de la façade actuelle, et de la mise à jour des installations du métro au sein d'un projet intégré;
- Occupation compatible avec le milieu d'insertion, puisque le poste sera intégré dans un volume similaire à celui du bâtiment existant, son usage n'étant aucunement apparent depuis la voie publique, et le système de ventilation respectera les normes applicables du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3);
- Respect des objectifs du Plan d'urbanisme.

Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :

- Conserver in situ la façade avant du bâtiment ou démanteler, numéroter, entreposer à l'abri des intempéries et réassembler les éléments architecturaux recyclables de la façade originale (maçonnerie de pierre calcaire et vitrail de l'imposte de la porte d'entrée) du bâtiment portant le numéro municipal 1423, rue Towers à l'intérieur d'une reconstitution fidèle de celle-ci; restaurer ces éléments, remplacer ou reconstituer ceux manquants ou abimés (perron, garde-corps, porte d'entrée, fenêtres, toiture de tôle de la fenêtre en baie, corniche, corbeaux, carreaux d'ardoise,

couronnements, boiseries extérieures, tôleries architecturales) selon la forme et l'apparence d'origine, le tout à être réintégré en façade du bâtiment projeté, et fournir un devis descriptif détaillé complet de ces travaux;

· Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :

- o Aucune hauteur minimale en étage n'est exigée;
- o L'alignement de construction doit être identique à celui du bâtiment existant à démolir;
- o L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
- o Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée;

· Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :

- o Prévoir l'utilisation d'un langage architectural contemporain, mais sobre, mettant en valeur la façade conservée du bâtiment d'origine ainsi que le bâti environnant;
- o Préconiser des aménagements paysagers mettant en valeur la cour avant.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 12 novembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et affichage sur le site;
Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
Affichage sur l'emplacement;
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation;
Assemblée publique de consultation;
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire;
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
Dépôt éventuel de demandes de certificat d'autorisation de démolition et de permis de construction;
Comité consultatif d'urbanisme - Révision de projet;
Émission éventuelle du certificat de démolition et du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1163332001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant des bannières à des fins philanthropiques de l'École de technologie supérieure

Édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. xx autorisant l'installation de bannières à des fins philanthropiques de l'École de technologie supérieure.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-01 14:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1163332001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant des bannières à des fins philanthropiques de l'École de technologie supérieure

CONTENU

CONTEXTE

L'École de technologie supérieure a fait une demande à l'effet d'autoriser des bannières dans le cadre d'une opération philanthropique. Ce projet peut être autorisé par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Les cinq bannières de 35 pieds par 20 pieds seront localisés sur la façade nord du bâtiment sis au 1111, rue Notre-Dame. Le matériel utilisé devra avoir une durabilité minimale d'une année et l'affiche ne devra laisser aucune trace après l'enlèvement. Les messages indiqués sont les suivants :

- Le monde ÉTS est à notre portée
- La recherche ÉTS notre moteur
- La passion ÉTS dans nos gènes
- Le talent ÉTS notre carburant
- Le concret ÉTS notre territoire

La période déterminée est d'une année. Celle-ci pourrait à terme faire l'objet d'une autre demande d'ordonnance.

Paramètre réglementaire

L'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser des enseignes à des fins publiques pour une période déterminée.

JUSTIFICATION

Compte tenu de la qualité visuelle et du caractère philanthropique de l'intervention, la Division de l'urbanisme et du développement économique recommande ce projet selon les conditions établies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édiction de l'ordonnance

Avis public - Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine RACINE

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN

Le : 2016-02-25

Conseillère en aménagement - Aménagement
urbain et services aux entreprises

Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**Dossier # : 1162931001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »;

De soumettre ces projets de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-19 13:41**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162931001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande afin de permettre la construction d'un complexe résidentiel sur la propriété de la Corporation des Syndics Apostoliques des Franciscains, située aux 1980 à 2080, boulevard René-Lévesque Ouest, à la limite sud du Quartier des Grands jardins.

Le projet à l'origine de cette demande a beaucoup évolué suite aux commentaires et réserves de la Division de l'urbanisme et des instances consultatives, soit le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CCU), le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV).

Le projet a par conséquent été revu, mais requiert néanmoins une modification du Plan d'urbanisme quant à l'affectation et à la hauteur maximale de construction, de même qu'une autorisation, en vertu de la procédure visée par l'article 89 de la Charte, afin de déroger à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site

La propriété, d'une superficie d'environ 18 000 m², se trouve du côté sud du boulevard René-Lévesque, à l'ouest de l'Esplanade Ernest-Cormier qui fait face au Centre canadien d'architecture, lequel inclut le monument classé de la Maison Shaughnessy. Elle est délimitée au sud par les voies ferrées du C.P. situées au bas de la falaise Saint-Jacques et à l'ouest par le secteur résidentiel de la rue du Souvenir.

Le site des Franciscains comprend trois lots dont deux sont occupés par d'anciennes villas

bourgeoises, les maisons Judah (1874) et Masson (1850), acquises par les Franciscains dans les années 40, et aujourd'hui occupées par du bureau. Ces villas sont parmi les dernières d'une importante génération de constructions qui a marqué l'urbanisation de Montréal au 19^e siècle. De même, contrairement aux autres exemplaires du genre dans l'arrondissement de Ville-Marie, celles-ci sont les seules à avoir conservé intacts leur parvis décoratif, ainsi que toutes leurs caractéristiques architecturales d'origine.

Entre ces deux bâtiments pavillonnaires historiques, un terrain demeure vacant depuis l'incendie et la démolition en 2010 de la chapelle Saint-François-d'Assise et du couvent Saint-Joseph. Actuellement, sur le site, il ne subsiste aucune construction liée à la présence presque centenaire des Franciscains.

Le projet

Sur le terrain laissé vacant par l'incendie et la démolition de 2010, il est proposé de construire un complexe résidentiel comprenant près de 360 logements et 210 places de stationnement souterrain, accessibles depuis un accès véhiculaire à la limite ouest de la maison Judah. Le projet présente une implantation résolument pavillonnaire, avec un alignement de construction largement en retrait du boulevard (40 et 45 m), soit environ 6 m en retrait des maisons patrimoniales. Il comprend deux tours jumelles de 19 étages (60 m) qui surplombent un basilaire d'un seul étage en verre.

Le projet prévoit la conservation des maisons, de leurs parvis et jardins, incluant leurs aménagements paysagers, de même que la préservation de l'espace naturel de la falaise St-Jacques. La proposition inclut aussi la cession à la Ville de deux espaces verts : un parc à l'ouest du site, d'une superficie de 2063 m² accessible depuis la rue du Souvenir et le boulevard René-Lévesque et un jardin public, d'une superficie 1300 m² en front du boulevard René-Lévesque. Les aménagements paysagers comprennent une mise en valeur commémorative de l'ancienne chapelle des Franciscains.

Les dérogations

Les dérogations visées par la présente concernent principalement les usages et le plafond des hauteurs, et ce, aussi bien au Plan d'urbanisme qu'au règlement de zonage. Ainsi, le Plan d'urbanisme doit être modifié concernant :

- l'affectation «couvent, monastère et lieu de culte», qui doit être remplacée par l'affectation «secteur résidentiel »;
- la hauteur maximale de 25 m, qui doit être remplacée par la hauteur 65 m.

De la même façon, l'autorisation demandée requiert de déroger au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, soit notamment aux dispositions suivantes:

- l'usage autorisé (lieu de culte);
- la hauteur maximale autorisée (23 mètres).

JUSTIFICATION

La justification des dérogations demandées et la modification du plan d'urbanisme s'appuient largement sur la singularité de l'emplacement, la pertinence de conserver deux propriétés patrimoniales exceptionnelles, l'occasion de mettre en valeur et de protéger des espaces paysagers et naturels et la qualité architecturale de la construction projetée. Les notes explicatives suivantes portent sur l'apport du projet et ses impacts sur le milieu, ainsi que sur les avis des instances consultatives.

Mise en valeur du patrimoine bâti et paysager

Le site fait partie d'une zone excentrique au quartier Village Shaughnessy. L'enclavement de

cette zone entre un boulevard d'échelle métropolitaine et la falaise Saint-Jacques, elle-même doublée de l'autoroute Ville-Marie et de la voie ferrée du CP, conjugué à l'occupation centenaire du site par les Franciscains ont retardé son développement et protégé, quasi intégralement, les villas, leurs terrains et leurs jardins respectifs.

Malgré les avis du CPM qui prônait une approche de remaillage du tissu urbain, la problématique urbaine atypique du site commande un projet avec une implantation pavillonnaire qui puisse à la fois mettre en valeur les villas, les aménagements paysagers et les espaces verts. Ce choix permet de maintenir une occupation pavillonnaire, en soi patrimoniale, à une échelle qui n'existe plus dans l'arrondissement. L'arrimage avec le bâti environnant est facilité par d'immenses dégagements tout autour de la nouvelle construction, la création et l'aménagement d'espaces verts à la fois publics et privés en lien avec les immenses parvis aménagés des villas.

Le maintien de la qualité paysagère et la protection et la conservation des villas et de leurs jardins sont assurés par un très faible coefficient d'occupation au sol qui est limité à 1,8 pour l'ensemble de la propriété (en prenant soin d'exclure les terrains cédés pour parc éventuellement à la Ville). A priori, cette situation ne favorise pas l'entretien et la conservation des édifices patrimoniaux qui pourraient, comme c'est souvent le cas, se détériorer faute de soins. Aussi, il est proposé que les maisons et leurs jardins fassent l'objet d'un acte de servitude de protection et de conservation, dont la ville serait partie prenante.

Enfin, l'appropriation publique d'une partie des anciens jardins monastiques et la création d'un espace public commémoratif dédié à la présence des Franciscains, à même les vestiges de la chapelle, sont un gain indéniable et durable pour la collectivité.

Qualité et impacts du projet

À terme, les bâtiments sur le site n'occuperaient que 20 % de la superficie au sol, alors que le zonage autorise un taux d'implantation au sol jusqu'à 70 %. Aussi, la proposition à l'étude permettrait d'améliorer l'ancrage de cette zone dans le paysage du quartier en lui attribuant une nouvelle cohérence d'ensemble et une meilleure liaison avec l'Esplanade Ernest-Cormier, ainsi que son vis-à-vis, le Centre canadien d'architecture, le parc Toe-Blake et la Place Henri Dunant et le Square Cabot.

La contrepartie d'une si faible occupation au sol est comblée par une hauteur plus importante sur ce site qui, nous le rappelons, est en rupture avec la trame du quartier. Cette plus grande hauteur est toutefois limitée dans la portion centrale de la propriété. Enfin les bâtiments projetés sont considérablement en retrait des villas et respectent l'orientation du boulevard René-Lévesque. Les analyses volumétriques effectuées par la Ville démontrent que le projet aura une cohérence dans le quartier.

La nouvelle construction au traitement sobre dispose d'un volume qui s'inscrit pleinement dans la silhouette du centre-ville et vient marquer le début du principal massif bâti, qui s'étend vers l'ouest. Selon les études d'impacts visuels soumises et l'analyse de la division de l'urbanisme, il s'avère que le projet n'aura aucune conséquence sur les divers cônes visuels vers la montagne ou à partir de la montagne. L'implantation nord-sud des deux fines tours symétriques, à cet endroit, dégage les vues protégées vers le fleuve et à partir du Mont Royal de même qu'elle est sans conséquence sur l'ensoleillement du voisinage.

Les conditions

La modification réglementaire permet d'encadrer les interventions sur l'ensemble des propriétés actuelles des Franciscains. Aussi, toutes les demandes de permis visant des modifications des composantes architecturales et paysagères sur ce site devront être analysées et revues en conformité avec les conditions et critères prévus tant par le règlement proposé que par la réglementation d'urbanisme.

De plus, avant d'adopter les modifications réglementaires proposées, des engagements formels devront être conclus quant à la contribution pour le logement social, à la cession des espaces verts, une fois aménagés, et à l'établissement d'une servitude à des fins de conservations et protection des maisons.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le CCU a étudié le projet le 14 février 2013 et a émis un avis favorable moyennant le respect des conditions suivantes :

- La hauteur du projet hors tout et en tout point ne pourra pas dépasser 65 m.
- Les clôtures existantes des maisons Masson et Judah devront être restaurées.
- L'aménagement du parc devra assurer l'accessibilité et de la sécurité de celui-ci.

Le Conseil du patrimoine de Montréal et le comité Jacques-Viger

L'emplacement étant situé dans l'aire de protection de la maison Shaughnessy, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est tenu d'émettre un avis sur le projet. Pour la même raison, une autorisation devra être émise par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Lors de ses séances du 27 février 2013 et du 14 juin 2013, les comités ont émis plusieurs commentaires et réserves quant à la pérennité des maisons Judah et Masson et leurs abords, quant à l'intégration urbaine (la hauteur) et la présence des espaces verts.

La plupart des préoccupations des comités ont été intégrées dans la présente version du projet soumis pour autorisation. Les éléments maintenus dans cette proposition, comme la hauteur à 60 m, sont intimement liés à la problématique urbaine unique et inhabituelle du site qui commande un projet distinctif et singulier.

Conclusion

Dans la version actuelle, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises recommande la proposition puisque les impacts des dérogations demandées sur l'échelle du quartier et du boulevard René-Lévesque sont mineurs, et ce, compte tenu du caractère unique et atypique du site qui commande un projet prestigieux et respectueux de son contexte. De même, le projet offre la possibilité d'intégrer et de conserver adéquatement et durablement les anciennes villas et leurs aménagements respectifs.

L'adoption du règlement en vertu de l'article 89 de la charte et la modification du plan d'urbanisme s'inscrivent dans la mise en œuvre de la vision et des paramètres de développement du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins, notamment en matière de conversion et de requalification d'une propriété institutionnelle, maintenant vacante, et par la création d'un milieu de vie misant sur la protection des maisons bourgeoises, des espaces paysagers, l'aménagement et la création de parcs; l'ensemble ancrant de façon pérenne le caractère distinctif de ces propriétés dans le quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation préliminaire de l'investissement associé à ce projet est d'approximativement 100 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse et consultation publique de l'OCPM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 mars 2016 : acheminement du projet au CE

- **CE du 6 avril 2016** : Mise à l'ordre du jour du CM du 18 avril 2016
- **CM du 18 avril 2016**: Adoption d'avis de motion et des projet de règlement visant la modification du Plan d'urbanisme et l'adoption d'un règlement adopté en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de Montréal, le tout accompagné d'un mandat de consultation par l'OCPM
- **Mai à septembre** : Audiences publiques et rapport de l'OCPM

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire
Claude DUBOIS, Ville-Marie
Danielle CÉCILE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Danielle CÉCILE, 17 février 2016
Monique TESSIER, 5 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-05

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1160858003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance permettant à la Société de développement commerciale Vieux-Montréal - Quartier historique de mettre en place un service de voiturier sur le domaine public dans le Vieux-Montréal

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45, 2^e alinéa), l'ordonnance CA-24-085, o. 63 permettant à la Société de développement commerciale Vieux-Montréal - Quartier historique d'offrir un service de voiturier sur le domaine public dans le Vieux-Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-14 15:58

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160858003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance permettant à la Société de développement commerciale Vieux-Montréal - Quartier historique de mettre en place un service de voiturier sur le domaine public dans le Vieux-Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'apprête à effectuer des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul à partir du 7 mars jusqu'à la fin de l'année. Afin de minimiser les impacts de ces travaux sur les commerçants, la Société de développement commerciale Vieux-Montréal - Quartier historique (SDC) veut mettre en place un service de voiturier sur le domaine public. Ce service de voiturier est une mesure temporaire qui vise à répondre à la perte d'espaces de stationnement et à la difficulté de circuler dans le secteur dû au chantier sur la rue Saint-Paul. La SDC souhaite retenir les clientèles des commerces de l'artère durant les travaux.

La SDC Vieux-Montréal s'engage à faire les demandes des permis pour l'occupation du domaine public et à s'assurer que le service est opéré en respectant les règlements de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La SDC Vieux-Montréal sera promoteur du service de voiturier sur le domaine public et le sous-traitera à une entreprise privée.

Le service de voiturier nécessite l'aménagement d'un débarcadère. Les options présentées pour la localisation du débarcadère tiennent compte de l'achalandage, de la proximité aux commerçants de la rue Saint-Paul Est dont l'accessibilité est réduite et de la proximité au stationnement Chaussegros-de-Léry.

JUSTIFICATION

L'accessibilité aux commerces et la circulation dans le secteur sont des enjeux majeurs et l'implantation d'un service d'un voiturier sur le domaine public est une stratégie qui pourrait répondre à ces enjeux

L'article 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) prescrit ce qui suit :

À moins qu'un règlement ne l'autorise, il est interdit de se tenir sur le domaine public ou sur

la partie extérieure d'une propriété privée située à moins de 6 m du domaine public pour offrir, moyennant contrepartie, ses services ou ceux d'autrui à une personne, l'inviter à entrer ou se rendre à un lieu d'affaires, la photographier sans son consentement ou lui offrir de la photographier, lui remettre un article publicitaire, un coupon ou un certificat permettant d'obtenir un article, une marchandise ou autre service avec ou sans contrepartie, ou obtenir une clientèle pour soi-même ou pour autrui.

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre pour une durée déterminée et dans le cadre d'un événement particulier, de déroger au premier alinéa.

Il y a donc lieu d'édicter une ordonnance, en vertu du deuxième alinéa de l'article 45 du règlement CA-24-085, permettant à la Société de développement commerciale Vieux-Montréal - Quartier historique de mettre en place un service de voiturier sur le domaine public dans le Vieux-Montréal

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie
Ronald DELCOURT, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 14 mars 2016
Ronald DELCOURT, 14 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-11

Corinne ANDRIEU
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1156347115

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1869, rue Fullum, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, l'ordonnance 5984, o. xxx exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1869, rue Fullum, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement exigible;
De prendre acte de son engagement à verser 2 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-22 14:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156347115

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1869, rue Fullum, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exemption en matière de stationnement (3001060067) a été déposée afin d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement exigible pour la construction d'un bâtiment de 5 logements (Demande de permis de construction 3001049191).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

L'immeuble visé, constitué du lot 1 424 518 du cadastre du Québec, comporte un bâtiment incendié de 3 étages, implanté en contiguïté, construit vers 1910 à des fins résidentielles.

Programme

La demande vise à autoriser :

- Exemption de 1 unité de stationnement exigée par le Règlement d'urbanisme 01-282 pour :
 - o Construction d'un bâtiment de 3 étages avec mezzanine sur le toit, après démolition du bâtiment existant ;
 - o Aménagement de 5 logements ;
 - o 3 unités de stationnement sont requises ;
 - o 2 unités de stationnement seront aménagées sur les lieux.

Paramètres réglementaires

L'Ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption à l'égard du territoire de Ville-Marie (5984, o.100) prévoit les catégories suivantes :

- Catégorie 1 - Lorsque l'unité de stationnement requise se situe dans le secteur A montré au plan de l'annexe A, la somme exigée pour 1 unité est de 5 000 \$;
- Catégorie 2 - Lorsque l'unité de stationnement requise se situe ailleurs que dans le

secteur A montré au plan de l'annexe A et vise un bâtiment exclusivement résidentiel de 5 logements ou moins, la somme exigée pour 1 unité est de 2 500 \$;
· Catégorie 3 - Lorsque l'unité de stationnement requise n'est pas visée par l'une des deux premières catégories, la somme exigée pour 1 unité est de 3 500 \$.

Dans le présent dossier, le bâtiment est visé par la catégorie 2. Le demandeur s'engage à contribuer pour une somme de 2 500 \$ au fonds de compensation pour l'unité non fournie.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Dans l'ensemble, le projet permettra le remplacement d'un bâtiment incendié par un nouveau bâtiment qui amènera une valeur ajoutée à la rue et au secteur. La nouvelle construction assurera la consolidation de la partie d'îlot concernée.
- Le projet offrira une typologie de logements pour familles et cadre parfaitement dans les objectifs de planification de l'arrondissement visant à maintenir la qualité du stock de logements et attirer de nouveaux résidents dans le secteur.
- L'exemption ne vise qu'une seule unité exigible ne pouvant être fournie en raison de l'implantation d'un escalier d'issue.
- Il est à noter que l'emplacement est bien desservi par le transport en commun puisqu'il est situé à proximité de lignes d'autobus ainsi que de la station de métro Frontenac (à environ 360 m).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public relatif à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sera affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, suite au Conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édiction de l'ordonnance
Avis public - Entrée en vigueur
Émission du permis de transformation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 27 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-12

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1166370001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 2e partie C)

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance jointe à la présente permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1166370001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 2e partie C)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

DESCRIPTION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

JUSTIFICATION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont

d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 22 février 2016
Maryse BOUCHARD, 22 février 2016
Guy CHARBONNEAU, 22 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude VIAU
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-22

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2016-02-22

**Dossier # : 1167199005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation d'une toiture aux fins d'un café-terrasse accessoire à un débit de boissons alcooliques complémentaire extérieur d'un hôtel situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth)

D'accorder, pour le bâtiment situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 170, 387 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :

- d'occuper, sur la partie de toiture du basilaire bordant exclusivement le boulevard René-Lévesque Ouest, un café-terrasse en plein air rattaché à un débit de boissons alcooliques autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel;
- d'effectuer les opérations reliées à l'exploitation de l'usage « débit de boissons alcooliques » autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel à l'extérieur du bâtiment sur un café-terrasse;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet d'occupation :
- Un café-terrasse en plein air rattaché à un débit de boissons alcooliques autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel est autorisé sur la partie de toiture du basilaire bordant exclusivement le boulevard René-Lévesque Ouest;
- Les opérations reliées à l'exploitation de l'usage « débit de boissons alcooliques » autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel peuvent se faire à l'extérieur du bâtiment, si toute construction servant d'aire de service de boissons alcooliques (bar) n'excède pas une hauteur de 1,5 m, mesurée à partir du niveau du plancher adjacent, et si le total de leur superficie n'excède pas 10 % de la superficie totale du café-terrasse desservi;
- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :

- Prévoir une qualité de la conception et de la matérialité en phase avec la qualité architecturale du bâtiment ainsi qu'un retrait suffisant à partir de la façade de son basilaire pour les composantes fixes du café-terrasse afin de minimiser leur visibilité à partir de la voie publique adjacente;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:09

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation d'une toiture aux fins d'un café-terrace accessoire à un débit de boissons alcooliques complémentaire extérieur d'un hôtel situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001114656) a été déposée afin d'autoriser l'occupation de la toiture du basilaire, bordant le boulevard René-Lévesque Ouest, aux fins d'un café-terrace accessoire à un débit de boissons alcooliques complémentaire extérieur d'un hôtel situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest. Celle-ci fait suite à l'avis préliminaire pour révision de projet ayant fait l'objet d'un avis favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme le 12 mars 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

L'immeuble visé est compris dans le plan complémentaire PC-01687 du cadastre du Québec :

- Bâtiment de style moderne de 22 étages, construit en 1958 à des fins d'hôtel de prestige pour le complexe de la Gare Centrale du Canadien National;
- Actuellement occupé par l'hôtel « Fairmont Le Reine Elizabeth » et comportant notamment des restaurants et débits de boissons complémentaires à l'usage « hôtel » ainsi que des salles de réunion ou de réception accessoires à celui-ci;
- Toiture du basilaire de 2 étages, bordant le boulevard René-Lévesque, dépourvue d'usage actuellement et ne comportant aucun accès à partir du 3e étage adjacent (chambres d'hôtel).

Projet :

La demande vise à autoriser l'occupation de la toiture du basilaire de l'hôtel, bordant le boulevard René-Lévesque Ouest :

- Aménagement d'un café-terrasse en plein air comportant une aire de service de boissons alcooliques (bar) extérieure, le tout desservant le centre de conférence projeté pour l'hôtel (usages « salle de réunion » ou « salle de réception » accessoires à l'usage « hôtel »).

Dérogations :

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Exploitation d'un usage devant se faire à l'intérieur d'un bâtiment exigé par l'article 170;
- Conditions d'autorisation d'un café-terrasse prévues aux articles 387 et 392.

Enjeux :

- Grande visibilité de cette occupation à partir du boulevard René-Lévesque Ouest ou de la place Ville-Marie et des immeubles à bureaux de grande hauteur adjacents du Centre des affaires, dont la Place Ville Marie.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La demande satisfaisait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier et respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- L'occupation est compatible avec le milieu d'insertion au cœur du Centre des affaires, adjacente à des tours à bureaux sans aucun bâtiment résidentiel à proximité, et est susceptible de contribuer à une certaine animation du boulevard René-Lévesque Ouest.

Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :

- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet d'occupation :
 - o Un café-terrasse en plein air rattaché à un débit de boissons alcooliques autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel est autorisé sur la partie de toiture du basilaire bordant exclusivement le boulevard René-Lévesque Ouest;
 - o Les opérations liées à l'exploitation de l'usage « débit de boissons alcooliques » autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel peuvent se faire à l'extérieur du bâtiment, si toute construction servant d'aire de service de boissons alcooliques (bar) n'excède pas une hauteur de 1,5 m, mesurée à partir du niveau du plancher adjacent, et si le total de leur superficie n'excède pas 10 % de la superficie totale du café-terrasse desservi;
- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :
 - o Prévoir une qualité de la conception et de la matérialité en phase avec la qualité architecturale du bâtiment ainsi qu'un retrait suffisant à partir de la façade de son basilaire pour les composantes fixes du café-terrasse afin de minimiser leur visibilité à partir de la voie publique adjacente.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 11 février 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et affichage sur le site;
Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
Affichage sur l'emplacement;
Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;
Assemblée publique de consultation;
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
Comité consultatif d'urbanisme - Révision de projet;
Délivrance éventuelle du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-18

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



(1)

Dossier # : 1162931002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la transformation, l'agrandissement et l'occupation des bâtiments portant les numéros 1564 à 1596, rue Saint-Denis en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – (Théâtre St-Denis)

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder pour les lots 2 161 595 et 2 161 597, correspondants aux 1564 à 1596, rue Saint-Denis, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 9, 237, 239, 392 494 et 501 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-182);
- b) de déroger aux règlements 7188 (article 2 et 4), 8159 (articles 1 et 2), 9104 (articles 1, 4 et 6) et 94-033 (article 1);

- c) de transformer, d'agrandir et d'occuper les bâtiments visés conformément aux plans des pages numérotées 4 à 16 le tout réalisé par les architectes SLA/FABG et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 janvier 2016;
- d) d'occuper lesdits bâtiments avec les usages «salle de réception», «université» et «café-terrace» sans limitation de superficie en plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01282).

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) la composition architecturale des bâtiments doit être substantiellement conforme aux principes indiqués dans les plans mentionnés précédemment;
- c) respecter pour les volumes situés au-dessus des rez-de-chaussée, des retraits d'alignement sur rue équivalents à ceux montrés aux plans mentionnés précédemment;

- d) une demande de permis de transformation ou d'agrandissement doit être accompagnée d'un devis technique décrivant les critères d'intégration architecturale qui guident la composition et le choix des matériaux de façade;
- e) les composantes de façade des bâtiments à conserver selon les plans mentionnés précédemment doivent être restaurées in situ en respectant les caractéristiques d'origine;
- f) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i) le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
 - ii) la composition architecturale des façades doit être à la fois clairement contemporaine et respectueuse du quartier, notamment en ce qui a trait au rythme et la verticalité des ouvertures et la proportion de la maçonnerie;
 - iii) les nouvelles interventions doivent être conçues dans le respect des principes de composition des façades d'origine;
 - iv) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
 - v) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.

3) D'accompagner la demande d'agrandissement visée par la présente résolution d'une lettre de garantie bancaire irrévocable de 887 100 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les composantes des façades conservées soient intégrées à l'agrandissement.

4) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-24 14:47

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162931002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la transformation, l'agrandissement et l'occupation des bâtiments portant les numéros 1564 à 1596, rue Saint-Denis en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – (Théâtre St-Denis)

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée le 27 janvier 2016 afin d'autoriser la transformation, l'agrandissement et l'occupation des bâtiments situés aux 1564 à 1596, rue Saint-Denis. Cette demande s'inscrit dans le cadre des travaux de modernisation du théâtre Saint-Denis et de la venue des bureaux de la Compagnie France-Film dans le cœur du Quartier Latin.

Ce projet déroge aux règlements 7188, 8159, 9104 et 94-033 et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), notamment en regard des usages, de la hauteur maximale en mètres, de la hauteur minimale en étage et de la localisation des modules d'enseigne.

L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement et des objectifs du Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION**Conditions actuelles**

D'une superficie de 4458,7 m² et localisée en plein coeur du Quartier Latin, la propriété visée par la présente démarche comprend les deux salles de spectacle du Théâtre Saint-Denis et deux maisons en rangées de la rue Saint-Denis, entre la rue Emery et le boulevard de Maisonneuve.

Construit en 1915, le Théâtre St-Denis ouvre au public en 1916 et fait depuis partie de l'espace culturel de la métropole. Il compte 2 grandes salles de 2218 et 933 sièges. Malgré ses nombreuses transformations, particulièrement les travaux de réaménagement réalisés à la fin des années 80, l'enveloppe architecturale du bâtiment a été conservée de même que

le volume de la cage de la scène. Il ne reste cependant plus rien du hall d'origine.

Deux maisons en rangées construites à la fin du XIX^e subsistent dans cet îlot. Malgré qu'elles aient subi de nombreuses transformations, associées à leurs différentes vocations, elles ont conservé leurs principales caractéristiques architecturales d'origine à savoir leur parement de pierre grise, leur corniche et leur fausse mansarde percée de lucarnes.

L'ensemble est partiellement inclus dans le périmètre de l'aire de protection de l'immeuble patrimonial classé du Clocher et Transept sud de l'Église-de-Saint-Jacques.

Projet

Le projet prévoit dans un premier temps l'agrandissement du 1564, rue Saint-Denis afin d'accueillir les nouveaux bureaux de France-Film, des salles de cours de l'UQAM et un restaurant au rez-de-chaussée. Le nouveau volume, résolument contemporain, est d'une hauteur d'environ 25 mètres répartie sur six étages. Des modulations volumétriques au niveau des plans de façade sont proposées pour dégager les maisons, et ce malgré une implantation à la limite de l'emprise des rues. Dans une seconde phase, il est planifié de procéder au démantèlement des façades du Théâtre Saint-Denis afin de réaménager un hall, un foyer, une terrasse et des aires de bureaux et services. Enfin, deux modules d'enseignes commerciales à message variable diffusant les événements culturels du Quartier Latin sont intégrés à même le nouveau volume et sur une nouvelle marquise.

Les matériaux de revêtement envisagés comprennent de la maçonnerie (pierre calcaire), mais principalement du verre clair pour le volume principal et la nouvelle enveloppe du théâtre.

Dérogations

Ce projet requiert néanmoins des dérogations à la réglementation d'urbanisme :

1) au règlement d'urbanisme 01-282:

- Les usages «salles de réception» et «université» doivent être autorisés de même que leur superficie qui excède 200 m² (art. 237 et 239);
- Un café-terrasse est prévu au toit (art. 392);
- Une hauteur projetée de 25 m alors que le maximum est de 14 m, de même que le bâtiment agrandi comporte deux volumes d'un étage, alors que la hauteur requise en étage est de 2 à 3 (art. 9);
- Les modules d'enseigne sont non conformes en termes de localisation (art. 494 et 501).

2) aux règlements encadrant les modifications et occupations successives de l'îlot (règlements 8159, 7180, 9104 et 94-033).

JUSTIFICATION

Parce que dans l'ensemble, les impacts négatifs sont assez mineurs en regard des avantages de ce projet **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande** pour ces motifs:

- Ce projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme, notamment en regard de la hauteur (jusqu'à 25 m), de la densité et des affectations;
- Les principales dérogations du projet s'expliquent parce que le règlement d'urbanisme vise à encadrer le développement urbain en général et n'est pas nécessairement conçu pour baliser le développement particulier des ensembles

culturel et institutionnel qui, par tradition, présentent des caractéristiques architecturales excentriques au tissu urbain;

- Qui plus est, le projet d'agrandissement permet de démolir des ajouts plus ou moins heureux et de rétablir un véritable lien avec le quartier et plus spécifiquement avec la rue St-Denis et le boulevard de Maisonneuve tout en protégeant le bâti patrimonial exceptionnel que sont les maisons en rangée et le théâtre St-Denis. Comme le projet d'agrandissement est en recul et principalement orienté sur le boulevard De Maisonneuve il ne compromet pas le paysage, le caractère ni l'échelle de la rue Saint-Denis.
- Les différents mouvements volumétriques et le traitement des rez-de-chaussée assurent un meilleur encadrement des voies publiques et particulièrement sur le boulevard de Maisonneuve. De même l'usage du verre comme matériau de revêtement principal, pour le projet d'agrandissement et la nouvelle enveloppe du hall du théâtre, contribuera à assurer la prédominance des maisons et du théâtre, sur la rue St-Denis, et sur l'axe De Maisonneuve
- À l'heure où s'exerce une compétition exacerbée entre les salles de spectacle et les lieux de diffusion, un tel projet permet d'insuffler une dose de modernité et d'améliorer l'atout indéniable qu'est le théâtre Saint-Denis pour le Quartier Latin, et ce tout en soutenant la vitalité de la rue Saint-Denis, véritable colonne vertébrale du Quartier latin.

La présente autorisation concerne spécifiquement le cadre réglementaire du projet. Le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail dans le cadre de la procédure de révision qui suivra la demande de permis de construction, qui par ailleurs devra être autorisée par le Ministère de la Culture et des Communications.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a, à sa séance du 11 juin 2015, émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :

- Imposer une garantie bancaire afin de garantir les travaux de restauration des maisons en rangée;
- Obtenir une occupation permanente du domaine public pour la marquise de la rue Saint-Denis;
- Limiter les enseignes à messages variables à du contenu culturel destiné au Quartier Latin;
- S'assurer que le projet présente une meilleure verticalité tant dans le volume agrandi que dans le traitement de l'enveloppe de verre dans le nouveau hall.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'investissement relatif à ce projet est de l'ordre de 12 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
Affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
Assemblée publique;
Adoption d'un deuxième projet de résolution;
Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
Adoption de la résolution;
Émission des permis de démolition et de modification.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

Le : 2016-02-23



Dossier # : 1165289001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger l'ordonnance 5984, o. 97 exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur le lot 1 180 950 du cadastre du Québec (31, rue Saint-Jacques) de fournir un total de 8 unités de stationnement, tel que l'exige le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et rembourser le montant de 40 000 \$ déboursé au fonds de compensation

Abroger l'ordonnance 5984, o. 97 exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur le lot 1 180 950 du cadastre du Québec (31, rue Saint-Jacques) de fournir un total de 8 unités de stationnement, tel que l'exige le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
Rembourser le montant de 40 000 \$ déboursé au fonds de compensation.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-08 13:29

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165289001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger l'ordonnance 5984, o. 97 exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur le lot 1 180 950 du cadastre du Québec (31, rue Saint-Jacques) de fournir un total de 8 unités de stationnement, tel que l'exige le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et rembourser le montant de 40 000 \$ déboursé au fonds de compensation

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'un dossier ayant fait l'objet de plusieurs situations particulières, concernant un bâtiment d'intérêt patrimonial situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal. En octobre 2012, le demandeur fait une demande de permis de transformation; sa demande est annulée à la suite d'un incendie qui survient en novembre 2012. Conséquemment, le bâtiment est ajouté à la liste des bâtiments vacants.

Un an plus tard, en novembre 2013, le bâtiment est endommagé par un 2e incendie. Puis en janvier 2014, un troisième incendie, majeur cette fois-ci, détruit une grande partie du bâtiment.

Mai 2014 : le demandeur dépose une demande de démolition. L'étude de cette demande et du projet de remplacement mènent alors à la nécessité d'obtenir une autorisation du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) ainsi qu'une ordonnance du conseil d'arrondissement (CA) pour autoriser une exemption de fournir 8 unités de stationnement exigées par le règlement.

Par conséquent, en août 2014, la demande de contribution de 40 000 \$ au fonds de compensation pour les 8 unités de stationnement non fournies est déposée, et le montant payé (no de reçu 221849). En novembre 2014, la résolution CA14 240658 a été adoptée pour cette exigence de compensation financière.

Entre temps, une autorisation du MCC reçue en août 2014 autorisait la démolition des murs latéraux et arrières ainsi que l'étalement de la façade avant.

Or, le 7 octobre 2014, un rapport de la firme CPF Groupe Conseil, consultants en ingénierie et structure, est reçu à la DAUSE et recommande la démolition immédiate du bâtiment puisqu'il constitue un danger potentiel pour la sécurité publique. Le 9 octobre 2014, un ordre de démolition du bâtiment à l'exclusion de la façade avant est donc transmis au demandeur, menant à la délivrance d'un permis de démolition le 14 octobre 2014 et pour lequel le dépôt d'un projet de remplacement n'était plus obligatoire.

Le 8 janvier 2015, la Division des permis et inspections reçoit une lettre de la firme d'architecte mandatée par le demandeur, et appuyée par une firme d'ingénieur, indiquant que la façade avant ne peut plus être conservée in situ et qu'elle doit être démantelée.

Conséquemment, la DAUSE mandate, à son tour, la firme d'ingénieur Breault et Gosselin, afin de réaliser un rapport sur la conservation de la façade. Le rapport de Breault et Gosselin daté du 5 février 2015 recommande le démantèlement de la façade selon les règles de l'art. Une nouvelle autorisation du MCC est reçue le 6 février 2015, autorisant le démontage de la façade en numérotant pierre par pierre afin de remonter la façade. Suite à cette décision du MCC, la Division des permis et inspections ordonne la démolition de la façade, selon les exigences du MCC.

Le 26 février 2015, un nouveau rapport d'un ingénieur de M. Beliotis, mandaté par le demandeur, est reçu à la DAUSE. Le 6 mars 2015, le rapport de M. Beliotis est envoyé au MCC qui émet une nouvelle autorisation le jour même, indiquant que la démolition de la façade sans conservation des pierres est autorisée, mais qu'il faudrait reconstruire la façade à l'identique en pierre calcaire de valeur équivalente ou supérieure. Le 1er avril 2015, le bâtiment est finalement démoli suivant l'ordre de démolition de la Division des permis et inspection émis le 6 février 2015.

En septembre 2015, le demandeur contacte la Division des permis et inspections afin de poser des questions sur la reconstruction du bâtiment. Le demandeur est informé qu'il y aurait possibilité de remboursement pour la contribution au fonds de compensation et il en fait donc la demande auprès de Marthe Boucher, Chef de division – Permis et inspections par courriel. Le 13 octobre 2015, Mme Boucher répond par courriel au demandeur et lui confirme que puisque le nouveau projet sera différent et qu'il n'est pas dit qu'une exemption pour 8 unités de stationnement sera nécessaire, les 40 000 \$ pour le fonds de compensation pourront lui être remboursés sur réception d'une lettre de désistement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

La demande vise à abroger l'ordonnance 5984, o. 97 (résolution CA14 240658) exemptant le propriétaire du bâtiment devant porter le numéro 31, rue Saint-Jacques de l'obligation de fournir 8 unités de stationnement, afin de permettre le remboursement du montant de 40 000 \$ déboursé au fonds de compensation.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La demande de construction a été annulée puisque l'ordre de démolition émis par la Division des permis et inspections n'obligeait plus le demandeur à déposer un projet de remplacement.
- Le projet de construction à venir sera différent et on ne peut pour l'instant déterminer si des unités de stationnement seront à exempter.
- Dans le cas où le nouveau projet nécessitera un fonds de compensation, la contribution sera alors déboursée en temps et lieu.
- Une lettre de désistement demandant l'abrogation de la résolution du CA et le remboursement du fonds de compensation a été reçue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant de 40 000 \$ à rembourser.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public relatif à l'abrogation de l'ordonnance en vigueur sera affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, suite au Conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Abrogation de la résolution édictant l'ordonnance
Avis public - Abrogation
Remboursement du montant de 40 000 \$ au demandeur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZACHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZACHER, 7 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE

Le : 2016-03-02

Agent de recherche

Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1167176002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du permis de travaux extérieurs pour l'immeuble situé au 1446, rue Crescent

De refuser, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), aux fins de la délivrance du permis, la réalisation des travaux déjà réalisés et illustrés aux documents préparés par Kristi Ante, architecte, déposés le 26 janvier 2016 à l'arrondissement de Ville-Marie, concernant l'immeuble situé au 1446, rue Crescent, suite à la demande de permis de transformation 3001116856.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-08 13:25

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167176002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du permis de travaux extérieurs pour l'immeuble situé au 1446, rue Crescent

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation a été déposée pour le bâtiment à l'étude situé dans l'unité de paysage Maisons-en-Rangée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'immeuble visé par la demande de permis a été construit en 1912, et a fait l'objet d'une demande de permis en 2008, autorisant la construction d'un balcon au niveau du 2e étage à l'intérieur de l'empreinte de l'oriel existant, et le percement d'ouvertures additionnelles au niveau du rez-de-chaussée permettant d'ouvrir l'espace à l'intérieur de cet avant-corps sur l'extérieur.

Dans un premier temps, les travaux n'ont pas été réalisés tel qu'autorisé par le Ministère de la Culture et des Communications et l'arrondissement, et en 2008, un balcon rectangulaire, occupant une surface au moins 2 fois supérieure à celle envisagée, a été construit sans permis au niveau du 2e étage. Au niveau du rez-de-chaussée, les murs de l'oriel ont été démantelés et un balcon reprenant l'empreinte de celui-ci a été implanté sans permis. En 2012, une demande de permis a été déposée pour régulariser la situation, mais elle a reçu un avis défavorable de la part du Comité consultatif d'urbanisme et du Ministère de la Culture et des Communications.

En 2013, le balcon du rez-de-chaussée issu des travaux évoqués précédemment a été reconstruit sans permis de façon à reproduire l'empreinte de celui de l'étage supérieur, tout en l'allongeant vers le palier d'entrée du commerce. Une demande de permis a été déposée

pour régulariser la situation et permettre au nouvel exploitant d'opérer un café-terrasse sur ce balcon.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme et du développement économique a évalué et traité cette demande de permis quant au respect de l'immeuble original, de l'ambiance visuelle de la rue Crescent, et de l'intégration au cadre bâti, en fonction des facteurs et des critères établis aux articles 105 et 127.16, (voir pièce jointe).

Après avoir analysé les documents préparés par Kristi Ante, architecte, déposés le 26 janvier 2016 à l'arrondissement de Ville-Marie, la Division estime que les travaux envisagés auront un impact négatif sur la perception de l'immeuble.

Le 11 février 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable à la proposition.

L'avis du CCU doit être entériné par le conseil d'arrondissement, puisque la délégation de la décision au Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ne peut se faire que pour les avis favorables du Comité, selon le Règlement CA-24-009 (Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
Refus du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LEFEBVRE
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1167199006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la modification de la résolution CA12 240355 pour permettre l'ajout de marquises surplombant les cafés-terrasses de 2 bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Vitrines habitées)

D'accorder, pour les bâtiments municipaux implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux plans annexés aux résolutions CA08 240860 et CA12 240355 ainsi qu'à l'article 374 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :

- d'ajouter la possibilité de construire 1 marquise par bâtiment, surplombant en partie son café-terrasse en plein air;
- de retirer la possibilité d'agrandir ces bâtiments pour l'aménagement de verrières semi-permanentes prévues à la résolution CA12 240355;
- de supprimer le délai prévu pour l'émission des permis de transformation pour le maintien de la validité de l'autorisation prévue par la résolution CA12 240355;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de transformation et d'occupation :
- Malgré la résolution CA12 240355, aucun agrandissement en aire de bâtiment n'est autorisé pour les bâtiments situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance;
- Malgré la résolution CA12 240355, une marquise surplombant en partie le café-terrasse, sur une largeur maximale de 25 m de chaque bâtiment visé, peut être autorisée sur le domaine public à moins de 0,6 m de la chaussée, si l'intervention projetée est réalisée en même temps sur les 2 bâtiments afin de préserver la cohérence et l'identité visuelle distinctive de ces équipements municipaux d'exception;
- Malgré toute disposition, un équipement mécanique (appareil de chauffage) peut

être suspendu des marquises;

- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :

- Prévoir une qualité de la conception et de la matérialité en phase avec la qualité architecturale de ces bâtiments.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-01 14:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la modification de la résolution CA12 240355 pour permettre l'ajout de marquises surplombant les cafés-terrasses de 2 bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Vitrines habitées)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification de projet particulier (3001117466) a été déposée afin d'autoriser la modification de la résolution CA12 240355 pour permettre l'ajout de marquises surplombant les cafés-terrasses de 2 bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240355 - 1124400011 - 2012-06-12 - Adopter une résolution autorisant un agrandissement de 1 étage à l'avant de deux bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (vitrines habitées);
 CA08 240860 - 1084400084 - 2008-12-02 - Adopter une résolution autorisant la construction des Vitrines habitées du Quartier des spectacles, rue Jeanne-Mance.

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

Les immeubles visés sont constitués de parties du lot 2 162 480 du cadastre du Québec correspondant à l'emprise de la rue Jeanne-Mance :

- Bâtiments contemporains de 2 étages, construits en 2009-2010 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Secteur Place des Arts adopté par le conseil municipal en 2008;
- Occupés aux fins des usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant » avec café-terrasse en plein air bordant la rue Jeanne-Mance.

Projet :

La demande vise à modifier la résolution CA12 240355 pour permettre certaines modifications au projet :

- Ajout de la possibilité de construire 1 marquise par bâtiment, surplombant en partie son café-terrasse en plein air, en saillie d'environ 3 m de la façade et sur environ 25 m de longueur;
- Marques constituées de supports implantés en bordure du bâtiment avec toiture à lattes mobiles et appareils de chauffages et d'éclairage suspendus en dessous;
- Retrait de la possibilité d'agrandir les Vitrines habitées pour l'aménagement de verrières semi-permanentes sur les cafés-terrasses existants prévus à la résolution CA12 240355;
- Suppression du délai prévu pour l'émission des permis de transformation pour le maintien de la validité de l'autorisation.

Dérogations :

La proposition déroge aux plans annexés aux résolutions CA08 240860 et CA12 240355 ainsi qu'à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Conditions d'autorisation d'une marquise en saillie sur le domaine public prévues à l'article 374.

Enjeux :

- Aucun arbre d'alignement ne serait abattu pour la réalisation du projet, ces derniers étant contournés par la marquise.

JUSTIFICATION**La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- La demande satisfaisait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier et respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- Les modifications sont compatibles avec les aménagements existants des Vitrines habitées et améliorent le confort des usagers des cafés-terrasses en cas d'intempéries, contribuant à l'animation du Quartier des spectacles.

Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :

- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de transformation et d'occupation :
 - o Malgré la résolution CA12 240355, aucun agrandissement en aire de bâtiment n'est autorisé pour les bâtiments situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance;
 - o Malgré la résolution CA12 240355, une marquise surplombant en partie le café-terrasse, sur une largeur maximale de 25 m de chaque bâtiment visé, peut être autorisée sur le domaine public à moins de 0,6 m de la chaussée, si l'intervention projetée est réalisée en même temps sur les 2 bâtiments afin de préserver la cohérence et l'identité visuelle distinctive de ces équipements municipaux d'exception;

- o Malgré toute disposition, un équipement mécanique (appareil de chauffage) peut être suspendu des marquises;
- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :
 - o Prévoir une qualité de la conception et de la matérialité en phase avec la qualité architecturale de ces bâtiments.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 11 février 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et affichage sur le site;
Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
Affichage sur l'emplacement;
Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;
Assemblée publique de consultation;
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
Dépôt éventuel de demandes de permis de transformation;
Comité consultatif d'urbanisme - Révision de projet;
Délivrance éventuelle du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 25 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-18

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



Dossier # : 1166493001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau pour l'année 2016

Il est recommandé:
D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés pour l'année 2016

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 11:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1166493001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau pour l'année 2016

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie place le contrôle du bruit au rang de ses priorités. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Les événements tenus sur le territoire du parc Jean-Drapeau font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du parc Jean-Drapeau permet, lors des événements, une diffusion sonore respectueuse des citoyens et en conformité avec les exigences réglementaires de l'arrondissement en cette matière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'édition d'ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, l'homogénéisation des pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et un encadrement serré des activités.

JUSTIFICATION

La réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie s'applique sur le territoire du parc Jean-Drapeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'édition de cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-André VOLCY
Technicien en contrôle du bruit

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-01

Marthe BOUCHER
Chef de division permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1163105005

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 2e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2015, 3^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;
D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1), permettant de faire circuler les visiteurs selon les trajets indiqués dans le tableau des événements.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-03 14:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1163105005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 2e partie, A) et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le premier dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et ayant fait l'objet d'une concertation avec le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, pour l'année 2016 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1);

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1162840001 / CA16 240055 (9 février 2016) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 1re partie, A) et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, le centre des affaires de Montréal et de la province, sont d'ampleur locale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 2 mars 2016
Marthe BOUCHER, 2 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-02

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1166442002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant Montréal en Histoires à installer sur le mobilier urbain et le domaine public du Vieux-Montréal des équipements de communications, d'éclairage et de signalisation permettant l'accès aux applications mobiles d'un parcours historique, « Montréal en Histoires », et des projections de l'oeuvre médiatique « Cité Mémoire »

Édicter, en vertu de l'article 2 du *Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en Histoires d'occuper gratuitement le domaine public, avec diverses installations, sur diverses rues du Vieux-Montréal (CA-24-254)*, une ordonnance autorisant Montréal en Histoires à installer sur le mobilier urbain et le domaine public du Vieux-Montréal des équipements de communications, d'éclairage et de signalisation permettant l'accès aux applications mobiles d'un parcours historique, « Montréal en Histoires », et des projections de l'oeuvre médiatique « Cité Mémoire ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-10 15:38

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166442002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant Montréal en Histoires à installer sur le mobilier urbain et le domaine public du Vieux-Montréal des équipements de communications, d'éclairage et de signalisation permettant l'accès aux applications mobiles d'un parcours historique, « Montréal en Histoires », et des projections de l'oeuvre médiatique « Cité Mémoire »

CONTENU

CONTEXTE

Montréal en Histoires est un organisme à but non lucratif incorporé en 2006 dont la mission principale consiste à développer et réaliser différents projets reliés à l'histoire afin de permettre aux Montréalais et aux visiteurs de découvrir, explorer et célébrer l'histoire de la métropole. Le projet de l'organisme, décrit plus loin, nécessite que soient installés sur le mobilier urbain et le domaine public des bornes signalétiques, des antennes Wi-Fi et des appareils de projection. Il s'agit ici de remplacer l'autorisation temporaire donnée via l'ordonnance **CA-25-085, o. 39** laquelle arrive à échéance le 16 avril 2016, par une autorisation permanente couvrant cette fois l'ensemble du projet. Ce dernier sera inauguré le 17 mai prochain. La présente ordonnance peut être adoptée en vertu de l'article 2 du *Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en Histoires d'occuper gratuitement le domaine public, avec diverses installations, sur diverses rues du Vieux-Montréal (CA-24-254)*, lequel sera adopté préalablement, à la même séance du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA-15 240187 : Adoption de l'ordonnance d'occupation temporaire du domaine public CA-25-085, o. 39 (1152593001)

CM13 0989 (1130026001) : Accorder un soutien financier de 5 M\$ dans le cadre de l'entente « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec à l'organisme Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité mémoire / Approuver un projet de convention à cette fin

CM14 1014 (1140026002) : Accorder un soutien financier de 6 M\$ à Montréal en Histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité mémoire dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal avec le ministère de la Culture et des Communications / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Le projet de Montréal en Histoires dans le Vieux-Montréal comporte 3 volets :

1. Un **Parcours historique** réalisé à l'aide d'une application mobile et faisant appel à la technique de la réalité augmentée. Ce volet a été mis en place dès le mois de mai 2015. Il nécessite l'installation d'équipements légers sur le domaine public.
2. Une **Oeuvre médiatique** intitulée *Cité Mémoire*, composée de projections multimédias sur les murs, le sol et les arbres, accessibles par l'application mobile et relatant, à travers des tableaux théâtraux et informatifs filmés, des pans de l'histoire de Montréal. Il s'agit d'une création artistique de Michel Lemieux et Victor Pilon auxquels s'est joint le dramaturge Michel Marc Bouchard, des créateurs de renommée internationale.
3. La mise en ligne d'une **Plateforme éducative** sur l'histoire de Montréal, accessible via un site internet et destinée notamment au réseau scolaire.

Pour ce projet, seront installés sur le mobilier, les trottoirs et places du domaine public du Vieux-Montréal, des appareils de projection ainsi que des bornes identifiées Montréal en Histoire, avec mention des commanditaires privés et publics du projet, afin de signaler la présence d'un lieu d'intérêt ou d'afficher les informations relatives au parcours de l'oeuvre médiatique constituée de plus d'une vingtaine de lieux de projection. Ces lieux sont généralement des murs aveugles de bâtiments pour lesquels Montréal en Histoires a obtenu l'autorisation des propriétaires et du ministère de la Culture et des Communications quant à l'installation du matériel et de la projection. Ces projections artistiques sur des murs devront également faire l'objet d'une seconde ordonnance du CA de Ville-Marie en vertu de la réglementation de zonage (art 560, paragraphe 3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie).

JUSTIFICATION

Le projet de Montréal en Histoires est une des réalisations majeures à l'horizon du 375^e anniversaire de Montréal. L'inauguration est prévue pour le 17 mai 2016 alors que le dernier tableau, le plus spectaculaire, situé sur le site du Champ-de-Mars, sera inauguré quant à lui le 17 mai 2017.

Le projet a fait l'objet d'une analyse commune du Service de la Culture, de la DAUSE et de la DTP de Ville-Marie ainsi que du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, quant à l'intégration au cadre bâti et à la trame urbaine du Vieux-Montréal. L'impact de l'installation sur le mobilier urbain et le domaine public de ces équipements est négligeable. D'autre part, les dispositions du *Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1)* visant à protéger l'intégrité du bien public continuent d'être appliquées par l'arrondissement.

La DAUSE de Ville-Marie recommande donc l'adoption de l'ordonnance jointe au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication de l'avis d'ordonnance

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 15 mars 2016 : Adoption du Règlement projet d'ordonnance

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

1. Ordonnance adoptée en vertu du *Règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en Histoires d'occuper gratuitement le domaine public, avec diverses installations, sur diverses rues du Vieux-Montréal (CA-24-254)*
2. Le ministère de la Culture et des Communication doit autoriser les installations sur le domaine privé et public ainsi que les projections, et ces autorisations sont soit délivrées ou en cours de traitement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald DELCOURT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2016-03-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1166347001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant la carte « Hauteurs et surhauteurs » et la carte « Densités et implantation » du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282) afin de diminuer la hauteur et la densité maximales dans la zone 0177

D'adopter le Règlement modifiant la carte « Hauteurs et surhauteurs » et la carte « Densités et implantation » du règlement d'urbanisme (01-282) afin de diminuer la hauteur et la densité maximales dans la zone 0177.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-22 14:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166347001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant la carte « Hauteurs et surhauteurs » et la carte « Densités et implantation » du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282) afin de diminuer la hauteur et la densité maximales dans la zone 0177

CONTENU

CONTEXTE

La zone visée par la présente recommandation requiert une modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de reconnaître ses caractéristiques bâties, soit des édifices d'au plus 3 étages, avec un coefficient d'occupation du sol (COS) égal ou inférieur à 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240136 – 21 mars 2013 – Adopter le règlement CA-24-282.97 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'améliorer diverses dispositions réglementaires.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- Le secteur visé est situé à l'est de la rue De Lorimier et au sud de la rue Ontario, et il est entièrement construit avec un bâti d'au plus 3 étages et un COS inférieur à 3.
- Les paramètres de hauteur permettent un maximum de 8 étages ou 23 m.
- Les paramètres de densité permettent un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 4.

Modifications recommandées :

· Modifier la carte intitulée « Hauteurs et surhauteurs » pour le secteur correspondant à la zone 0177 de la carte des zones du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, de façon à ce que :

- la hauteur maximale en étages soit de 3;
- la hauteur maximale en mètres soit de 14.

· Modifier la carte intitulée « Densités et implantation » pour le secteur correspondant à la même zone 0177 de façon à ce que le COS maximal soit de 3.

JUSTIFICATION

Durant plusieurs décennies, jusqu'en 2008, la zone visée avait un plafond de hauteur de 3 étages et 12,5 m. En 2008, lors d'une modification liée à la concordance au Plan d'urbanisme, une erreur graphique sur la carte des hauteurs a fait en sorte que le maximum de 3 étages est devenu 8 étages. La hauteur en mètres est cependant demeurée inchangée, avec un maximum de 12,5 m. Considérant que la hauteur d'un étage varie de 3 à 4 m, il n'était donc pas possible de construire plus de 3 étages, malgré ledit maximum de 8 étages. Or, dans le cadre de la réalisation du règlement omnibus de 2013, qui modifiait plus de 600 articles et remplaçait toutes les cartes de zonage du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), la zone visée a été malencontreusement associée à une nouvelle zone voisine qui comportait une hauteur maximale de 8 étages et 23 m, ainsi qu'une densité maximale de 4 au lieu de 3. À la suite des vérifications de la division de l'urbanisme et du développement économique, cette association de zones découlait directement de l'erreur graphique de 2008.

En matière de hauteur et de densité, l'approche du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie vise généralement à reconnaître le bâti existant, particulièrement dans le cas du bâti ancien de 3 étages ou moins et surtout lorsqu'il s'agit d'ensembles bâtis continus. Or, la zone visée par la présente recommandation est précisément entièrement construite avec un tel bâti.

Un zonage tel que celui qui existe présentement dans cette zone constitue un incitatif au remplacement du bâti existant, ce qui peut, dans certains cas, être justifié. Mais puisqu'il n'y a pas de telle justification dans le cas présent, il est recommandé de modifier le règlement afin de réintroduire des paramètres de hauteur et densité qui correspondent mieux aux objectifs recherchés, soit la reconnaissance et la mise en valeur du bâti existant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permet la reconnaissance et la mise en valeur du bâti existant et contribue à l'atteinte des objectifs municipaux en matière de patrimoine et de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement - 1^{er} projet de résolution
 - Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
 - Assemblée publique de consultation
 - Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
 - Avis public pour la demande de tenue de registre
 - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-17

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1160858001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional

De demander au conseil d'agglomération de désigner monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:12

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160858001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, sanctionnée le 21 avril 2015, prévoit que l'agglomération de Montréal doit mettre en place des points de service de développement économique local et régional.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la Ville de Montréal, le nouveau centre local de développement Centre-Ville est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Centre-Ville. Le PME MTL Centre-Ville accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Outremont, Ville-Marie et la Ville de Westmount qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Un élu de l'arrondissement doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de ce nouvel organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Ville-Marie recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de monsieur Richard Bergeron, conseiller de la Ville, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Centre-Ville.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie DERET
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2016-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe